

Listing des notifications SPS/OMC diffusées aux DTC au titre de l'Année 2023					
N°	Réf. Notif. SPS	Pays	Intitulée	Date de transmission	Délais de présentation des observations
1	N° G/SPS/N/USA/1434/add.2 du 4 janvier 2023	USA	Cette notification concerne le FSIS qui établit le 1er janvier 2026 comme date de conformité uniforme pour les nouvelles réglementations sur l'étiquetage des produits à base de viande et de volaille qui seront publiées entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024. Le FSIS annonce périodiquement des dates de conformité uniformes pour les nouvelles réglementations sur l'étiquetage des produits à base de viande et de volaille. afin de minimiser l'impact économique des changements d'étiquettes	05/01/2023	
2	N° G/SPS/N/CAN/1469 du 5 janvier 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide l'Ipflufenouine	06/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 8 mars 2023
3	N° G/SPS/N/BRA/2079/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2080/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2081/add.1 du 5 janvier 2023	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution numéro 1111, 1er septembre 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2079 - qui est considéré comme la proposition de mise à jour des ingrédients actifs A26 – Azoxystrobine, A29 – Acétamipride, B54 – Bixafem, C60 – Zeta – cyperméthrine, C36 – cyproconazole, C40 – chlorfénapyr, C52 – chlorures de benzalkonium, C70 – chloranthraniliprole, E25 – spirodiclofène, F68 – fluxapyroxad, F69 – flupyradifurone, M49 – métominostrobine, M52 – méfentrifluconazole, P50 – picoxystrobine, P53 – prothioconazole, S09 – sulfentazone, T32 – Tébuconazole, T54 – Trifloxystrobine et T56 – Trinexapak - éthyl sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adopté comme Instruction normative numéro 203, 26 décembre 2022. - Le projet de résolution numéro 1116, 16 septembre 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2080 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif B59 - BENALAXIL-M sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée comme instruction normative numéro 202 du 23 décembre 2022 - Le projet de résolution - numéro RDC 1117, 22 septembre 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2081 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion des ingrédients actifs A26 - azoxystrobine, A29 - acétamipride, A67 - afidopyropène, B46 - benzovindiflupyr, C36 – Cyproconazole, D36 – Difénoconazole, E30 – Etoazole, F36 – Flutriafol, I30 – Impirflumax, P21 – Propiconazole, P43 – Pyriméthanol, T32 - Tébuconazole, T39 – terbutylazinesur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée en tant qu'instruction normative numéro 204 du 27 décembre 2022	06/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 6 mars 2023
4	N° G/SPS/N/BRA/2125 du 5 janvier 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif B61 : Baculovirus Spodoptera littoralis dans la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	06/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 février 2023
5	N° G/SPS/N/BRA/2127 du 5 janvier 2023	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA n° 721, du 23 décembre 2022 - Soumet à consultation publique, pour une période de 60 (soixante) jours, le projet de résolution qui établit les critères généraux des États membres du MERCOSUR pour l'évaluation et la reconnaissance de la situation sanitaire des pays exportateurs	06/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 février 2023
6	N° G/SPS/N/BRA/2128 du 5 janvier 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution est considéré comme la proposition d'inclusion des matières actives A02 - Acéphate, A41 - Amicarbazone, C25.1 - Cartap hydrochloride, qui est maintenant le code C25 ; C63 - Lambda-cyhalothrine, C81 - Cyclaniliprole, D25 - Diurom, F24 - Fenpropimorph, F55 - Fénamidone, G05 - Glufosinate, I30 - Impirflumax, M52 - Méfentrifluconazole, O21 - Oxathiapiprole, P52 - Pymétrozine, P69 - Pinoxadem et T54 - Trifloxystrobine sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	06/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 février 2023
7	N° G/SPS/N/USA/3361 du 5 janvier 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de simazine dans ou sur les agrumes (groupe de cultures 10-10), les fruits à pépins (groupe de cultures 11-10), les fruits à noyau (groupe de cultures 12-12) et les fruits à coque (groupe de cultures 14-12) et modifie la tolérance pour les résidus dans ou sur les coques d'amandes	06/01/2023	
8	N° G/SPS/N/KOR/771 du 6 janvier 2023	République de Corée	Cette notification concerne les modifications proposées à la loi sur le contrôle des maladies des organismes aquatiques	09/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2023
9	N° G/SPS/N/JPN/1165 , N° G/SPS/N/JPN/1166 , N° G/SPS/N/JPN/1167 du 6 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Acequinocyl, Isofetamid, Methoxyfenozide	09/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2023
10	N° G/SPS/N/JPN/1168 du 6 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Pyriproxyfen	09/01/2023	
11	N° G/SPS/N/JPN/1170 du 6 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Pyriproxyfen	09/01/2023	
12	N° G/SPS/N/BRA/2129 du 6 janvier 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1138, 29 décembre 2022 qui est considéré comme la proposition d'inclusion du sous-point D27.5 - 2,4-D-DIETHANOLAMINE sur la monographie de l'ingrédient actif D27 - 2,4-D (2,4-D) dans l'annexe à l'instruction normative - IN n° 103, du 19 octobre 2021, qui contient la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	09/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 4 mars 2023
13	N° G/SPS/N/SAU/387/add.1 du 9 janvier 2023	Arabie Saoudite	Cette notification concerne le projet de règlement technique concerne les exigences qui doivent respecter les aliments fabriqués principalement à partir de céréales et les autres aliments destinés aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge en tant qu'aliments complémentaires à partir de l'âge de six mois jusqu'à l'âge de trois ans. Cette norme ne s'applique pas aux substituts manufacturés du lait maternel	10/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 mars 2023
14	N° G/SPS/N/USA/3362 du 9 janvier 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception par l'Agence de plusieurs dépôts initiaux de demandes de pesticides demandant l'établissement ou la modification de réglementations pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	10/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 2 février 2023
15	N° G/SPS/N/USA/3096/add.1 du 9 janvier 2023	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) modifie la réglementation sur les additifs alimentaires pour permettre l'utilisation sûre de la vitamine D3 en tant que complément nutritif dans les céréales du petit-déjeuner et les barres à base de céréales (par exemple, les barres du petit-déjeuner, les barres de granola, les barres de céréales de riz), et de mettre à jour la référence pour les spécifications de la vitamine D3	10/01/2023	
17	N° G/TBT/N/EU/944 du 10 janvier 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission retirant l'approbation de la substance active ipconazole conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission et abrogeant le règlement d'exécution (UE) n° 571/2014	12/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2023
18	N° G/SPS/N/TUR/132 du 10 janvier 2023	Turquie	Cette notification concerne le règlement du Codex alimentaire turc sur les critères microbiologiques pour les denrées alimentaires	12/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2023
20	N° G/SPS/N/JPN/1171 du 10 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne la proposition de modification des limites maximales de résidus (LMR) pour le produit chimique agricole : Glyphosate	12/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2023
21	N° G/SPS/N/AUS/558 du 10 janvier 2023	Australie	Cette notification concerne les exigences de l'Australie concernant l'acceptation des certificats phytosanitaires papier pour l'importation de produits d'origine végétale en Australie à compter du 1er mai 2023. Une clarification est nécessaire en raison de la cessation d'une politique provisoire pendant les pics d'impact de la COVID-19 et de la présentation de copies papier (papier) des certificats phytosanitaires qui ne sont pas signés, datés et tamponnés conformément à la NIMP 12. À partir du 1er mai 2023, les certificats phytosanitaires papier doivent contenir toutes les informations requises conformément à la NIMP12, y compris être signés, datés et tamponnés. Cela s'applique à tous les certificats phytosanitaires papier datés du 1er mai 2023 ou après. L'Australie n'acceptera pas les certificats phytosanitaires papier datés du 1er mai 2023 ou après présentés avec des codes QR uniquement et sans signature, date et cachet. L'Australie n'acceptera pas les ePhytos ou les eCerts sans accord préalable et arrangements pour l'échange électronique. La certification papier conformément à la NIMP 12 continuera d'être requise jusqu'à ce que les ePhytos ou les eCerts soient négociés bilatéralement entre l'Australie et l'ONPV exportatrice	12/01/2023	
22	N° G/SPS/N/EU/607 du 10 janvier 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/65 de la Commission du 6 janvier 2023 rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 établissant la liste de l'Union des nouveaux aliments, le règlement d'exécution (UE) 2018/1648 autorisant la mise sur le marché de xylo-oligosaccharides en tant que nouvel aliment, le règlement d'exécution (UE) 2019/1686 autorisant l'extension de l'utilisation de l'isolat de protéines de lactosérum doux de lait de bovin en tant que nouvel aliment et le règlement d'exécution (UE) 2021/96 autorisant la mise sur le marché du sel de sodium de 3'-sialyllactose en tant que nouvel aliment	12/01/2023	

23	N° G/SPS/N/CAN/1425/add.1 du 11 janvier 2023	Canada	Cette notification concerne l'Agence canadienne d'inspection des aliments a publié des mises à jour de la directive sur les matériaux d'emballage en bois (MEB): D-98-08 Exigences d'entrée des matériaux d'emballage en bois au Canada, qui a été notifiée précédemment dans le document G/SPS/N/CAN/1425. Cette directive énonce les exigences relatives à l'entrée au Canada de tous les matériaux d'emballage en bois (MEB), y compris le bois de calage, les palettes ou les caisses en bois, en provenance de toutes les régions, à l'exception de la zone continentale des États-Unis (É-U). Les révisions apportées à la norme D-98-08 visent à refléter les récentes mises à jour de la NIMP 15 et, surtout, à inclure le nouveau programme de fardage à bord des navires, qui a été notifié au Comité SPS dans les documents G/SPS/N/CAN/1359 et G/SPS/N/CAN/1359/Add.1. Le programme de calage à bord des navires combine des mesures d'atténuation des ravageurs forestiers avec une approche flexible et facile à appliquer qui favorise et encourage également l'utilisation de matériaux conformes à la NIMP 15. Le 6 janvier 2023, l'ACIA a publié la directive révisée, y compris le nouveau programme de fardage à bord des navires. Une période de transition de six mois sera appliquée jusqu'au 6 juillet 2023, après quoi les nouvelles exigences entreront en vigueur	12/01/2023	
24	N°G/TBT/N/ARE/569 , G/TBT/N/BHR/659 , G/TBT/N/KWT/629 , G/TBT/N/OMN/491 , G/TBT/N/QAT/642 , G/TBT/N/SAU/1281 , G/TBT/N/YEM/249 du 12 janvier 2023	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique qui s'applique aux sardines en conserve et aux produits de type sardine, elle ne s'applique pas aux produits de spécialité dont la teneur en poisson constitue moins de 50 % m/m du contenu net de la boîte	13/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 mars 2023
25	N° G/SPS/N/AUS/559 du 13 janvier 2023	Australie	Cette notification concerne l'Australie a publié le 12 janvier 2023 l'examen du risque de virus de la rage chez les chiens, les chats et le sperme canin importés de pays approuvés - Rapport final. Tous les commentaires sur le projet de rapport pour cet examen des politiques ont été pris en compte dans le processus de finalisation. Les nouvelles conditions d'importation seront mises en œuvre à partir du 1er mars 2023. Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts contactera tous les titulaires de permis d'importation concernés pour leur fournir des conseils sur la manière dont ces changements affectent leurs permis. De plus amples détails sur les conditions d'importation seront fournis sur le site Web du ministère à l'adresse agriculture.gov.au/biosecurity-trade/cats-dogs/step-by-step-guides avant la mise en œuvre. Un modèle de certification comprenant des certificats sanitaires vétérinaires d'exportation a été fourni et peut être utilisé pour faciliter le commerce immédiatement après la mise en œuvre. L'Australie souhaite entamer la négociation de certificats sanitaires vétérinaires spécifiques avec tous les pays agréés d'ici le 1er septembre 2023	16/01/2023	
26	N° G/SPS/N/EU/608 du 16 janvier 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission retirant l'approbation de la substance active ipconazole conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission et abrogeant le règlement d'exécution (UE) n° 571/2014	17/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2023
27	N°G/SPS/N/EU/400/add.1 du 16 janvier 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/400 (21 juillet 2020) est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) 2023/60 de la Commission du 5 janvier 2023 concernant l'autorisation de l'acide linoléique conjugué (110, c12)-ester méthylique en tant que un additif pour l'alimentation des porcs d'engraissement et des vaches laitières (titulaire de l'autorisation: BASF SE)	17/01/2023	
28	N° G/TBT/N/EU/945 du 16 janvier 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active oxamyl, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	17/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 17 mars 2023
29	N° G/SPS/N/EU/609 du 17 janvier 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de bifénazate dans ou sur certains produits	18/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 mars 2023
30	N° G/SPS/N/GBR/24 du 17 janvier 2023	Royaume uni	Cette notification concerne la proposition de LMR GB pour le spinétorame	18/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 mars 2023
31	N° G/TBT/N/KEN/1371 du 18 janvier 2023	Kenya	Cette notification concerne le projet de norme kényane spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour l'essence de poulet.	19/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 mars 2023
32	N° G/TBT/N/KEN/1370 du 18 janvier 2023	Kenya	Cette notification concerne le projet de norme kényane prescrit les exigences et le classement des œufs de poule comestibles en coquille destinés à la consommation humaine	19/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 mars 2023
33	N° G/TBT/N/KEN/1373 du 18 janvier 2023	Kenya	Cette notification concerne le projet de norme kényane spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour l'essence de poulet.	19/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 mars 2023
34	N° G/SPS/N/TUR/133 du 19 janvier 2023	Turquie	Cette notification concerne les certificats sanitaires vétérinaires destinés à être expédiés en République de Turquie : a. Pour les produits intermédiaires destinés à la fabrication de médicaments, de médicaments vétérinaires, de dispositifs médicaux à usage médical et vétérinaire, de dispositifs médicaux implantables actifs, de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro à usage médical et vétérinaire, de réactifs de laboratoire et de produits cosmétiques ; b. Pour les sous-produits de l'apiculture destinés exclusivement à une utilisation en apiculture ; c. Pour les protéines hydrolysées, le phosphate dicalcique et le phosphate tricalcique non destinés à la consommation humaine pour être utilisés comme matières premières pour aliments des animaux ou pour des utilisations en dehors de la chaîne alimentaire ; d. Pour les sous-produits animaux à utiliser à des fins extérieures à la chaîne alimentaire ou pour les échantillons commerciaux ; e. Pour les poissons et autres animaux aquatiques non destinés à la consommation humaine destinés à être utilisés comme aliments pour animaux ; f. Pour les boyaux destinés à la consommation humaine	20/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 20 mars 2023
35	N° G/SPS/N/BRA/2123/add.1 du 19 janvier 2023	Brésil	Cette notification concerne l'addendum n'est que la version anglaise du règlement déjà publié : ORDONNANCE SDA n° 717, du 16 décembre 2022 - Établit les exigences phytosanitaires pour l'importation de graines de piment et de piment (Capsicum annum) de toute origine, à l'exception du MERCOSUR	20/01/2023	
36	N° G/SPS/N/JPN/1066/add.1 et N° G/SPS/N/JPN/1067/add.1 du 19 janvier 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Florasulam, Etofenprox	20/01/2023	
37	N° G/SPS/N/JPN/1071/add.1 du 19 janvier 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Tetraconazole	20/01/2023	
38	N° G/SPS/N/JPN/1073/add.1 , N° G/SPS/N/JPN/1074/add.1 du 19 janvier 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Fenpyroximate, Fluensulfone	20/01/2023	
39	N° G/SPS/N/EU/610 du 20 janvier 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement délégué (UE) 2023/119 de la Commission du 9 novembre 2022 modifiant le règlement délégué (UE) 2020/692 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles applicables à l'entrée dans l'Union d'envois de certains animaux, produits germinaux et produits d'origine animale, ainsi qu'aux mouvements et à la manipulation de ces envois après leur entrée dans l'Union	23/01/2023	
40	N° G/SPS/N/TUR/133/corr.1 du 20 janvier 2023	Turquie	Cette notification concerne les certificats sanitaires vétérinaires destinés à être expédiés en République de Turquie : a. Pour les produits intermédiaires destinés à la fabrication de médicaments, de médicaments vétérinaires, de dispositifs médicaux à usage médical et vétérinaire, de dispositifs médicaux implantables actifs, de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro à usage médical et vétérinaire, de réactifs de laboratoire et de produits cosmétiques ; b. Pour les sous-produits de l'apiculture destinés exclusivement à une utilisation en apiculture ; c. Pour les protéines hydrolysées, le phosphate dicalcique et le phosphate tricalcique non destinés à la consommation humaine pour être utilisés comme matières premières pour aliments des animaux ou pour des utilisations en dehors de la chaîne alimentaire ; d. Pour les sous-produits animaux à utiliser à des fins extérieures à la chaîne alimentaire ou pour les échantillons commerciaux ; e. Pour les poissons et autres animaux aquatiques non destinés à la consommation humaine destinés à être utilisés comme aliments pour animaux ; f. Pour les boyaux destinés à la consommation humaine. Il y a eu quelques erreurs mineures dans le libellé des certificats (dans la partie 1.24. Type d'emballage). Il est donc nécessaire de corriger ces erreurs. Les certificats corrigés/mis à jour sont joints	23/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 20 mars 2023
41	N° G/SPS/N/EU/611 du 23 janvier 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant l'annexe I du règlement (UE) n° 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, en ce qui concerne les modifications des autorisations de substances et l'ajout de nouvelles substances	24/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 mars 2023
42	N° G/SPS/N/USA/3363 du 23 janvier 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de fluridone dans ou sur plusieurs produits	24/01/2023	
43	N° G/SPS/N/BRA/2130 du 23 janvier 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1139, 16 janvier 2023 qui est considéré comme la proposition de mise à jour des monographies des ingrédients actifs C64 - CLOTIANDINE, F35 - PHENOTHRINE, F43 - FIPRONIL et F64 - PHOSPHATE FERRIQUE sur la liste des monographies d'ingrédients actifs pour les pesticides	24/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 mars 2023

44	N° G/SPS/N/PER/934/add.1 du 13 janvier 2023	Pérou	Cette notification concerne l'Agence nationale de la santé des pêches (SANIPES) qui informe que le décret suprême n°020-2022-PRODUCE qui approuve les exigences de santé et de sécurité qui doivent être respectées dans l'exercice des activités de pêche et d'aquaculture, à chaque étape de la chaîne de production, a été publié le 31 décembre 2022 au Journal officiel El Peruano	24/01/2023	
45	N° G/SPS/N/CAN/1460/add.1 du 25 janvier 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Mécoprop	26/01/2023	
46	N° G/SPS/N/CAN/1461/add.1 du 25 janvier 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Dicamba	26/01/2023	
47	N° G/SPS/N/CAN/1470 du 25 janvier 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide l'Acifluorène-sodium	26/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 4 avril 2023
48	N° G/SPS/N/CAN/1471 du 25 janvier 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Spiropidion	26/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 4 avril 2023
49	N° G/SPS/N/CAN/1472 du 25 janvier 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le méthomyl	26/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 4 avril 2023
50	N° G/SPS/N/UKR/194 du 25 janvier 2023	Ukraine	Cette notification concerne le projet de loi de l'Ukraine relatif à la protection des végétaux est élaboré dans le but d'unifier, de moderniser la législation ukrainienne dans le domaine de la protection des végétaux et de la rapprocher de la législation européenne pertinente	26/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 mars 2023
51	N° G/SPS/N/KOR/770 du 5 janvier 2023	République de Corée	Cette notification concerne la proposition de révision de la Loi spéciale sur le contrôle de l'innocuité des produits alimentaires importés (Dans les cas d'annulation de l'enregistrement d'établissements étrangers dusecteur alimentaire (établissement étranger) en raison d'un enregistrement frauduleux ou effectué selon d'autres moyens indus, les établissements étrangers du secteur alimentaire (établissement étranger) concernés ne pourront pas soumettre de demande d'enregistrement pendant deux ans à compter de la date d'annulation. En outre, lorsqu'un établissement étranger du secteur alimentaire (établissement étranger) retire sa demande d'enregistrement après la notification par le Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments (MFDS) d'une inspection sur place de l'établissement, l'établissement concerné pourra soumettre une demande d'enregistrement après la réalisation d'une inspection sur place	27/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 6 mars 2023
52	N° G/TBT/N/EU/573/add.1 du 27 janvier 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/573 (22 juin 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2023/173 de la Commission du 26 janvier 2023 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de 1-méthyl-3-(trifluorométhyl)-1H-pyrazole-4-carboxamide, cycloxydim, cyflumétofène, cyfluthrine, métobromuron et penthiopyrade dans ou sur certains produits	30/01/2023	
53	N° G/SPS/N/CAN/1473 du 30 janvier 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le fluopyrame	31/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 avril 2023
54	N° G/SPS/N/CAN/1474 du 30 janvier 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le le cléthodime.	31/01/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 avril 2023
55	N° G/SPS/N/EU/612 du 30 janvier 2023	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2023/174 de la Commission modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/1793 concernant le renforcement temporaire des contrôles officiels et des mesures d'urgence régissant l'entrée dans l'Union de certaines marchandises en provenance de certains pays tiers mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/625 et (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil.	31/01/2023	
56	N° G/SPS/N/USA/3214/add.2 du 31 janvier 2023	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui confirme la date d'entrée en vigueur du 28 octobre 2022, pour la règle finale parue dans le Federal Register du 27 septembre 2022, et qui a modifié la réglementation sur les additifs colorants pour assurer l'utilisation sûre du calcium carbonate dans les comprimés et capsules de compléments alimentaires.	01/02/2023	
57	N° G/SPS/N/USA/3364 du 31 janvier 2023	USA	Cette notification concerne l'Agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de rimsulfuron dans ou sur la grenade et les petits fruits tropicaux et subtropicaux à peu comestible, sous-groupe 23A	01/02/2023	
58	N° G/SPS/N/EU/578/add.1 du 31 janvier 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/578 (12 juillet 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2023/198 de la Commission du 30 janvier 2023 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus d'abamectine dans ou sur certains produits.	01/02/2023	
59	N° G/SPS/N/EU/613 du 31 janvier 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active oxamyl, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission.	01/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 17 mars 2023
60	N° G/SPS/N/AUS/560 du 31 janvier 2023	Australie	Cette notification concerne la proposition de modification de l'annexe 20 du code australo-néo-zélandais des normes alimentaires (24 janvier 2023) afin d'aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient conformes aux autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits chimiques agricoles et vétérinaires (Acétamipride, Bifenthrine, Cyfluthrine, Dithiocarbamates, Flazasulfuron, Fluopyrame, Méthoxyfénazole, Procyimdone, Spinétorame, Sulfoxaflor et Trifloxystrobin dans des produits végétaux spécifiés ; Flazasulfuron, méthoxyfénazole, procyimdone et sulfoxaflor dans des produits d'origine animale spécifiés).	01/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 3 avril 2023
61	N° G/SPS/N/UKR/195 du 31 janvier 2023	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'arrêt du ministère ukrainien de la politique agricole et de l'alimentation sur l'approbation des exigences relatives aux œufs de poule.	01/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 1 avril 2023
62	N° G/SPS/N/GBR/25 du 6 février 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les LMR GB pour le méfentrifluconazole	07/02/2023	
63	N° G/SPS/N/USA/3365 du 6 février 2023	USA	Cette notification concerne l'Agence de protection de l'environnement (EPA) qui révisé la tolérance pour les résidus du fluopyrame dans ou sur le café, le haricot vert et établit des tolérances pour les résidus de fluopyrame dans ou sur plusieurs produits	07/02/2023	
64	N° G/SPS/N/CAN/1475 du 6 février 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le pyriproxyfène	07/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 avril 2023
65	N° G/SPS/N/CAN/1476 du 6 février 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le le fluziazinam	07/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 avril 2023
66	N° G/TBT/N/EU/952 du 6 février 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission modifiant le règlement délégué (UE) 2019/33 en ce qui concerne certaines dispositions relatives aux appellations d'origine protégées et aux indications géographiques protégées pour le vin et à la présentation des mentions obligatoires pour les produits de la vigne et des règles spécifiques pour l'indication et la désignation des ingrédients pour la vigne produits vitivinicoles importés et le règlement délégué (UE) 2018/273 en ce qui concerne la certification des produits vitivinicoles importés	07/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 7 avril 2023
67	N° G/TBT/N/EU/951 du 3 février 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant l'annexe II de la directive 2002/46/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'hydroxyde de fer adipate tartrate utilisé dans la fabrication de compléments alimentaires	07/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 4 avril 2023
68	N° G/SPS/N/NZL/708 du 7 février 2022	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le ministère néo-zélandais des industries primaires qui modifie la norme sanitaire d'importation : grains et semences destinés à la consommation, à l'alimentation animale ou à la transformation. La norme sanitaire d'importation du 2 février 2023 remplace la version antérieure de la norme du 22 décembre 2022	08/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 8 avril 2023
69	N° G/SPS/N/TPKM/601 du 7 février 2023	Taipei Chinois	Cette notification concerne le projet de normes portant modification des LMR de pesticides pour le benzoindiflupyr, le bifénazate, le bixafène, le cyantranilprole, l'étoxazole, le fluopyrame, le fluxapyroxad, la pyraclostrobine, le pyribencarb, la pyriofène, le MALS, le MAFA, le méthamidophos, le méthidathion, le paraquat, le parathion-méthyl et le phosphamidon dans les fruits, les légumes, les haricots secs et les céréales et thé. Additif de Bacillus amyloliquefaciens CL3, Cinnamaldéhyde et Chlorate de sodium sur la liste des LMR omis pesticides. Révision de la classification du pois chiche (sec) en haricot sec et du pois chiche (frais) en pois et haricot. Modification des LMR de pesticides pour le cyproconazole, le benzoate d'émamectine, le fénarimol, le fenvalérate, le flubendiamide, l'haloxyfop-méthyl, le méthoxyfénazole, le butoxyde de pipéronyle, le saflufenilac, le spirotétramate et le sulfoxaflor dans les tissus de bétail et de volaille, les abats comestibles, les œufs et le lait	08/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 8 avril 2023

70	N° G/SPS/N/UKR/196 du 6 février 2023	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'arrêté du ministère ukrainien de la politique agricole et de l'alimentation portant modification des exigences d'importation et du formulaire de certificat international pour les produits de la pêche	08/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 7 avril 2023
71	N° G/SPS/N/CAN/1454/add.1 du 9 février 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Fénazaquin	10/02/2023	
72	N° G/SPS/N/GBR/26 du 9 février 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les modifications prévues du règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission pour corriger le tableau des seuils de tolérance pour la présence d'organismes nuisibles réglementés non de quarantaine (ORNQ) sur les plants de pommes de terre de semence entrant et circulant en Grande-Bretagne	10/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 avril 2023
73	N° G/SPS/N/IDN/145 du 2 février 2023	Indonésie	Cette notification concerne l'Agence de quarantaine agricole a fourni des services dématérialisés aux utilisateurs des services de quarantaine en délivrant des certificats électroniques (certificat phytosanitaire et certificat sanitaire). Conformément à ce qui précède, l'Indonésie a aimablement demandé une mesure de réciprocité aux pays partenaires commerciaux pour recevoir le certificat phytosanitaire électronique/numérique/scanné et/ou le certificat sanitaire de l'Indonésie et a développé une technique de validation du certificat via le portail IAQA sur : https://ppkonline.karantina.pertanian.go.id/checkcert	10/02/2023	
74	N° G/SPS/N/GBR/27 du 10 février 2023	Royaume uni	Cette notification concerne la proposition de LMR GB pour le thiram	13/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 avril 2023
75	N° G/SPS/N/TUR/136 du 7 février 2023	Turquie	Cette notification concerne le communiqué a pour objet de réglementer les questions liées à l'importation d'animaux reproducteurs et non reproducteurs et de produits germinaux	13/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 20 février 2023
76	N° G/SPS/N/TUR/136/add.1 du 13 février 2023	Turquie	Cette notification concerne la Turquie qui prolonge la période de commentaires sur le communiqué relatif aux questions liées à l'importation d'animaux reproducteurs et non reproducteurs et de produits germinaux jusqu'au 7 mars 2023	14/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2023
77	N° G/SPS/N/BRA/2042/add.1 du 13 février 2023	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA n° 736, du 29 décembre 2022 qui approuve les procédures d'adhésion des abattoirs réfrigérés enregistrés auprès de la direction de l'inspection des produits d'origine animale du secrétariat de la défense agricole du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement au système d'inspection basé sur les risques applicables aux poulets de chair	14/02/2023	
78	N° G/SPS/N/BRA/2130/corr.1 du 13 février 2023	Brésil	Cette notification concerne la notification G/SPS/N/BRA/2130 qui ne concerne pas une question SPS et devrait donc être annulée	14/02/2023	
79	N° G/SPS/N/BRA/2132 , N° G/SPS/N/BRA/2133 , N° G/SPS/N/BRA/2134 , N° G/SPS/N/BRA/2135 , N° G/SPS/N/BRA/2136 , N° G/SPS/N/BRA/2137 , N° G/SPS/N/BRA/2138 , N° G/SPS/N/BRA/2139 du 17 février 2023	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution numéro 1143, 9 février 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion des monographies des principes actifs B26 –BIFENTRINE, F74 –PHENPROPIDINE, I13–IMIDACLOPRID, I26 –IPCONAZOLE, M17 –METOMYL, M31 –METALAXYL-M, P61-PYROXASULPHONE, S13 –S –METOLACCHLOR, T12 –TIABENDAZOLE, T39-TERBUTYLAZINE, T70 –TOLFENPIRAD et Z04 –ZOXAMID sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution numéro 1140, 9 février 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de la monographie de l'ingrédient actif P70 : PIRIBENCARB sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution numéro 1141, 9 février 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de la monographie de l'ingrédient actif D59 -Dipropylidaz sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution numéro 1142, 9 février 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion des monographies des ingrédients actifs A26 –AZOXYSTROBINE, B29 –BUPROFEZINE, B37 –BICARBONATE DE POTASSIUM, C63 –LAMBDA-CYOTHRINE, C70-CHLORANTHRANILIPROLE, C74 –CYANTRANILIPROLE, D25 –DIUROM, D36-DIPHENOCONAZOLE, F49 –FLUDIOXONIL, F50 –PHOSTIAZATE et F68-FLUXAPYROXADE sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution numéro 1144, 9 février 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de la monographie de l'ingrédient actif S24: SEDAXANE sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution numéro 1145, 9 février 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de la monographie de l'ingrédient actif B62 - Brevibacillus parabrevis sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution numéro 1146, 9 février 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de la monographie de l'ingrédient actif T80 -(Z)-Tricos-9-ène sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution numéro 1147, 9 février 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de la monographie de l'ingrédient actif A71 -l-Aminocyclopropane-1-acide carboxylique sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides.	20/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 avril 2023
80	N° G/SPS/N/CAN/1477 du 20 février 2023	Canada	Cette notification concerne la proposition de Santé Canada visant la modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la lactase issue de Bacillus subtilis DH617 dans les préparations enzymatiques pour la réduction du lactose et certains produits laitiers	21/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 21 avril 2023
81	N° G/SPS/N/CAN/1478 du 20 février 2023	Canada	Cette notification concerne la proposition de Santé Canada visant la modification de la Liste des édulcorants autorisés afin d'étendre l'utilisation de l'érythritol dans les céréales à déjeuner prêtes à consommer et leurs enrobages	21/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 17 avril 2023
82	N° G/SPS/N/TPKM/597/add.1 du 20 février 2023	Taipei Chinois	Cette notification concerne l'adoption de normes portant modification des LMR de pesticides pour Afidopyropen, Benthialicarb isopropyl, Cyantraniliprole, Cyflumetofen, Dinotefuran, Flufenoxuron, Flutianil, Ipencarbazone, Isofetamid, Isoprazam, Mandipropamide, Oxathiapiprolin, Metaflumizone, Propyrisulfuron, Pydiflumetofen, Pyraziflumid, Pyrifthalid, Tetraniliprole, Thiachlorid dans les fruits, les légumes, les céréales, haricots secs, herbes, thé et noix	21/02/2023	
83	N° G/SPS/N/JPN/1138/add.1 du 20 février 2023	Japon	Cette notification concerne les révisions de l'ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux et les exigences détaillées (notifiées par G/SPS/N/JPN/1138 le 4 novembre 2022) ont été publiées au Journal officiel japonais le 1er février. 2023	21/02/2023	
84	N° G/SPS/N/EU/575/add.1 du 20 février 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/575 (4 juillet 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2023/128 de la Commission du 18 janvier 2023 modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de benalaxyl, de bromoxynil, de chlorsulfuron, d'époxiconazole et de fenamiphos dans ou sur certains produits	21/02/2023	
85	N° G/SPS/N/CAN/1479 du 21 février 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide pendiméthaline	23/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 30 avril 2023
86	N° G/SPS/N/CAN/1480 du 21 février 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide S-métolachlore	23/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 30 avril 2023
87	N° G/SPS/N/CAN/1481 du 21 février 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Bénomaxore	23/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 30 avril 2023
88	N° G/SPS/N/EU/615 du 21 février 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement (UE) 2022/1324 de la Commission du 28 juillet 2022 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de benzoindiflupyr, de boscalid, de fenazaquin, de fluzifop-P, de flupyradifurone, de fluxapyroxad, de fosétyl-AI, d'isofétamide, de métalflumizone, de pyraclostrobine, de spirotrétramate, de thiabendazole et de tolclofos-méthyl présents dans ou sur certains produits	23/02/2023	
89	N° G/SPS/N/BDI/36 , N° G/SPS/N/KEN/192 , N° G/SPS/N/RWA/29 , N° G/SPS/N/TZA/238 , N° G/SPS/N/UGA/233 du 22 février 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie spécifie les exigences pour l'établissement, la mise en œuvre et la maintenance du système HACCP en tant que système préventif pour assurer des mesures de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments à chaque étape de la chaîne alimentaire	23/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 avril 2023
90	N° G/SPS/N/BDI/37 , N° G/SPS/N/KEN/193 , N° G/SPS/N/RWA/30 , N° G/SPS/N/TZA/239 , N° G/SPS/N/UGA/234 du 22 février 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie spécifie les exigences pour l'établissement, la mise en œuvre et la maintenance du système HACCP en tant que système préventif pour assurer des mesures de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments à chaque étape de la chaîne alimentaire	23/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 avril 2023
91	N° G/SPS/N/EU/612/corr.1 du 7 février 2023	Union européenne	Cette notification concerne le rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2023/174 de la Commission modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/1793 concernant le renforcement temporaire des contrôles officiels et des mesures d'urgence régissant l'entrée dans l'Union de certaines marchandises en provenance de certains pays tiers mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/625 et (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil	23/02/2023	

92	N° G/TBT/N/EGY/313/add.4 du 20 décembre 2022	Egypte	Cette notification concerne le certificat Halal accompagnant les importations de viandes, volailles et leurs dérivés, lait et produits laitiers. Le présent addendum annonce la prolongation du délai pendant lequel sont autorisées à entrer en Égypte les importations de lait et de produits laitiers qui ne sont pas accompagnées d'un certificat halal. Le délai a été prorogé jusqu'au 31 mars 2023 (date d'arrivée dans un port égyptien), en tant que mesure de facilitation du commerce	23/02/2023	
93	N° G/SPS/N/CAN/1482 du 23 février 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Oxathiapiproline	24/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 3 mai 2023
94	N° G/SPS/N/CAN/1483 du 23 février 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Téflubenzuron	24/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 3 mai 2023
95	N° G/SPS/N/EU/616 du 23 février 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de carbétamide, de carboxine et de triflururon dans ou sur certains produits	24/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 avril 2023
96	N° G/SPS/N/USA/3366 du 24 février 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit une tolérance pour les résidus de pydiflumétofène dans ou sur le sous-groupe 13-07A de la canneberge	27/02/2023	
97	N° G/SPS/N/USA/3367 du 24 février 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit une tolérance pour les résidus de penhiopyrade dans ou sur le bananier	27/02/2023	
98	N° G/SPS/N/USA/3369 du 24 février 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception par l'Agence d'un premier dépôt d'une demande de pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	27/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 27 mars 2023
99	N° G/SPS/N/EU/617 du 24 février 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de benzoate de dénatonium, de diuron, d'étoxazole, de méthomyl et de téflubenzuron dans ou sur certains produits	27/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 avril 2023
100	N° G/SPS/N/EU/618 du 24 février 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de pyriproxyfène dans ou sur certains produits	27/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 avril 2023
101	N° G/SPS/N/JPN/1138/add.2 du 27 février 2023	Japon	Cette notification concerne la révision de la liste des organismes nuisibles non de quarantaine (notifiée par G/SPS/N/JPN/1138 le 4 novembre 2022) a été publiée au Journal officiel japonais le 27 février 2023	28/02/2023	
102	N° G/TBT/N/EU/954 du 27 février 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission approuvant le dioxyde de soufre libéré par le métabisulfite de sodium en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 9 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	28/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 28 avril 2023
103	N° G/TBT/N/EU/955 du 27 février 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission approuvant l'extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec des solvants hydrocarbonés en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 18 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	28/02/2023	La date limite de présentation des observations est le 28 avril 2023
104	N° G/SPS/N/CAN/1484 du 28 février 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Carfentrazone-éthyle	02/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 7 mai 2023
105	N° G/SPS/N/CAN/1485 du 28 février 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide benzovalindiflupyr	02/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 7 mai 2023
106	N° G/SPS/N/BRA/2140 du 28 février 2023	Brésil	Cette notification concerne la modification de la liste des organismes de quarantaine présents, contenue dans l'annexe de l'instruction normative SDA n° 38, du 1er octobre 2018	02/03/2023	
107	N° G/SPS/N/EU/581/add.1 du 1 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/581 (21 juillet 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2023/377 de la Commission du 15 février 2023 modifiant les annexes II, III, IV et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus pour le chlorure de benzalkonium (BAC), le chlorprophame, le chlorure de didécylméthylammonium (DDAC), le flutriafol, le mézazachlore, la nicotine, le profenofos, le quizalofop-P, le silicate d'aluminium et de sodium, le thiabendazole et le triadiménol dans ou sur certains produits	03/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 28 avril 2023
108	N° G/SPS/N/CAN/1466/add.1 du 2 mars 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le sédaxane	03/03/2023	
109	N° G/SPS/N/BRA/2089/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2091/add.1 du 3 mars 2023	Brésil	Les notifications concernent : - Le projet de résolution numéro 1120, 13 octobre 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2089 - qui considérerait la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif C87 : Capsicum annuum sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adopté par l'instruction normative numéro 207, du 16 février 2023. -Le projet de résolution numéro 1124, du 3 novembre 2022 -précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2091-qui considérerait la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif A70 -Anisopteromalus calandrae sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adopté par l'instruction normative numéro 206, du 16 février 2023	06/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 2 mai 2023
110	N° G/SPS/N/BRA/2104/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2105/add.1 du 3 mars 2023	Brésil	Les notifications concernent : Le projet de résolution numéro 1119, 6 octobre 2022 - notifiée via par G / SPS / N / BRA / 2104 - qui considérerait la proposition d'inclusion d'ingrédients actifs P69: Pinoadem sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et le bois Les conservateurs, publiés par l'instruction normative numéro 103-19 octobre 2021 sur la Gazette officielle brésilienne (Dou -diário OFICIAL DA União), a été adopté comme numéro d'instruction normative 209, du 16 février 2023 -Le projet de résolution numéro 1118, 6 octobre 2022, invialement notifié via G / SPS / N / BRA / 2105 - qui considérerait la proposition d'inclusion d'ingrédients actifs A26 -Azoxystrobin, B26 -Bifenthrine, C05 -Carboxin, C10 -Cypermethrin, D21 -Diquat, E33 -Spiropodione, F62 -fonicamid, M52 -Mefentriconazole, M53 -Metamifop, O21 -Oxathiapiproline, P13 - profenofos, P17 -Propargite, P46 -Pyraclostobin, T16 -Tiram sur la liste monographique de PESTROBINE, T16-TIRAM Les produits et les conservateurs en bois, publiés par l'instruction normative numéro 103-19 octobre 2021 sur la Gazette officielle brésilienne (Dou -diário OFICIAL DA União), a été adopté par l'instruction normative numéro 205 du 16 février 2023	08/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 2 mai 2023
111	N° G/SPS/N/CAN/1465/add.1 du 3 mars 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide la clomazone	08/03/2023	
112	N° G/SPS/N/GBR/28 du 3 mars 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les nouveaux niveaux de résidus maximaux temporaires pour Chlormequat modifiant le registre statutaire GB MRL	08/03/2023	
113	N° G/SPS/N/GBR/29 du 3 mars 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les nouveaux niveaux de résidus maximaux temporaires pour lambda cyhalothrin modifiant le registre statutaire GB MRL	08/03/2023	
114	N° G/SPS/N/BDI/43 , N° G/SPS/N/KEN/199 , N° G/SPS/N/RWA/36 , N° G/SPS/N/TZA/257 , N° G/SPS/N/UGA/240 du 6 mars 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences en matière d'aliments complémentaires, la méthode d'échantillonnage et d'essai pour les aliments composés pour bovins	08/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2023
115	N° G/SPS/N/BDI/44 , N° G/SPS/N/KEN/200 , N° G/SPS/N/RWA/37 , N° G/SPS/N/TZA/258 , N° G/SPS/N/UGA/241 du 6 mars 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui les exigences, la méthode d'échantillonnage et d'essai pour les aliments composés pour poissons	08/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2023
116	N° G/SPS/N/BDI/45 , N° G/SPS/N/KEN/201 , N° G/SPS/N/RWA/38 , N° G/SPS/N/TZA/259 , N° G/SPS/N/UGA/242 du 6 mars 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences en matière d'alimentation complémentaire, les méthodes d'échantillonnage et de test pour les aliments composés pour chèvres laitières	08/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2023
117	N° G/SPS/N/BDI/46 , N° G/SPS/N/KEN/202 , N° G/SPS/N/RWA/39 , N° G/SPS/N/TZA/260 , N° G/SPS/N/UGA/243 du 6 mars 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui les exigences, la méthode d'échantillonnage et d'essai pour les aliments composés pour poissons	08/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2023

118	N° G/SPS/N/CAN/1487 du 7 mars 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide l'abamectine	08/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 mai 2023
119	N° G/SPS/N/EU/566/add.1 du 7 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/566 (13 mai 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2023/465 de la Commission du 7 mars 2023 modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en arsenic dans certains aliments	08/03/2023	
120	N°G/SPS/N/BRA/2093/add.1 du 8 mars 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1121, 27 octobre 2022 -précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2093 -qui considérait la proposition d'inclusion des ingrédients actifs R04 : Rheum palmatum et R04.1 -Extrait hydroéthanolique de Rheum palmatum sur la liste monographique des actifs Ingrédients for Pesticides, Household Cleaning Products and Wood Preservers, publié par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien, a été adopté en tant qu'instruction normative numéro 208 du 16 février 2023	09/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 7 mai 2023
121	N° G/SPS/N/CAN/1467/add.1 du 8 mars 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide la pyrifluquinazon	09/03/2023	
122	N° G/SPS/N/EU/582/add.1 du 8 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/582 (21 juillet 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2023/147 de la Commission du 20 janvier 2023 modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de cyromazine, de topramezone et de triflurizole dans ou sur certains produits	09/03/2023	
123	N° G/SPS/N/EU/597/add.1 du 8 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/597 (6 septembre 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2023/466 de la Commission du 3 mars 2023 modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus d'isoxabène, de novaluron et de tétraconazole dans ou sur certains produits	09/03/2023	
124	N° G/SPS/N/EU/619 du 8 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2023/8 de la Commission du 3 janvier 2023 concernant le renouvellement de l'autorisation de préparations de Lactiplantibacillus plantarum DSM 21762, de Lactiplantibacillus plantarum NCIMB 30236 et de Lactococcus lactis NCIMB 30117 en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales et abrogeant le règlement d'exécution (UE) no 868 /2011, (UE) n° 1111/2011 et (UE) n° 227/2012	09/03/2023	
125	N° G/SPS/N/EU/620 du 8 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2023/53 de la Commission du 4 janvier 2023 concernant l'autorisation d'une préparation de Pediococcus acidilactici CNCM I-4622 en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales	09/03/2023	
126	N° G/SPS/N/EU/621 du 8 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2023/59 de la Commission du 5 janvier 2023 concernant l'autorisation d'une préparation de Pediococcus pentosaceus DSM 32292 en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales	09/03/2023	
127	N° G/SPS/N/EU/622 du 8 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2023/61 de la Commission du 5 janvier 2023 concernant l'autorisation d'une préparation d'endo-1,4-béta-glucanase d'Aspergillus niger CBS 120604, d'une préparation d'endo-1,3(4)-béta-glucanase d'Aspergillus neomiger MUCL 39199, d'une préparation d'endo-1,4-béta-xylanase de Trichoderma citrinoviride MUCL 39203 et d'une préparation d'endo-1,4-béta-xylanase de Trichoderma citrinoviride CBS 614.94 en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	09/03/2023	
128	N° G/SPS/N/EU/623 du 8 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2023/341 de la Commission du 15 février 2023 concernant le renouvellement de l'autorisation de la vitamine E en tant qu'additif dans l'alimentation de toutes les espèces animales et abrogeant le règlement (UE) no 26/2011	09/03/2023	
129	N° G/SPS/N/EU/624 du 8 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2023/255 de la commission du 6 février 2023 concernant le renouvellement de l'autorisation de la naringine en tant qu'additif dans l'alimentation de toutes les espèces animales et abrogeant règlement d'exécution (UE) no 870/2012	09/03/2023	
130	N° G/SPS/N/EU/625 du 8 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le règlement (UE) 2023/411 de la commission du 23 février 2023 modifiant le règlement (UE) 2019/1871 en ce qui concerne l'application des valeurs de référence pour les nitrofuranes et leurs métabolites	10/03/2023	
131	N°G/SPS/N/JPN/1138/add.1/corr.1 du 8 mars 2023	Japon	Cette notification concerne la correction des erreurs dans les tableaux 1-2, 2 et 2-2 révisés en annexe de l'Ordonnance d'application de la Loi sur la protection des végétaux et les exigences détaillées sur G/SPS/N/JPN/1138/Add.1 ont été remplacé par le suivant : 1. Liste des végétaux et autres objets soumis à des mesures phytosanitaires spécifiques à mettre en œuvre dans les pays exportateurs (Tableau 1-2 en annexe de l'Ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux) et le détail des exigences pour chacun des organismes de quarantaine, https://members.wto.org/crnattachments/2023/SPS/JPN/23_1738_00_e.pdf 2. Liste des plantes interdites à l'importation (tableau 2 en annexe de l'ordonnance d'exécution de la loi sur la protection des végétaux : https://members.wto.org/crnattachments/2023/SPS/JPN/23_1738_01_e.pdf 3. Liste des végétaux interdits à l'importation (à l'exclusion des végétaux qui satisfont aux exigences) (Tableau 2-2 en annexe de l'Ordonnance d'application de la loi sur la protection des végétaux) et le détail des exigences pour chacun des organismes de quarantaine, https://members.wto.org/crnattachments/2023/SPS/JPN/23_1738_02_e.pdf ,	13/03/2023	
132	N° G/SPS/N/CAN/1488 du 13 mars 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le cyantraniliprole	14/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 14 mai 2023
133	N° G/SPS/N/CAN/1489 du 13 mars 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide les pyrèthrine	14/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 mai 2023
134	N° G/SPS/N/CAN/1490 du 13 mars 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le butoxyde de pipéronyle	14/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 mai 2023
135	N° G/SPS/N/USA/3370 du 13 mars 2023	USA	Cette notification concerne la FDA qui annonce que le dépôt d'une pétition, soumise par Innophos , Inc., proposant que la réglementation sur les additifs colorants soit modifiée pour permettre l'utilisation sûre du phosphate tricalcique dans la volaille (cuisse de poulet), glaçage, fondants au chocolat blanc, sucre pour beignet et sucre pour bonbons enrobés. La pétition relative aux additifs colorants a été déposée le 1er février 2023	14/03/2023	
136	N° G/SPS/N/CHE/89 du 14 mars 2023	Suisse	Cette notification concerne la modification de l'ordonnance de l'OFEV sur les mesures phytosanitaires pour les forêts. Les principaux changements sont les suivants : Mesures temporaires adaptées contre l'introduction d'Anoplophora chinensis et ajustement des numéros tarifaires en raison de la nomenclature révisée du Système harmonisé (SH)	15/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 21 avril 2023
137	N° G/SPS/N/JPN/1178 , N° G/SPS/N/JPN/1180 , N° G/SPS/N/JPN/1184 du 10 mars 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Pyridachlometyl, Isoprothiolane, Metobromuron	15/03/2023	
138	N° G/SPS/N/BRA/2142 du 10 mars 2023	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative numéro 210, 16 février 2023 qui prévoit l'inscription des cultures de patate douce, pomme de terre yacon, betterave, racine de taro, carottes, pois, haricots, gingembre, pois chiches, igname, lentilles, arracacha, navet et radis sur les monographies de la matière active Cyperméthrine dans la liste des ingrédients actifs des pesticides, des assainissants, des désinfectants et des produits de préservation du bois	15/03/2023	
139	N° G/TBT/N/EU/955 du 27 février 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission approuvant l'extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec des solvants hydrocarbonés en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 18 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	15/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 28 avril 2023
140	N° G/TBT/N/EU/956 du 27 février 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission approuvant l'extrait de Chrysanthemum cinerariaefolium de fleurs ouvertes et matures de Tanacetum cinerariifolium obtenu avec du dioxyde de carbone supercritique en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 18 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	15/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 avril 2023
141	N° G/TBT/N/EU/958 du 3 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de décision d'exécution de la Commission abrogeant la décision d'exécution (UE) 2022/1486 reportant la date d'expiration de l'approbation de l'acroléine en vue de son utilisation dans les produits biocides du type de produits 12	15/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 2 mai 2023
142	N° G/TBT/N/EU/959 du 3 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de décision d'exécution de la Commission ne renouvelant pas l'approbation de l'acroléine en vue de son utilisation dans les produits biocides du type de produits 12 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	15/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 avril 2023
143	N° G/SPS/N/EU/626 du 16 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2023/516 de la Commission du 8 mars 2023 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/2236 en ce qui concerne le modèle de certificat zoosanitaire pour l'entrée dans l'Union de lots d'animaux aquatiques destinés à certains établissements aquacoles, en vue de leur sauvagerie ou à d'autres fins, à l'exclusion de la consommation humaine directe	17/03/2023	
144	N° G/SPS/N/USA/3371 du 16 mars 2023	USA	Cette notification concerne l'Agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit une tolérance pour les résidus de mandestrobin dans ou sur les légumes, les tubercules et les bulbes, à l'exception de la pomme de terre, sous-groupe 1D	17/03/2023	

145	N° G/SPS/N/TUR/106/Rev.1 du 20 mars 2023	Turquie	Cette notification concerne le communiqué du Codex alimentaire turc sur les méthodes d'analyse de l'huile d'olive et de l'huile de grignons d'olive. Le projet précédent qui a été notifié au titre du document G/SPS/N/TUR/106 n'a pas été promulgué et le nouveau projet de communiqué a été élaboré conformément au règlement d'exécution (UE) 2022/2105 de la Commission	21/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 mai 2023
146	N° G/SPS/N/NZL/710 du 17 mars 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le ministère néo-zélandais des industries primaires qui propose de modifier la norme sanitaire d'importation pour les céréales et les semences destinées à la consommation, à l'alimentation ou à la transformation. L'amendement comprend le retrait d' <i>Anthracoxytis destruens</i> (synonymes <i>Sporisorium destruens</i> et <i>Ustilago destruens</i>) de la liste des organismes nuisibles pour <i>Panicum spp</i> et la suppression des exigences relatives à la gestion de ce ravageur	21/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 21 avril 2023
147	N° G/SPS/N/CAN/1495 du 21 mars 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Méfentrifluconazole	22/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 30 mai 2023
	N° G/SPS/N/CAN/1494 du 21 mars 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Méfentrifluconazole	22/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 30 mai 2023
148	N° G/SPS/N/SAU/474/add.1 du 21 mars 2023	Arabie Saoudite	Cette notification concerne la version finale des certificats sanitaires pour l'exportation d'aliments pour animaux (d'origine animale ou contenant des protéines animales et d'origine végétale) vers le Royaume d'Arabie saoudite	22/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 mai 2023
149	N° G/SPS/N/BRA/2092/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2116/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2117/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2118/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2119/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2143 , N° G/SPS/N/BRA/2144 du 21 mars 2023	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution numéro 1122, 27 octobre 2022 -précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2092 -qui est considéré comme la proposition d'inclusion des ingrédients actifs A18 –ABAMECTIN, C02 –CAPTANA, C40 –CHLORFENAPIR, C63 - LAMBDA- CYLOTHRINE, C70 –CHLORANTRANILIPROLE, C74 –CYANTRANILIPROLE, D27 –2,4-D, D41 – DIAFENTIUROM, F37 –PHENPYROXIMATE, G05.1 –GLUFOSINATE D'AMMONIUM, I10 –IMAZÉTAPIR, I13 – IMIDACLOPRIDE, L05 –LUFENUROM, M02 –MANCOZEBE, M17 –METOMYL, P50 –PICOXYSTROBINE, P53 – PROTHIOCONAZOLE sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée comme l'instruction normative numéro 214, 1er mars 2023.- Le projet de résolution numéro 1131, 24 novembre 2022 -précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2116 -est considéré comme la proposition d'inclusion des ingrédients actifs A29 -ACETAMIPRID, A68 - AMINOCYCLOPIRACHLOR, B26 -BIFENTRINE, B29 -BUPROFEZINE, B54 - BIXAFEM, B55 -EMAMECTIN BENZOATE, C10 -CYPERMETHRINE, C40 -CHLORFENAPIR, C63 -LAMBDA-CYALOTHRINE, C70 - CHLORANTRANILIPROLE, D06 -DELTAMETRIN, D36 -DIFENOCONAZOL, D41 -DIAFENTIUROM, F36 - FLUTRIAFOL, L05 -LUFENUROM, M01 -MALATATIONA, M52 -MEFENTRIFUONAZOL, O21 -OXATIAPIPROLINE, P13 -PROFENOFOS et S19 -SULFOXAFLOL sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adopté comme Instruction normative numéro 215, 2 mars 2023. - Le projet de résolution numéro 1128, 23 novembre 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2117 - est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif F74 : phenoprodine sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adopté en tant qu'instruction normative numéro 216 du 3 mars 2023.- Le projet de résolution numéro 1127, 23 novembre 2022 -précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2118 -qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif S23 : <i>Steinernema feltiae</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée en tant qu'instruction normative numéro 213 du 1er mars 2023.- Le projet de résolution numéro 1126, 23 novembre 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2119 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif B60 : <i>Bacillus paralicheniformis</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adopté en tant qu'instruction normative numéro 212, le 1er mars 2023.- Le projet de résolution numéro 1149 du 10 mars 2023 qui prévoit la modification des Monographies des principes actifs C36 –CYPROCONAZOLE, C63 –LAMBDA-CYCYLOTHRINE, D21 -DIQUATE, D59 - DIMPROPYRIDAZ, F40 -FORMETANATE, F66-FLUBENDIAMIDE, M26.1 -METHYL METSULFUROM, P34 -PYRIPROXIFEM, T24 -TRIFLURALIN et T34 –TRIFLUMUROM dans la liste des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution numéro 1150 du 10 mars 2023 qui prévoit la proposition d'inscription du soja avec une LMR de 0,05 mg/kg et une période de sécurité de 58 jours, dans le mode d'utilisation (application) dans le sol ; de la phrase "Définition du résidu pour le respect de la LMR et évaluation de le risque alimentaire : métaldehyde (Anvisa, 2023)", du tableau de classification toxicologique et des paramètres toxicologiques de référence, dans la monographie de la matière active M09 - METALDEHYDE dans la liste des ingrédients actifs des pesticides.	23/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 mai 2023
150	N° G/SPS/N/CHN/1277 du 13 mars 2022	Chine	Cette notification concerne le projet de norme nationale de la République populaire de Chine sur les limites maximales de résidus de pesticides dans les aliments qui établit 421 limites maximales de résidus (LMR) pour 85 pesticides (abamectine, etc.) dans ou sur les aliments	23/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 mai 2023
151	N° G/TBT/N/EU/961 du 17 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active dimoxystrobine, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission et règlement d'exécution (UE) 2015/408 de la Commission.	23/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 mai 2023
152	N° G/SPS/N/EU/627 du 22 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active dimoxystrobine, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission et règlement d'exécution (UE) 2015/408 de la Commission.	27/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 mai 2023
153	N° G/SPS/N/EU/628 du 23 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le règlement délégué (UE) 2023/647 de la Commission du 13 janvier 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2020/686 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'agrément des établissements de produits germinaux et la traçabilité et la exigences sanitaires applicables aux mouvements au sein de l'Union des produits germinaux de certains animaux terrestres détenus	27/03/2023	
154	N° G/SPS/N/CAN/1496 du 23 mars 2023	Canada	Cette notification concerne le règlement modifiant le règlement sur la santé des animaux (Identification et traçabilité du bétail)	27/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 juin 2023
155	N° G/SPS/N/EU/629 du 24 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation du polyricinoléate de polyglycérol (E 476) et l'annexe du règlement (UE) n° 231/2012 de la Commission en ce qui concerne les spécifications pour le glycérol (E 422), les esters polyglycérols d'acides gras (E 475) et le polyricinoléate de polyglycérol (E 476)	27/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 mai 2023
156	N° G/SPS/N/AUS/563 du 24 mars 2023	Australie	Cette notification concerne la proposition de modification de l'annexe 20 du Code australo-néo-zélandais des normes alimentaires révisé (21 mars 2023) visant à modifier le Code australo-néo-zélandais des normes alimentaires afin d'aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient cohérentes avec les autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits chimiques agricoles et vétérinaires (Dodine, Fipronil, Flupicolide, Indaziflam, Inpyrfluxam, Ipflufenquin, Mandestrobin, Mesotrione, Metrafenone, Propamocarb, Proquinazid, Prosulfocarb, Pyraclostrobin, Sethoxydim et Tetraniliprole dans des produits végétaux spécifiés); Fluralaner, Indaziflam, Inpyrfluxam et Ipflufenquin dans des denrées animales spécifiées	27/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 mai 2023
157	N° G/SPS/N/USA/3372 du 24 mars 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de l'azoxystrobine dans ou sur la mangue, la papaye et le palmier à huile	27/03/2023	
158	N° G/SPS/N/CAN/1463/add.1 du 27 mars 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Florypicoxamid	28/03/2023	
159	N° G/SPS/N/GHA/27 du 23 mars 2023	Ghana	Cette notification concerne le projet de norme qui s'applique à toutes les espèces commerciales d'anchois appartenant à la famille des Engraulidae qui ont été bouillies dans de la saumure et séchées	28/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 mai 2023
160	N° G/SPS/N/GHA/28 du 23 mars 2023	Ghana	Cette notification concerne le projet de norme africaine qui spécifie les méthodes de collecte, de stockage et de transport du poisson et des produits de la pêche pour analyses	28/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 mai 2023
161	N° G/SPS/N/GHA/29 du 23 mars 2023	Ghana	Cette notification concerne le projet de norme africaine spécifie la méthode d'essai pour la détermination des parasites dans les poissons et les produits de la pêche par mirage. Cela s'applique à la chair blanche transformée en filets, en darnes, en morceaux ou hachée	28/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 mai 2023
162	N° G/SPS/N/GHA/30 du 23 mars 2023	Ghana	Cette notification concerne le projet de norme africaine qui spécifie les méthodes de collecte, de stockage et de transport du poisson et des produits de la pêche pour analyses	28/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 mai 2023
163	N° G/SPS/N/CAN/1469/add.1 du 28 mars 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide l'Ipflufenquin	28/03/2023	

164	N° G/TBT/N/EU/964 du 30 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission approuvant la masse de réaction du propionate de N,N-didécyln-(2-hydroxyéthyl)-N-méthylammonium et du propionate de N,N-didécyln-(2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl)-N-méthylammonium et propionate de N,N-didécyln-(2-(2-(2-hydroxyéthoxy)éthoxy)éthyl)-N-méthylammonium en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 2 et 4 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	30/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 mai 2023
165	N° G/TBT/N/EU/965 du 30 mars 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission approuvant la masse de réaction du propionate de N,N-didécyln-(2-hydroxyéthyl)-N-méthylammonium et du propionate de N,N-didécyln-(2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl)-N-méthylammonium et propionate de N,N-didécyln-(2-(2-(2-hydroxyéthoxy)éthoxy)éthyl)-N-méthylammonium en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 2 et 4 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	30/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 mai 2023
166	N° G/SPS/N/CAN/484/add.1 du 30 mars 2023	Canada	Cette notification concerne Santé Canada a publié sa "Politique sur la présence de <i>Listeria monocytogenes</i> dans les aliments prêts-à-manger" mise à jour, qui remplace la version datée du 1 avril 2011. Ce document énonce la politique de Santé Canada relative à l'application, à la mise en œuvre et à la vérification des mesures de contrôle pour <i>Listeria monocytogenes</i> dans les aliments prêts-à-mangers vendus au Canada. Il vise à appuyer l'interprétation et l'application de la loi sur les aliments et drogues (les articles 4 et 7), dans le but de protéger les consommateurs contre la listériose d'origine alimentaire	31/03/2023	
167	N° G/SPS/N/CHE/82/add.7 du 30 mars 2023	Suisse	Cette notification concerne l'Ordonnance sur les produits phytosanitaires (RS 916.161, OPPh) a été notifiée dans le document G/SPS/N/CHE/82 du 19 décembre 2019. L'OPPh établit les conditions de mise sur le marché des produits phytosanitaires. L'annexe 1 de l'OPPh contient une liste des substances actives pouvant être utilisées comme produits phytosanitaires en Suisse. Une nouvelle substance est inscrite dans cette annexe si, après examen du dossier accompagnant la demande, elle remplit les conditions fixées à l'article 5. tarsalis, Encarsiacitrina, Exochomus quadripustulatus, Heterorhabditis downesi, Pronematus ubiquitus, Sphaerophoria rueppellii) à l'annexe 1. Un macro-organisme (<i>Heterorhabditis</i> sp) est supprimé pour des raisons formelles. Pour plusieurs principes actifs (huile de paraffine, cuivre, huile de poisson), des modifications formelles (comme la suppression de variantes obsolètes qui n'existent plus) sont apportées. Pour la substance active l'huile de poisson, la classification "substance à faible risque" est également ajoutée. Ces ajustements formels sont conformes aux décisions et réglementations de l'UE.	31/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 mai 2023
168	N°G/SPS/N/TPKM/609 du 10 mars 2023	Taipei Chinois	Cette notification concerne le projet de normes pour les limites de résidus de pesticides dans les aliments relatif à la modification et révocation des LMR de pesticides pour le chlorpyrifos dans les fruits, les céréales, les haricots secs et les fines herbes	31/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 mai 2023
169	N°G/SPS/N/KOR/501/Add.2 du 31 mars 2023	République de Corée	Cette notification concerne l'Agence pour la quarantaine animale et végétale (APQA), ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAFRA) de la République de Corée qui a ajouté les plantes hôtes du viroïde du tubercule en fureau de la pomme de terre (PSTVd), comme l'un des organismes de quarantaine interdits de Corée , qui est basé sur le résultat de l'analyse du risque phytosanitaire (ARP),	31/03/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 mai 2023
170	N° G/SPS/N/BRA/2120/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2125/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2128/add.1 du 23 mars 2023	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution numéro 1125, 23 novembre 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2120 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif S22 : <i>Swinglea glutinosa</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée comme instruction normative numéro 217, 20 mars 2023. - Le projet de résolution numéro 1132, 15 décembre 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2125 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif B61 : <i>Baculovirus Spodoptera littoralis</i> sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée en tant que instruction normative numéro 218 du 20 mars 2023. - Le projet de résolution numéro 1133, 15 décembre 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2128 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion des ingrédients actifs A02-Acéphate, A41 -Amicarbazone, C25.1 -Cartap hydrochloride, qui est maintenant coder C25 - C63-Lambda-cyhalothrine, C81 -Cyclanilprole, D25 -Diurone, F24 -Fenpropimorph, F55-Fénamidone, G05 -Glufosinate, I30 -Impirflumaxe, M52 -Méfentrifluconazole, O21-Oxathiapiroline, P52 -Pymétrozine, P69 -Pinoxadem et T54 -Trifloxystrobrine sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, a été adoptée comme instruction normative numéro 219, 20 mars 2023.	03/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 mai 2023
171	N° G/SPS/N/JPN/1096/add.1 , N° G/SPS/N/JPN/1098/add.1 du 31 mars 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Acynonapyr, Fluxametamide	04/04/2023	
172	N° G/SPS/N/USA/3374 du 3 avril 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception par l'Agence d'un premier dépôt d'une demande de pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	04/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 avril 2023
173	N° G/SPS/N/JPN/1097/add.1 , N° G/SPS/N/JPN/1100/add.1 , N° G/SPS/N/JPN/1101/add.1 du 31 mars 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Fenarimol, Penthioopyrad, Trifloxystrobin	04/04/2023	
174	N° G/SPS/N/JPN/1102/add.1 , N° G/SPS/N/JPN/1103/add.1 du 31 mars 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Flonicamid, Fenpyrazamine	05/04/2023	
175	N° G/SPS/N/ZAF/79 du 31 mars 2023	Afrique du Sud	Cette notification concerne les modifications de l'Avis du gouvernement R. 1013 du 26 mai 1989 (GG n° 47725) :1. Suppression des espèces, genres et familles de marchandises contrôlées dans le tableau 1 de l'avis gouvernemental R. 1013 du 26 mai 1989. Toute personne important l'un des marchandises contrôlées supprimées en République d'Afrique du Sud doit le faire avec l'autorité d'un permis d'importation et doivent se conformer aux conditions d'importation associées stipulées. Un formulaire de demande d'importation des marchandises contrôlées supprimées doit être demandé ou demandé à : planthealthpermits@dalrrd.gov.za ; 2- Substitution ou modification du tableau 3 de l'Avis gouvernemental R. 1013 : Ports d'entrée. Cela prévoit des ports d'entrée désignés supplémentaires pour l'importation de marchandises contrôlées en vertu de la R. 1013.	05/04/2023	
176	N° G/SPS/N/USA/3375 du 5 avril 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui modifie les tolérances existantes pour les résidus de fludioxonil dans ou sur la mangue et la papaye	06/04/2023	
177	N° G/SPS/N/USA/3376 du 5 avril 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de trinexpac-éthyl dans ou sur plusieurs produits	06/04/2023	
178	N°G/SPS/N/TPKM/599/add.1 du 20 mars 2023	Taipei Chinois	Cette notification concerne changement de 12 codes CCC spécifiques aux aliments, additifs alimentaires, ustensiles alimentaires, contenants ou emballages alimentaires	06/04/2023	
179	N° G/SPS/N/CHN/1276 du 7 mars 2022	Chine	Cette notification concerne le projet de norme nationale relative à l'innocuité des aliments: Teneurs maximales en contaminants dans les aliments (GB2762-2022) - 4.8 Limites maximales de résidus de nitrite)	11/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 6 mai 2023
180	N° G/SPS/N/USA/3169/add.2 du 11 avril 2023	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui confirme la date d'entrée en vigueur du 13 décembre 2022 pour la règle finale parue dans le Federal Register du 10 novembre 2022, et qui a modifié la réglementation sur les additifs colorants pour permettre une utilisation sûre de la spiruline (<i>Arthrospira platensis</i>) comme additif colorant dans les boissons alcoolisées contenant moins de 20 % d'alcool en volume, -les boissons non alcoolisées, les condiments et les sauces, les trempettes, les substituts de produits laitiers (identifiés comme -substituts de yogourt non laitiers, desserts glacés non laitiers, et poudings non laitiers), vinaigrettes et mélanges d'assaisonnements (non chauffés)	12/04/2023	
181	N° G/SPS/N/USA/3368/Add.1 du 11 avril 2023	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui prolonge la période de commentaires pour la pétition relative aux additifs colorants pour laquelle nous avons publié un avis de dépôt dans le registre fédéral du 17 février 2023. Dans l'avis, la FDA a demandé des commentaires sur une pétition déposée relative aux additifs colorants soumis par Center for Science in the Public Interest, et al., proposant que la FDA abroge la réglementation sur les additifs colorants prévoyant l'utilisation du FD&C Red No. 3 dans les aliments (y compris les compléments alimentaires) et dans les médicaments ingérés	12/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 mai 2023
182	N° G/SPS/N/GBR/30 du 11 avril 2023	Royaume uni	Cette notification concerne le projet de Border Target Operating Model propose une nouvelle approche des contrôles de sécurité (s'appliquant à toutes les importations) et des contrôles sanitaires et phytosanitaires (s'appliquant aux importations d'animaux vivants, de produits animaux, de végétaux et de produits végétaux) à la frontière. Il explique comment les contrôles seront simplifiés, numérisés et, au fil du temps, assurés via le nouveau guichet unique du Royaume-Uni. Le document a été élaboré grâce à l'engagement des parties prenantes, à la collaboration entre les gouvernements britannique, écossais et gallois, et à l'engagement avec les responsables de l'administration décentralisée d'Irlande du Nord	12/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 mai 2023
183	N° G/SPS/N/SGP/83 du 11 avril 2023	Singapour	Cette notification concerne les conditions vétérinaires pour l'importation de chiens/chats pour les pays/régions relevant de l'annexe I ; conditions vétérinaires pour l'importation de chiens/chats pour les pays/régions relevant de l'annexe II ; conditions vétérinaires pour l'importation de chiens/chats pour les pays/régions relevant de l'annexe III ; conditions vétérinaires pour l'importation de chiens d'assistance pour les pays/régions des annexes I à II	12/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 juin 2023
184	N°G/SPS/N/CAN/1497 du 11 avril 2023	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la beta-amylase issue de <i>Priestia flexa</i> AE-BAF dans les gâteaux de riz glutineux	12/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 juin 2023
185	N° G/SPS/N/EU/527/add.1 du 13 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/527 (15 décembre 2021) qui est désormais adoptée Règlement (UE) 2023/710 de la Commission du 30 mars 2023 modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de bromopropylate, de chloridazone, de fenpropimorph, d'imazaquine et de tralkoxydime dans ou sur certains produits	14/04/2023	

186	N° G/SPS/N/EU/630 du 14 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission sur le statut de l'attapulgitte en tant qu'additif pour l'alimentation animale dans le cadre du règlement (CE) n° 1831/2003 du Parlement européen et du Conseil	14/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 13 juin 2023
187	N° G/SPS/N/BRA/2146 du 14 avril 2023	Brésil	Cette notification concerne les exigences sanitaires pour l'importation de poissons et produits dérivés (à l'exception des crevettes, écrevisses, mollusques bivalves et animaux vivants) provenant de la pêche extractive et destinés à la consommation humaine	17/04/2023	
188	N° G/SPS/N/BRA/2147 du 14 avril 2023	Brésil	Cette notification concerne les exigences zoosanitaires brésiliennes pour l'importation des crevettes et écrevisses non viables et des dérivés provenant de la pêche ou de l'aquaculture extractive	17/04/2023	
189	N° G/SPS/N/CHN/1278 du 14 avril 2022	Chine	Cette notification concerne la Chine qui met à jour le modèle de certificat phytosanitaire et de certificat phytosanitaire pour la réexportation. Le nouveau certificat phytosanitaire et le certificat phytosanitaire de réexportation seront utilisés à partir du 1er juin 2023. Pendant la période de transition (avant le 31 décembre 2023), tant le nouveau certificat que le certificat actuel pourront être utilisés	17/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 31 mai 2023
190	N° G/SPS/N/KOR/248/Add.22 du 17 avril 2023	République de Corée	Cette notification concerne l'Agence de quarantaine animale et végétale (APQA), du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAFRA) de la République de Corée, a ajouté des plantes hôtes de Radopholus similis , l'un des organismes de quarantaine interdits de Corée, qui est basé sur le résultat de l'analyse du risque phytosanitaire (ARP), notifiée à l'OMC le 17/04/2023 et mise à la disposition des Membres de l'OMC, via la plateforme e-Ping, le 17/04/2023. L'importation de parties souterraines vivantes et fraîches d' Amydrium zippelianum en provenance des régions spécifiées ci-dessous seront interdites dans l'envoi avec certificat phytosanitaire expédié à partir du 18 avril 2023. - Produits couverts : Parties pertinentes de plantes hôtes associées à Radopholus similis. - Régions ou pays susceptibles d'être touchés, dans la mesure où cela est pertinent ou réalisable : · Amérique du Nord : Canada, Mexique, États-Unis d'Amérique · Amérique centrale : tous les pays · Amérique du Sud : Tous les pays (sauf le Chili) · Afrique : Tous les pays · Asie : Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine (zones réglementées : ville de Guangzhou, ville de Maoming et ville de Shenzhen dans la province du Guangdong, province du Fujian ; et Hong Kong, Chine), Inde, Indonésie, Japon, République libanaise, Malaisie, Oman, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Taipei chinois, Thaïlande, Yémen · Europe : Belgique, Danemark, Estonie, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Suède, Royaume-Uni · Océanie et Pacifique : Australie (sauf Tasmanie), Îles Cook (Nouvelle-Zélande), Fidji, Polynésie française, Guam, Îles Hawaï, Micronésie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Niue (Nouvelle-Zélande), Île Norfolk (Australie), Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa américaines, Samoa, Îles Salomon, Tonga	18/04/2023	
191	N° G/SPS/N/JPN/1187 , N° G/SPS/N/JPN/1188 , N° G/SPS/N/JPN/1189 , N° G/SPS/N/JPN/1190 , N° G/SPS/N/JPN/1191 du 13 avril 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Amétroctadine, Amisulbrom, Flumioxazin, Flupyradifurone, Mefentrifluconazole	18/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 juin 2023
192	N° G/SPS/N/JPN/1192 , N° G/SPS/N/JPN/1193 du 13 avril 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Metaldehyde, Simeconazole,	19/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 juin 2023
193	N° G/SPS/N/JPN/1195 du 13 avril 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire : Dicloxacilline	19/04/2023	
194	N° G/SPS/N/JPN/1196 du 13 avril 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire : Amprolium	19/04/2023	
195	N° G/SPS/N/GBR/31 du 13 avril 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) de la Grande Bretagne nouvelles ou relevées pour le Triclopyr, modifiant le registre officiel britannique des LMR	19/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 juin 2023
196	N° G/SPS/N/NZL/717 du 18 avril 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire à l'importation pour les Actinidia destinés à la plantation	19/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2023
197	N° G/SPS/N/NZL/718 du 18 avril 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire d'importation modifiée pour les plants d'agrumes destinés à la plantation	19/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2023
198	N° G/SPS/N/NZL/719 du 18 avril 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le projet de norme sanitaire d'importation de matériel de pépinière	19/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2023
199	N° G/SPS/N/NZL/720 du 18 avril 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire d'importation modifiée pour les plants de prunes destinés à la plantation	19/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2023
200	N° G/SPS/N/EU/631 du 18 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué modifiant et rectifiant le règlement délégué (UE) 2022/2292 en ce qui concerne les exigences relatives à l'entrée dans l'Union de miel, de viandes, de produits hautement raffinés, de gélules et de produits de la pêche	19/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 17 juin 2023
201	N° G/SPS/N/NZL/721 du 18 avril 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire d'importation modifiée pour les semences destinées à l'ensemencement	19/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2023
202	N° G/SPS/N/UKR/195/add.1 du 19 avril 2023	Ukraine	Cette notification concerne l'Ukraine qui notifie l'adoption de l'arrêté du Ministère ukrainien de la politique agricole et de l'alimentation n° 360 sur l'approbation des exigences relatives aux œufs de poule. L'ordonnance a été adoptée le 7 mars 2023, enregistrée au ministère de la Justice de l'Ukraine le 23 mars 2023 et publiée le 7 avril 2023. L'ordonnance entrera en vigueur le 7 octobre 2023 et prendra effet le 1er janvier 2028	20/04/2023	
203	N° G/SPS/N/UKR/196/add.1 du 19 avril 2023	Ukraine	Cette notification concerne l'Ukraine qui notifie l'adoption de l'arrêté n° 261 du Ministère ukrainien de la politique agricole et de l'alimentation "portant modification de certains arrêtés relatifs à l'importation (envoi) sur le territoire douanier ukrainien de produits de la pêche destinés à la consommation humaine". L'ordonnance a été adoptée le 24 février 2023, enregistrée au ministère de la Justice de l'Ukraine le 27 mars 2023 et publiée le 11 avril 2023	20/04/2023	
204	N° G/SPS/N/UKR/198/add.1 du 19 avril 2023	Ukraine	Cette notification concerne l'Ukraine qui notifie l'adoption de l'arrêté du Ministère de la politique agricole et de l'alimentation de l'Ukraine n° 625 portant modification de l'arrêté du Ministère de la politique agricole et de l'alimentation de l'Ukraine n° 813 du 20 octobre 2022 et approbation des exigences relatives à certains indicateurs de qualité pour Viande de volaille" le 27 mars 2023. L'arrêté a été enregistré auprès du Ministère de la justice de l'Ukraine le 5 avril 2023, publié et est entré en vigueur le 7 avril 2023, à l'exception des paragraphes 3 à 5, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2024	20/04/2023	
205	N° G/SPS/N/USA/3377 du 19 avril 2023	USA	Cette notification concerne l'Agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de l'éthalfuraline dans ou sur plusieurs cultures	20/04/2023	
206	N° G/SPS/N/USA/3378 du 19 avril 2023	USA	Cette notification concerne l'Agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de deltaméthrine dans ou sur les matières premières agricoles, légumes, légumineuses, légumineuses, haricots, séchés écosés, sauf le soja, sous-groupe 6-22E et légumes, légumineuses, légumineuses, pois, séchés écosés, sous-groupe 6-22F	20/04/2023	
207	N° G/SPS/N/ZAF/80 du 19 avril 2023	Afrique du Sud	Cette notification concerne projet de règlement relatif à l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées sous le contrôle du ministère de la Santé	20/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 juin 2023
208	N° G/SPS/N/BDI/49 , N° G/SPS/N/KEN/205 , N° G/SPS/N/RWA/42 , N° G/SPS/N/TZA/263 , N° G/SPS/N/UGA/246 du 20 avril 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme pour l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les produits à base de viande crue hachée/hachée. Ces produits comprennent, mais sans s'y limiter, les boulettes de viande, les galettes, les burgers de viande, les rouleaux de viande et les brochettes hachées qui sont destinés à une transformation ultérieure avant consommation. Cette norme n'inclut pas les saucisses de viande	21/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 juin 2023
209	N° G/SPS/N/BDI/50 , N° G/SPS/N/KEN/206 , N° G/SPS/N/RWA/43 , N° G/SPS/N/TZA/264 , N° G/SPS/N/UGA/247 du 20 avril 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme pour l'Afrique de l'Est qui couvre le plan d'aménagement, les exigences hygiéniques, sanitaires d'un abattoir	21/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 juin 2023

210	N° G/SPS/N/USA/3379 du 20 avril 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de deltaméthrine dans ou sur les matières premières agricoles, légumes, légumineuses, légumineuses, haricots, séchés écosés, sauf le soja, sous-groupe 6-22E et légumes, légumineuses, légumineuses, pois, séchés écosés, sous-groupe 6-22F	21/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 juin 2023
211	N° G/SPS/N/RUS/263 du 18 avril 2023	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du collège de la commission économique eurasiennne sur les modifications du règlement sur les exigences vétérinaires communes (sanitaires et vétérinaires) applicables aux marchandises soumises au contrôle vétérinaire (surveillance) et projet de décision du collège de la commission économique eurasiennne sur les modifications des formulaires de certificats vétérinaires communs pour l'importation sur le territoire douanier de l'Union économique eurasiatique de marchandises contrôlées en provenance de pays tiers. Les projets de décision notifiés actualisent les exigences de l'Union économique eurasiatique en ce qui concerne le dépistage de la brucellose chez les vaches donatrices d'embryons, les exigences d'exportation de chevaux après des événements sportifs, ainsi que les indicateurs relatifs à la sécurité des aliments pour les animaux d'origine végétale	25/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 17 juin 2023
212	N° G/SPS/N/EU/632 du 24 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 231/2012 en ce qui concerne les spécifications pour les mono- et diglycérides d'acides gras (E471)	25/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 juin 2023
213	N° G/SPS/N/BDI/52, N° G/SPS/N/KEN/208, N° G/SPS/N/RWA/45, N° G/SPS/N/TZA/266, N° G/SPS/N/UGA/249 du 24 avril 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme pour l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les œufs de poule comestibles en coquille destinés à la consommation humaine	25/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 juin 2023
214	N° G/SPS/N/FR/19 du 25 avril 2023	France	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 231/2012 en ce qui concerne les spécifications pour les mono- et diglycérides d'acides gras (E471)	26/04/2023	
215	N° G/SPS/N/UKR/200 du 25 avril 2023	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'arrêté du Ministère ukrainien de la santé sur l'approbation des exigences pour les arômes alimentaires, des exigences pour les additifs alimentaires et des exigences pour les enzymes alimentaires	26/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 juin 2023
216	N° G/SPS/N/VNM/148 du 22 mars 2023	Viet Nam	Cette notification concerne le projet de circulaire promulguant la liste des organismes de quarantaine préoccupants pour le Viet Nam	26/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 21 mai 2023
217	N° G/SPS/N/CHN/1275 du 6 mars 2023	Chine	Cette notification concerne le projet de norme nationale de sécurité alimentaire : le contrôle des dioxines et des PCB dans les aliments	26/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2023
218	N° G/SPS/N/EU/633 du 26 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences spécifiques d'hygiène applicables à certaines viandes fraîches, produits de la pêche, produits laitiers et œufs. Les principaux objectifs de la révision sont les suivants : introduire des exigences spécifiques pour le vieillissement à sec de la viande bovine, sous réserve d'une période transitoire; modifier les conditions de transport des carcasses et de certaines découpes d'ongulés domestiques et harmoniser le contrôle de la température de surface de ces viandes; permettre le transport du gibier d'élevage abattu à la ferme, pour être acheminé vers un établissement de traitement du gibier; introduire des options alternatives pour démontrer l'efficacité des traitements thermiques du lait; permettre l'aromatisation des œufs sous certaines conditions; introduire des dispositions visant à abaisser légèrement la température de tranchage des produits de la pêche frais ou transformés ou à augmenter la température des produits de la pêche congelés et l'interdiction de stocker ou de transporter les produits de la pêche à cette température technologiquement requise temporairement	27/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 juin 2023
219	N° G/TBT/N/EU/969 du 26 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation pour le secteur des fruits et légumes, certains produits transformés à base de fruits et légumes et le secteur des bananes, et abrogeant le règlement (CE) de la Commission n° 1666/1999 et règlements d'exécution (UE) n° 543/2011 et (UE) n° 1333/2011 de la Commission	27/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 juin 2023
220	N° G/TBT/N/EU/970 du 26 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution qui complète le règlement (UE) n° 1308/2013 en fusionnant et en modifiant les règles relatives au contrôle des normes de commercialisation actuellement contenues dans le règlement d'exécution (UE) n° 543/2011 de la Commission, le règlement d'exécution (UE) n° 1333/2011 et le règlement de la Commission (CE) n° 1666/1999 (maîtrise des exigences qualité; contrôle de l'étiquetage)	27/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 juin 2023
221	N° G/TBT/N/EU/971 du 26 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation des œufs et abrogeant le règlement (CE) n° 589/2008 de la Commission (information du consommateur, étiquetage; prévention des pratiques trompeuses et protection des consommateurs; exigences de qualité). La proposition vise à réviser les règles communes pour les normes de commercialisation des œufs.	27/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 juin 2023
222	N° G/TBT/N/EU/972 du 26 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les normes de commercialisation des œufs. Le projet de règlement introduit le marquage obligatoire des œufs sur le site de production	27/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 juin 2023
223	N° G/TBT/N/EU/973 du 26 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation des œufs. La proposition vise à réviser les règles communes pour les normes de commercialisation des œufs	27/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 juin 2023
224	N° G/TBT/N/EU/974 du 26 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les normes de commercialisation des œufs. Le projet de règlement introduit le marquage obligatoire des œufs sur le site de production	28/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 juin 2023
225	N° G/TBT/N/EU/975 du 26 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation pour la viande de volaille. Le règlement d'exécution vise à réviser les règles communes des normes de commercialisation de la viande de volaille.	28/04/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 juin 2023
226	N° G/SPS/N/USA/3380 du 1 mai 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception par l'Agence d'un premier dépôt d'une demande de pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	03/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 mai 2023
227	N° G/TBT/N/GBR/54/add.1 du 1 mai 2023	Royaume uni	Cette notification concerne la décision du retrait de l'approbation de la substance active Alpha-cyperméthrine	03/05/2023	
228	N° G/TBT/N/EU/976 du 26 avril 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives du Conseil 2001/110/CE relative au miel, 2001/112/CE relative aux jus de fruits et certains produits similaires destinés à l'alimentation humaine, 2001/113/CE relative aux fruits confitures, gelées et marmelades et purée de marrons sucrée destinés à l'alimentation humaine et 2001/114/CE relative à certains laits de conserve partiellement ou totalement déshydratés destinés à l'alimentation humaine	03/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 juillet 2023
229	N° G/SPS/N/BRA/2152 du 3 mai 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution 1153, 6 avril 2023 qui concerne la proposition d'inclure le point A58.2 - EXTRAIT HYDROALCOOLIQUE DE NEEEM dans la monographie de l'ingrédient actif A58 - AZADIRACHTA INDICA sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	04/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 juin 2023
230	N° G/SPS/N/CAN/1499 du 3 mai 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Clopyralid	04/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 2 juillet 2023
231	N° G/SPS/N/CAN/1500 du 3 mai 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Mandestrobin	04/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 2 juillet 2023
232	N° G/SPS/N/EU/634 du 4 mai 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1201 en ce qui concerne la liste des plantes hôtes connues pour être sensibles à Xylella fastidiosa	08/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 3 juillet 2023
233	N° G/SPS/N/CAN/1501 du 4 mai 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le pydiflumetofen	08/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 2 juillet 2023

234	N° G/SPS/N/CAN/1470/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1471/add.1 du 4 mai 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides l'Acifluorène-sodium, Spiropidion	08/05/2023	
235	N° G/SPS/N/CAN/1473/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1474/add.1 du 4 mai 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides Fluopyram, Clethodim	08/05/2023	
236	N° G/SPS/N/BRA/2154 , N° G/SPS/N/BRA/2155 , N° G/SPS/N/BRA/2156 , N° G/SPS/N/BRA/2157 du 4 mai 2023	Brésil	Ces notifications concernent les projets de : - la résolution numéro 1155 du 6 avril 2023 relative à la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif P 71: PYRIOPHENON de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1154 du 6 avril 2023 relative à la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif I32 – ISOCICLOSERAM de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1156 du 6 avril 2023 relative à la proposition de supprimer l'ingrédient actif T45 - TIAZOPIR de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les désinfectants assainissants et les produits de protection du bois, - la résolution numéro 1157 du 6 avril 2023 relative à la proposition d'inclusion des ingrédients actifs B41 - Boscalide, C07 - Kasugamycine, C10 - Cyperméthrine, C18 - Chlorothalonil, C25 - Chlorhydrate de cartape, C32 - Cléthodime, C55 - Composés à base de cuivre, C63 - Lambda-cyhalothrine, D06 - Deltaméthrine, D21 - Diquat, G05 - Glufosinate d'ammonium, H07 - Méthyl Haloxypop-P, I12 - Imazapyr, I20 - Imazapik, I30 - Impirfluxame, M45 - Mandipropamide, O21 - Oxathiapiprole, P23 - Propamocarbe, S13 - S-Métolachlore, T14 - Méthyl Thiophanate, T48 - Thiaméthoxame de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	08/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 juin 2023
237	N° G/SPS/N/BRA/2159 , N° G/SPS/N/BRA/2160 du 4 mai 2023	Brésil	- la résolution numéro 1159 du 27 avril 2023 relative à la proposition d'inclusion des ingrédients suivants dans la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides : 17 - DIFLUBENZURON, F23.1 - Fluasifop-P-butyl, F71 - FLORPIRAUXIPH Benzyl, G01 - Glyphosate, I30 - Impirfluxam, M33 - Metammitron, M35 - Methylcycloxe, P43 - Pymétanil, T54 - Trifloxne - la résolution numéro 1160 du 27 avril 2023 relative à la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif T75 - Trichoderma reesei sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	08/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 juin 2023
238	N° G/SPS/N/USA/3382 du 5 mai 2023	USA	Cette notification concerne la FDA qui annonce le dépôt d'une pétition, soumise par Environmental Defense Fund, et al., pour la révocation de l'utilisation du dioxyde de titane dans les aliments de la liste des additifs colorants	08/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 3 juillet 2023
239	N° G/SPS/N/USA/3381 du 2 mai 2023	USA	Cette notification concerne le Service de sécurité et d'inspection des aliments (FSIS) qui propose de déclarer que les produits de poulet farcis panés non prêts à manger (NRTE) qui contiennent des Salmonella à des niveaux d'une unité formant colonie (UFC) par gramme ou plus sont frelatés au sens de la Loi sur l'inspection des produits de la volaille (PPIA)	08/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 27 juin 2023
240	N° G/SPS/N/CAN/1498 du 2 mai 2023	Canada	Cette notification concerne l'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui a récemment effectué un examen de ses exigences en matière d'importation d'arbres fruitiers et de son programme national portant sur le virus de la sharka. Par conséquent, l'ACIA a élaboré deux nouvelles directives sur la protection des végétaux (D-22-01: Exigences phytosanitaires pour l'importation de matériel d'arbres fruitiers destinés à la multiplication ou à un usage ornemental sous forme de branches fraîchement coupées, qui énoncent les exigences d'importation de végétaux de multiplication et de parties de végétaux de Chaenomeles spp., de Cydonia spp., de Malus spp., de Prunus spp., et de Pyrus spp.; D-22-02: Exigences phytosanitaires applicables aux mouvements nationaux de matériel végétal de Prunus spp., visant à prévenir la propagation du virus de la sharka du prunier (PPV) au Canada, qui énoncent les exigences relatives à la circulation intérieure de tout matériel végétal de Prunus spp., qui est associé au virus de la sharka au Canada)	09/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 30 juin 2023
241	N° G/SPS/N/GBR/33 du 2 mai 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les autorités britanniques de sécurité des aliments notifiant aux membres leur intention d'autoriser deux nouveaux aliments, un arôme alimentaire et un additif alimentaire à utiliser sur le marché britannique, une modification consécutive à une autorisation existante résultant d'une nouvelle méthode de production. Les autorisations sont : + Deux nouveaux aliments : - Poudre de champignon vitamine D2 (nouvelle autorisation) pour la poudre de champignon Agaricus bisporus qui a été exposée à la lumière ultraviolette pour induire la conversion de la provitamine D2 (ergostérol) en vitamine D2 (ergocalciférol). L'autorisation concerne des utilisations dans divers aliments et boissons, aliments destinés à des fins médicales spéciales (FSMP) (à l'exclusion de ceux destinés aux nourrissons) et dans les compléments alimentaires (à l'exclusion des compléments alimentaires pour nourrissons et enfants de moins de trois ans); - Levure de boulanger traitée aux UV (Saccharomyces cerevisiae) (extension d'utilisation). L'extension d'utilisation concerne une variété d'aliments et de catégories telles que les aliments destinés à des fins médicales spéciales (FSMP). Le nouvel aliment doit être inactif pour être utilisé dans les préparations pour nourrissons, les préparations de suite, les préparations à base de céréales et les denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales. + Un arôme : 3-(1-((3,5-diméthylisoxazol-4-yl)méthyl)-1H-pyrazol-4-yl)-1-(3-(hydroxybenzyl)imidazolidine-2,4-dione (nouvelle autorisation). Cet arôme alimentaire (FL n° 16.127) doit être pur à 99 % au moins et peut être utilisé pour réduire l'amertume de certains aliments. Il est autorisé dans une variété d'aliments avec des niveaux maximaux autorisés allant de 4 mg/kg à 100 mg/kg. Les types d'aliments auxquels il peut être ajouté incluent les produits laitiers, par exemple les boissons et les desserts à base de produits laitiers, les confiseries, les assaisonnements, les en-cas prêts à consommer et les glaces comestibles. + Un additif alimentaire : Rebaudioside M (nouvelle autorisation). Une nouvelle autorisation d'additif alimentaire pour les glycosides de stéviol produits par voie enzymatique (E 960c), qui entraîne également une modification consécutive d'une autorisation existante (le nom et le numéro E de l'additif alimentaire pour la méthode de production existante seront mis à jour - E 960 glycosides de stéviol seront deviennent les glycosides de stéviol E 960a issus de la stévia). L'utilisation de cet additif alimentaire est autorisée en tant qu'édulcorant autorisé à faible teneur en calories et à haute intensité,	09/05/2023	
242	N° G/SPS/N/ARG/261 du 28 avril 2023	Argentine	Cette notification concerne l'Argentine qui notifie la prise en compte du virus du fruit rugueux de la tomate brune (ToBRFV) dans les exigences phytosanitaires, déjà établies, applicables à l'importation de matériel de multiplication végétative (et de semences) des espèces hôtes (Solanum lycopersicum et Capsicum spp.) originaires de tous les pays.	09/05/2023	
243	N° G/SPS/N/AUS/558/add.1 du 28 avril 2023	Australie	Cette notification concerne les exigences du pays importateur de l'Australie pour les certificats phytosanitaires à partir du 1er mai 2023. La date de mise en œuvre de l'Industry Advice Notice (IAN) 02-2023 a été prolongée du 1er mai 2023 au 1er juin 2023. Avant le 1er juin 2023, le ministère australien de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts publiera des informations supplémentaires pour clarifier l'acceptation par l'Australie des certificats phytosanitaires papier, qui ont été tamponnés/signés électroniquement et lorsqu'ils incluent le code QR ou le lien Web pour permettre la vérification en ligne de le document	09/05/2023	
244	N° G/SPS/N/RUS/264 du 27 avril 2023	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasiatique portant modification de la Décision de la Commission de l'Union douanière n° 318 du 18 juin 2010 qui vise à utiliser un système d'évaluation des risques phytosanitaires lors du choix des procédures de contrôle pour le contrôle phytosanitaire de quarantaine, ainsi qu'à uniformiser le processus de prise de décision en ce qui concerne les lots de produits soumis à contrôle phytosanitaire s'il y a des incohérences entre le certificat phytosanitaire et les documents d'expédition ou si des organismes de quarantaine sont détectés	09/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 juin 2023
245	N° G/SPS/N/TPKM/612 du 6 avril 2023	Taipei Chinois	Cette notification concerne les exigences du pays importateur de l'Australie pour les certificats phytosanitaires à partir du 1er mai 2023. La date de mise en œuvre de l'Industry Advice Notice (IAN) 02-2023 a été prolongée du 1er mai 2023 au 1er juin 2023. Avant le 1er juin 2023, le ministère australien de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts publiera des informations supplémentaires pour clarifier l'acceptation par l'Australie des certificats phytosanitaires papier, qui ont été tamponnés/signés électroniquement et lorsqu'ils incluent le code QR ou le lien Web pour permettre la vérification en ligne de le document	09/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 juin 2023
246	N° G/SPS/N/EU/635 du 8 mai 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement (UE) 2023/915 de la Commission du 25 avril 2023 concernant les teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires et abrogeant le règlement (CE) no 1881/2006,	10/05/2023	
247	N° G/SPS/N/CAN/1475/add.1 et N° G/SPS/N/CAN/1476/add.1 du 11 mai 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le pyriproxyfène et le fluzinam	12/05/2023	
248	N° G/SPS/N/CAN/1504 et N° G/SPS/N/CAN/1505 du 11 mai 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Sédaxane et le Fludioxonil	12/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2023
249	N° G/SPS/N/JPN/1201 du 11 mai 2023	japan	Cette notification concerne le MAFF a révisé la procédure standard lorsque le Japon reçoit une demande d'un pays pour lever l'interdiction d'importer des végétaux dont le Japon interdit l'importation conformément à la Loi sur la protection des végétaux (Loi n° 151 de 1950). L'objectif de la révision est de refléter les procédures nouvellement mises en œuvre et d'accroître ainsi la transparence de la procédure, tout en tenant compte des normes internationales pertinentes, la version précédente ayant été élaborée il y a plus de 20 ans (en 1999)	12/05/2023	
250	N° G/SPS/N/GBR/34 du 11 mai 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les nouvelles LMR GB pour le benzovindiflupyr.	15/05/2023	
251	N° G/SPS/N/USA/3383 du 15 mai 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de fomésafène dans ou sur Légume, bulbe, groupe 3-07 ; Légumes, cucurbitacées, groupe 9; Légumes, fruits, groupe 8-10 ; et Légumes, légumineuses, fourrages et foin, à l'exception du soja.	16/05/2023	
252	N° G/SPS/N/USA/3384 du 15 mai 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit une tolérance pour les résidus de cyflufenamidé dans ou sur la betterave à sucre.	16/05/2023	

253	N° G/SPS/N/USA/3385 du 15 mai 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui a reçu de plusieurs demandes pour les résidus de pesticides dans ou sur divers produits	16/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 mai 2023
254	N° G/SPS/N/USA/3386 du 15 mai 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de fluazifop-P-butyl dans ou sur plusieurs produits	16/05/2023	
255	N° G/TBT/N/EU/979 du 15 mai 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de décision d'exécution de la Commission n'approuvant pas la zéolite cuivre-argent en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 4 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	16/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 14 juillet 2023
256	N° G/SPS/N/AUS/558/add.2 du 16 mai 2023	Australie	Cette notification concerne les exigences du pays importateur de l'Australie pour les certificats phytosanitaires à partir du 1er mai 2023, notifiée à l'OMC le 15/05/2023 et mise à la disposition des membres de l'OMC, via la plateforme e-Ping, le 15/05/2023. Cet avis fournit des informations supplémentaires au document G/SPS/N/AUS/558 en clarifiant les exigences du pays importateur australien concernant les certificats phytosanitaires qui ont été estampillés/signés électroniquement et lorsqu'ils incluent un code QR ou un lien Web pour permettre la vérification en ligne du document. L'Australie accepte les formats suivants de certificats phytosanitaires : 1. Original et copies certifiées conformes des certificats phytosanitaires (papier ou pdf) délivrés par les partenaires commerciaux, datés, tamponnés et signés. Les certificats phytosanitaires qui n'ont pas de signature à l'encre, de signature imprimée, de tampon humide ou de tampon imprimé doivent répondre à tous les critères ci-dessous : a. Un cachet ou un logo sur le document de l'ONPV exportatrice ; b. Une signature électronique et/ou une déclaration de l'autorité exportatrice indiquant que le certificat phytosanitaire est signé/approuvé électroniquement ; c. Un code QR ou un lien Web pour permettre la vérification en ligne du document. 2. Certificats électroniques délivrés via un échange numérique convenu et sécurisé de gouvernement à gouvernement, connu sous le nom de certification électronique ou ePhyto / eCert . Depuis mai 2023, l'Australie n'a actuellement qu'un tel accord avec la Nouvelle-Zélande pour une utilisation dans le dédouanement des importations. L'Australie soutient le passage à la certification électronique (ePhyto / eCert) et au commerce sans papier pour le dédouanement des importations. La certification électronique offre une efficacité d'évaluation, une sécurité améliorée et l'assurance de la validité de la documentation lorsqu'elle est émise via un échange électronique de gouvernement à gouvernement. Les pays souhaitant envoyer des ePhytos / eCerts en Australie sont encouragés à contacter le département via le point de contact australien de la CIPV (ipcc.contactpoint@agriculture.gov.au) pour s'assurer que les systèmes nécessaires sont en place avant de commencer le commerce sans papier. La certification papier continue d'être exigée jusqu'à ce que le commerce sans papier soit négocié bilatéralement entre l'Australie et l'ONPV exportatrice ,	16/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 1 juin 2023
257	N° G/SPS/N/CAN/1506 du 16 mai 2023	Canada	Cette notification concerne les exigences phytosanitaires relatives à l'importation et au transport en territoire canadien de matériel de vigne destinées à multiplication ou à un usage ornemental	16/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 14 juillet 2023
258	N° G/SPS/N/CAN/1479/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1480/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1481/add.1 du 17 mai 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides pendiméthaline, S-métolachlore, Bénéoxacore	18/05/2023	
259	N° G/SPS/N/GBR/35 du 23 mai 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les LMR GB nouvelles ou relevées pour le cyantraniliprole	25/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 27 juillet 2023
260	N° G/SPS/N/BRA/2136/add.1 du 24 mai 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution 1144, 9 février 2023 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2136 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif S24 : SEDAXANE sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides qui a été adopté en tant qu'instruction normative 224 du 15 mai 2023	25/05/2023	
261	N° G/SPS/N/CAN/1468/add.1 du 24 mai 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le florpiauxifène benzyne	25/05/2023	
262	N° G/SPS/N/USA/3387 du 24 mai 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception d'un premier dépôt d'une demande de pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	25/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 20 juin 2023
263	N° G/SPS/N/USA/3343/corr.1 du 24 mai 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui a publié une règle finale dans le registre fédéral du 20 juillet 2022, établissant des tolérances pour les résidus de l'insecticide spiropidion et de ses métabolites et se dégrade dans ou sur plusieurs produits demandés par Syngenta Crop Protection, LLC en vertu de la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (FIFRA). Ce document a malencontreusement énoncé la nomenclature indiquée pour la définition du résidu du métabolite spiropidion SYN547305.	25/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 20 juin 2023
264	N° G/TBT/N/EU/982 du 24 mai 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active S-métolachlore, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	25/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 juillet 2023
265	N° G/SPS/N/BRA/2129/add.1 du 12 mai 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution 1138, 29 décembre 2022 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2129 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif D27.5 - 2.4 - D-DIETHANOLAMINE sur la monographie de l'ingrédient actif D27 - 2.4 - D (2.4 - D) dans l'annexe de l'instruction normative 103 - 19 octobre 2021, publiée au Journal officiel brésilien, qui a été adoptée en tant qu'instruction normative 222, 4 avril 2023	25/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 juillet 2023
266	N° G/SPS/N/BRA/2161 du 16 mai 2023	Brésil	Cette notification concerne les exigences phytosanitaires pour l'importation de matériel végétal de propagation de phalaenopsis spp de toute origine	25/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 juillet 2023
267	N° G/SPS/N/USA/3381/add.1 du 25 mai 2023	USA	Cette notification concerne le Service de sécurité et d'inspection des aliments (FSIS) qui prolonge la date limite de commentaires sur la décision proposée et la demande de commentaires sur la proposition de déclarer Salmonella comme adulterant dans les produits de poulet farcis panés non prêts à manger. La date limite pour les commentaires était initialement le 27 juin 2023. La décision proposée et la demande de commentaires seront ouvertes aux commentaires pendant 30 jours supplémentaires, jusqu'au 27 juillet 2023	26/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 27 juillet 2023
268	N° G/SPS/N/GBR/30/add.1 du 25 mai 2023	Royaume uni	Cette notification concerne le Royaume-Uni qui a prolongé la date limite pour les observations au 31 Mai 2023 en réponse à une demande d'un Membre de l'OMC concernant la date limite pour les observations figurant dans le document G/SPS/N/GBR/30 du 11 avril 2023 relatif au projet de Border Target Operating Model propose une nouvelle approche des contrôles de sécurité (s'appliquant à toutes les importations) et des contrôles sanitaires et phytosanitaires (s'appliquant aux importations d'animaux vivants, de produits animaux, de végétaux et de produits végétaux) à la frontière. Il explique comment les contrôles seront simplifiés, numérisés et, au fil du temps, assurés via le nouveau guichet unique du Royaume-Uni. Le document a été élaboré grâce à l'engagement des parties prenantes, à la collaboration entre les gouvernements britannique, écossais et gallois, et à l'engagement avec les responsables de l'administration décentralisée d'Irlande du Nord	26/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 31 mai 2023
269	N° G/SPS/N/CHE/90 du 25 mai 2023	Suisse	Cette notification concerne l'ordonnance du DFI sur les teneurs maximales en contaminants. Selon le règlement (UE) 2022/2388, les teneurs maximales pour les quatre substances perfluoroalkylées (PFAS) : acide perfluorooctane sulfonique (SPFO), acide perfluorooctanoïque (PFOA), acide perfluorononanoïque (PFNA), acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS) et leur somme ont été introduites pour diverses denrées alimentaires d'origine animale	26/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 juillet 2023
270	N° G/SPS/N/CHE/91 du 25 mai 2023	Suisse	Cette notification concerne l'ordonnance du DFI sur les denrées alimentaires d'origine animale. Les escargots de la famille des Helicidae , Hygromiidae ou Spinticheriidae sont ajoutés à la liste des escargots autorisés pour la consommation humaine. Les pattes de grenouilles du genre Pelophylax de la famille des Ranidae, et du genre Fejervarya, Limnonectes et Hoplobatrachus de la famille des Dicroglossidae, sont ajoutées à la liste des animaux autorisés pour la consommation humaine	26/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 juillet 2023
271	N° G/SPS/N/BRA/2133/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2134/add.1 du 25 mai 2023	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution 1140, 9 février 2023 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2133 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif P70 : PIRIBENCARB sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et le bois Preservers, publié par l'instruction normative 103 du 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien, a été adopté en tant qu'instruction normative 226 du 15 mai 2023. - Le projet de résolution 1141, 9 février 2023 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2134 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif D59 - Dipropylridaz sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et le bois Preservers, publié par l'instruction normative 103 - 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien, a été adopté en tant qu'instruction normative 225, 15 mai 2023.	26/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 juillet 2023
272	N° G/SPS/N/JPN/1125/add.1 , N° G/SPS/N/JPN/1126/Add.1 , N° G/SPS/N/JPN/1127/Add.1 du 25 mai 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides Fosthiazate, Mepaniprym, Pyrifluquinazon	26/05/2023	
273	N° G/SPS/N/JPN/1129/add.1 du 25 mai 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Tolclofos-méthyl	26/05/2023	

274	N° G/SPS/N/CAN/1482/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1483/add.1 du 26 mai 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides Oxathiapiprolin, Téflubenzuron	29/05/2023	
275	N° G/SPS/N/CAN/1484/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1485/add.1 du 26 mai 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides Carfentrazone-éthyle, Benzovindiflupyr	29/05/2023	
276	N° G/SPS/N/EU/636 du 26 mai 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/951 de la Commission du 12 mai 2023 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 en ce qui concerne les spécifications du nouvel aliment «extrait protéique de rein de porc»	30/05/2023	
277	N° G/SPS/N/EU/637 du 26 mai 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/961 de la Commission du 12 mai 2023 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 en ce qui concerne les conditions d'utilisation du nouvel aliment Lacto-N-neotetraose»	30/05/2023	
278	N° G/SPS/N/EU/638 du 26 mai 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/950 de la Commission du 12 mai 2023 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 en ce qui concerne les conditions d'utilisation du nouvel aliment 2'-fucosyllactose	30/05/2023	
279	N° G/SPS/N/THA/614/add.1 du 26 mai 2023	Thaïlande	Cette notification concerne le projet de notification du ministère de l'Agriculture et des Coopératives concernant la spécification de plantes de certaines sources comme articles interdits, d'exceptions et de conditions en vertu de la loi sur la phytoquarantaine	30/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 juillet 2023
280	N° G/SPS/N/RUS/265 du 26 mai 2023	Fédération de Russie	Cette notification concerne la résolution du gouvernement de la Fédération de Russie n° 532 du 3 avril 2023 ; Décret du gouvernement de la Fédération de Russie n° 3835-r du 8 décembre 2022 qui énoncent les règles du contrôle de l'État, notamment l'évaluation de la conformité des semences importées avec les exigences relatives aux caractéristiques variétales et de semis (plantation) des semences de plantes agricoles, y compris les exigences (spéciales) supplémentaires relatives aux propriétés variétales et de semis (plantation) des semences importées dans la Fédération de Russie ; l'échantillonnage des semences importées à des fins d'essai et (ou) d'évaluation, y compris pour la détection d'organismes génétiquement modifiés dans les semences importées, conformément aux normes nationales et interétatiques	30/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 juillet 2023
281	N° G/SPS/N/JPN/1203 du 30 mai 2023	Japon	Cette notification concerne la modification de la liste des organismes vivants réglementés en vertu de la Loi sur les espèces exotiques envahissantes pour désigner Anoplophore glabripennis et Apriona swainsoni en tant qu'espèce exotique envahissante	31/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 juillet 2023
282	N° G/SPS/N/USA/3388 du 30 mai 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui a reçu des demandes d'enregistrement de nouvelles utilisations pour pesticides contenant des ingrédients actifs actuellement homologués	31/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 21 juin 2023
283	N° G/SPS/N/USA/3389 du 30 mai 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de plusieurs demandes de pesticides déposées pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	31/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 juin 2023
284	N° G/SPS/N/EU/639 du 31 mai 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active S-métolachlore, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	31/05/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 juillet 2023
285	N° G/SPS/N/EU/640 du 31 mai 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/981 de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 37/2010 en ce qui concerne la classification de la substance praziquantel en ce qui concerne sa limite maximale de résidus dans les denrées alimentaires d'origine animale	31/05/2023	
286	N° G/SPS/N/CAN/1472/add.1 du 31 mai 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le méthomyl	31/05/2023	
287	N° G/SPS/N/CAN/1487/add.1 du 31 mai 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide l'abamectine	31/05/2023	
288	N° G/SPS/N/CAN/1488/add.1 du 31 mai 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le cyantraniliprole	31/05/2023	
289	N° G/SPS/N/JPN/1204 , N° G/SPS/N/JPN/1205 , N° G/SPS/N/JPN/1206 , N° G/SPS/N/JPN/1207 , N° G/SPS/N/JPN/1208 , N° G/SPS/N/JPN/1209 du 31 mai 2022	Japon	Cette notification concerne le projet de limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides Bifenthrine, Flutolanil, Inpyrfluxame, Picarbutrazox, Pyribencarb, Sethoxydim	06/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 30 juillet 2023
	N° G/SPS/N/UKR/181/Rev.1 du 17 mai 2023	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'ordonnance du Ministère de la santé de l'Ukraine portant approbation des exigences relatives aux aliments et aux ingrédients alimentaires traités par ionisation. L'adoption du texte notifié mettra la législation de l'Ukraine concernant la sécurité et la qualité des aliments en conformité avec celle de l'UE et favorisera la mise en œuvre de la Directive 1999/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 février 1999 relative au rapprochement des législations des États membres sur les denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation et de la Directive 1999/3/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 février 1999 établissant une liste communautaire de denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation. Compte tenu de l'existence de dispositions concernant les prescriptions spécifiques en matière d'étiquetage des aliments traités par ionisation, le projet de décret est également notifié conformément aux exigences de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce.	06/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 juillet 2023
290	N° G/SPS/N/BRA/2165 , N° G/SPS/N/BRA/2166 , N° G/SPS/N/BRA/2167 , N° G/SPS/N/BRA/2168 , N° G/SPS/N/BRA/2169 du 2 juin 2023	Brésil	Ces notifications concernent les projets de : - la résolution numéro 1162, 18 mai 2023 qui est considéré comme la proposition de modification de la monographie de l'ingrédient actif I23 - IPBC de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides - la résolution numéro 1164, 18 mai 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif F76- FLUINDAPIR sur la liste monographique des sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides - la résolution numéro 1165, 18 mai 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif F75 - FLUCARBAZONE SODIQUE sur la liste monographique des sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides - la résolution numéro 1166, 18 mai 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif I33 - IPFLUFENOQUIM sur la liste monographique des sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides - la résolution numéro 1167, 18 mai 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif T81 - TOLPIRALAT sur la liste monographique des sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	06/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 21 juillet 2023
292	N° G/SPS/N/CHN/1278/add.1 du 1 juin 2023	Chine	Cette notification concerne la nouvelle version du certificat phytosanitaire et du certificat phytosanitaire pour la réexportation de la Chine a été mise en œuvre à compter du 1er juin 2023. Le certificat phytosanitaire pour la réexportation de la Chine notifié dans le document G/SPS/N/CHN/1278 a été partiellement modifié	07/06/2023	
293	N° G/SPS/N/CAN/1427/add.1 du 6 juin 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Pyraziflumid	07/06/2023	
294	N° G/SPS/N/BRA/2171 du 6 juin 2023	Brésil	Ces notifications concernent le projet de la résolution numéro 1168, 25 mai 2023 qui est considéré comme la proposition d'inscription de l'ingrédient actif T82 -(Z)-9,13-TETRADECADIENAL sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides	07/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 28 juillet 2023
295	N° G/SPS/N/TUR/65/add.2 du 18 avril 2023	Turquie	Cette notification concerne la proposition de modification intitulée "Règlement du Code alimentaire turc modifiant le Règlement relatif à la classification et aux limites maximales de résidus des substances pharmacologiquement actives dans les aliments d'origine animale". Les modifications apportées concernent les conditions d'utilisation et les limites maximales de résidus pour les substances actives Bambermycine et Imidaclopride	08/06/2023	
296	N° G/SPS/N/BRA/1720/add.1 du 8 juin 2023	Brésil	Ces notifications concernent l'ordonnance SDA n° 738, du 23 janvier 2023 qui modifie l'instruction normative n° 17, du 15 avril 2020, pour proroger le délai de migration des établissements enregistrés dans le domaine de l'alimentation animale pour le système SIPEAGRO. Les emballages et étiquettes portant le numéro d'enregistrement de l'établissement précédent pourront être utilisés jusqu'au 31 janvier 2024	09/06/2023	
297	N° G/SPS/N/CAN/1458/add.1 du 8 juin 2023	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des agents émulsifiants, gélifiants, stabilisants ou épaississants autorisés afin de permettre l'utilisation de l'alpha-cyclodextrine dans divers aliments	09/06/2023	
298	N° G/SPS/N/JPN/1153 du 8 juin 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Flutiafol	09/06/2023	
299	N° G/SPS/N/JPN/1152/add.1 du 8 juin 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Fludioxonil	09/06/2023	
300	N° G/SPS/N/JPN/1154/add.1 , N° G/SPS/N/JPN/1155/add.1 , N° G/SPS/N/JPN/1157/add.1 du 8 juin 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Isoprazam, Pyraziflumid, Trinexapac-ethyl	09/06/2023	
301	N° G/SPS/N/JPN/1156/add.1 du 8 juin 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Pyridalyl	09/06/2023	

302	N° G/SPS/N/IND/294 du 8 juin 2023	Inde	Cette notification concerne le projet de règlement de 2023 sur la sécurité alimentaire et les normes (boissons alcoolisées) est lié aux normes relatives à l'hydromel (vin de miel), à la bière artisanale, aux liqueurs indiennes et à la définition des boissons à faible teneur en alcool / RTD , des boissons à base de vin et des liqueurs de pays	09/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 7 août 2023
303	N° G/SPS/N/JPN/1158/add.1 du 9 juin 2023	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide le zoxamide	12/06/2023	
304	N° G/SPS/N/EU/641 du 9 juin 2023	Union européenne	Cette notification concerne le règlement d'exécution (UE) 2023/1110 de la Commission du 6 juin 2023 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/1793 concernant le renforcement temporaire des contrôles officiels et des mesures d'urgence régissant l'entrée dans l'Union de certaines marchandises en provenance de certains pays tiers mettant en œuvre les règlements (UE) 2017/625 et (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil	12/06/2023	
305	N° G/TBT/N/EU/985 du 6 juin 2023	Australie	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission portant approbation du dioxyde de soufre produit à partir du soufre par combustion en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 4 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil	12/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 août 2023
306	N° G/SPS/N/AUS/565 du 9 juin 2023	Union européenne	Cette notification concerne le ministère australien de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts qui a publié le rapport final de l'examen des risques de biosécurité des crevettes importées de tous les pays pour la consommation humaine (l'examen des crevettes) et les modifications proposées aux conditions d'importation australiennes pour les crevettes et les produits à base de crevettes, notifiée à l'OMC le 09/06/2023 et mise à la disposition des membres de l'OMC, via la plateforme e-Ping, le 09/06/2023. Le rapport final de l'examen des crevettes est disponible sur le site Web du ministère : Review of Prawns and Prawn Products - DAFF (https://www.agriculture.gov.au). Le département a publié le rapport final de l'examen des crevettes après avoir examiné les recommandations des membres du groupe consultatif scientifique sur le projet de rapport et le rapport final provisoire, ainsi que tous les commentaires des parties prenantes et toutes les informations scientifiques disponibles. Le rapport final propose que les crevettes continuent d'être autorisées à importer en Australie, sous réserve du respect d'une série de mesures de biosécurité modifiées. Ces mesures comprennent la congélation, l'absence d'agents pathogènes supplémentaires pour les crevettes entières non cuites exportées vers l'Australie et un renforcement des exigences pour les crevettes cuites. Le modèle de certificat sanitaire mis à jour de l'Australie pour les crevettes et la chair de crevettes destinées à la consommation humaine, qui comprend un libellé reflétant les modifications proposées aux conditions d'importation, est disponible sur le site Web du ministère https://www.agriculture.gov.au/biosecurity-trade/policy/risk-analysis/memos et sur https://members.wto.org/cnattachments/2023/SPS/AUS/23_10065_00_e.pdf . Les partenaires commerciaux peuvent fournir des commentaires écrits au ministère sur les exigences proposées jusqu'au 4 août 2023. En attendant l'examen des commentaires, le ministère exigera que les crevettes et les produits à base de crevettes arrivant en Australie à partir du 13 octobre 2023 soient certifiés par l'autorité compétente du pays exportateur pour répondre aux exigences modifiées en matière de certification sanitaire. Pour plus d'information, vous trouverez ci-joints les documents attachés à cette notification : https://www.agriculture.gov.au/biosecurity-trade/policy/risk-analysis/animal/prawns	12/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 4 août 2023
307	N° G/SPS/N/EU/642 du 13 juin 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acétate de (Z)-13-hexadécène-11-yn-1-yle, (Z,Z,Z,Z)-7,13,16,19-docosatétracène-1-yl isobutyrate , acrinathrine , azimsulfuron , famoxadone , méthyl nonyl cétone , prochloraz et hypochlorite de sodium dans ou sur certains produits	14/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 août 2023
308	N° G/SPS/N/EU/643 du 13 juin 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1134 de la Commission du 8 juin 2023 relatif aux mesures destinées à éviter l'introduction, l'établissement et la propagation de Spodoptera frugiperda (Smith) sur le territoire de l'Union, modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/2072 et abrogeant la décision d'exécution (UE) 2018/638	14/06/2023	
309	N° G/SPS/N/EU/644 du 13 juin 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1032 de la Commission du 25 mai 2023 établissant des mesures destinées à éviter l'introduction et la dissémination du virus du fruit rugueux brun de la tomate sur le territoire de l'Union et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1191	14/06/2023	
310	N° G/SPS/N/USA/3390 du 14 juin 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de sedaxane dans ou sur Oignon, bulbe, sous-groupe 3-07A et Légumes, cucurbitacées, groupe 9	15/06/2023	
311	N° G/SPS/N/KOR/248/Add.23 du 14 juin 2023	République de Corée	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1032 de la Commission du 25 mai 2023 établissant des mesures destinées à éviter l'introduction et la dissémination du virus du fruit rugueux brun de la tomate sur le territoire de l'Union et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1191	15/06/2023	
312	N° G/SPS/N/BRA/2081/add.2 du 14 juin 2023	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative 204 - précédemment notifiée par G/SPS/N/BRA/2081/Add.1 - qui est considérée comme la proposition d'inclusion des ingrédients actifs A26-azoxystrobine, A29-acétamipride, A67 afidopyropène, B46-benzovindiflupyr, C36-cyproconazole, D36-Difénoconazole, E30-Etoxadole, F36-Flutriafol, I30-Impirflumax, P21-Propiconazole, P43-Pyrimethanil, T32-Tébuconazole, T39-terbutylazine sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	16/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 8 août 2023
313	N° G/SPS/N/BRA/2132/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2135/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2137/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2138/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2139/add.1 du 14 juin 2023	Brésil	Ces notifications concernent les projets de : - Le projet de résolution 1143, 9 février 2023 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2132 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion des ingrédients actifs B26-BIFENTRINE, F74-PHENPROPIDINE, I13-IMIDACLOPRID, I26-IPCONAZOLE, M17-METOMYL, M31-METALAXYL - M, P61-PYROXASULPHONE, S13-S-METOLACCHLOR, T12-TIABENDAZOLE, T39-TERBUTYLAZINE, T70-TOLFENPIRAD et Z04-ZOXAMIDE sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides - Le projet de résolution 1142, 9 février 2023 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2135 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion des ingrédients actifs A26-AZOXYSTROBINE, B29-BUPROFEZINE, B37-BICARBONATE DE POTASSIUM, C63-LAMBDA-CYOTHRINE, C70-CHLORANTHRANILIPROLE, C74-CYANTRANILIPROLE, D25-DIUROM, D36-DIPHÉNOCONAZOLE, F49-FLUDIOXONIL, F50-PHOSTIAZATE et F68-FLUXAPYROX sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides - Le projet de résolution 1145, 10 février 2023 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2137 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif B62 - Brevibacillus parabravis sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides - Le projet de résolution 1146, 10 février 2023 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2138 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif T80 - (Z)-tricos-9-ène sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides - Le projet de résolution 1147, 10 février 2023 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2139 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif A71 - acide 1-aminocyclopropane-1-carboxylique sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides	16/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 8 août 2023
314	N° G/SPS/N/CAN/1507 du 31 mai 2023	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la carboxypeptidase D issue de Aspergillus oryzae AT1727 dans divers aliments	16/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 août 2023
315	N° G/SPS/N/CAN/1509 du 16 juin 2023	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de l'alpha-amylase maltogène issue de Bacillus subtilis ROM dans la farine, la farine de blé entier, le pain et les produits de boulangerie non normalisés	19/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 août 2023
316	N° G/SPS/N/CAN/1508 du 31 mai 2023	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la liste des colorants autorisés afin d'étendre l'utilisation de l'or aux produits de saumon fumé à froid (l'utilisation de l'or est déjà permise au Canada dans les boissons alcooliques non normalisées et la liqueur)	19/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 6 août 2023
317	N° G/SPS/N/GBR/36 du 19 juin 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les LMR GB nouvelles ou relevées pour le cyflufenamid modifiant le registre statuaire des LMR GB	20/06/2023	
318	N° G/SPS/N/GBR/37 du 19 juin 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les nouvelles LMR GB pour le fosétyl-Al modifiant le registre statuaire des LMR GB	20/06/2023	
319	N° G/SPS/N/TPKM/601/add.1 du 19 juin 2023	Taipei Chinois	Cette notification concerne l'adoption des modifications aux normes pour les limites de résidus de pesticides dans les aliments objet de la notification N° G/SPS/N/TPKM/610 du 7 février 2023	20/06/2023	
320	N° G/SPS/N/BDI/53 , N° G/SPS/N/KEN/209 , N° G/SPS/N/RWA/46 , N° G/SPS/N/TZA/275 , N° G/SPS/N/UGA/250 du 16 juin 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme pour l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les œufs de poule comestibles en coquille destinés à la consommation humaine	20/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 août 2023
321	N° G/SPS/N/BDI/54 , N° G/SPS/N/KEN/210 , N° G/SPS/N/RWA/47 , N° G/SPS/N/TZA/276 , N° G/SPS/N/UGA/251 du 16 juin 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme pour l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences des méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les biscuits destinés à la consommation humaine	20/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 août 2023
322	N° G/SPS/N/CAN/1494/add.1 du 20 juin 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Méfentrifluconazole	22/06/2023	
323	N° G/SPS/N/CAN/1495/add.1 du 20 juin 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le le prothioconazole	22/06/2023	

324	N° G/SPS/N/USA/3391 du 21 juin 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de méfenoxam dans ou sur plusieurs produits	22/06/2023	
325	N° G/SPS/N/USA/3392 du 21 juin 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception par l'Agence de plusieurs dépôts initiaux de demandes de pesticides demandant l'établissement ou la modification de réglementations pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	22/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 juillet 2023
326	N° G/SPS/N/BDI/55 , N° G/SPS/N/KEN/211 , N° G/SPS/N/RWA/48 , N° G/SPS/N/TZA/277 , N° G/SPS/N/UGA/252 du 16 juin 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme pour l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences des méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les biscuits destinés à la consommation humaine	22/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 août 2023
327	N° G/SPS/N/CAN/1510 , N° G/SPS/N/CAN/1511 du 21 juin 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides l'acéquinocyl et le spiromésifène	22/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 2 septembre 2023
328	N° G/SPS/N/CAN/1512 , N° G/SPS/N/CAN/1513 du 21 juin 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides le cyflumétofène et la chloropicrine	22/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 août 2023
329	N° G/SPS/N/NZL/724 du 21 juin 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le MPI qui propose de modifier la norme sanitaire d'importation pour les céréales et les semences destinées à la consommation, à l'alimentation animale ou à la transformation. L'amendement comprend : a. Retrait de <i>Liposcelis entomophila</i> (<i>Liposcelis entomophilus</i>) de la liste des organismes nuisibles pour <i>Zea mays</i> ; b. Retrait de <i>Dinoderus minutus</i> de la liste des organismes nuisibles pour <i>Zea mays</i> ; c. Retrait du virus de l'anneau noir de la tomate (TBRV) de la liste des organismes nuisibles pour <i>Phaseolus</i> spp.	23/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 3 septembre 2023
330	N° G/SPS/N/BRA/2174 du 14 juin 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1169, 1 juin 2023 qui concerne la proposition d'inclure les ingrédients actifs B29 - BUPROFÉZINE, B46 - BENZOINDIFLUPYR, B55 - BENZOATE D'ÉMAMECTINE, C36 - CYPROCONAZOLE, C60 - ZETA-CYPERMÉTHRINE, D36 - DIFENOCONAZOLE, E33 - SPIROPIDION, G05 - GLUFOSINATE-AMMONIUM, I21 - INDOXACARBE, I32 - ISOCYCLOSERAM, M47 - MELALEUCA ALTERNIFOLIA, N09 - NOVALUROM, P13 - PROFENOPHOS, P34 - PYRIPROXIFÈNE, P36 - PENCICUROM et T56 - TRINÉXAPAC-ÉTHYLE sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides	23/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 4 août 2023
331	N° G/SPS/N/BRA/2175 du 14 juin 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet d'établissement des exigences phytosanitaires régissant l'importation de matériel de multiplication d'impatiens de toute origine	23/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 13 août 2023
332	N° G/SPS/N/BRA/2176 du 14 juin 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet d'établissement des exigences phytosanitaires régissant l'importation de matériel de multiplication d'alstromères (<i>Alstromeria</i> spp.) de toute origine	23/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 13 août 2023
333	N° G/SPS/N/EU/645 du 22 juin 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil et l'annexe du règlement (UE) n° 231/2012 de la Commission en ce qui concerne l'additif alimentaire tartrate de stéaryle (E 483)	23/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 21 août 2023
334	N° G/TBT/NEU/988 du 20 juin 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission approuvant l'acide formique en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 2, 3, 4 et 5 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.	26/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 août 2023
335	N° G/SPS/N/TUR/109/add.5 du 23 juin 2023	Turquie	Cette notification concerne l'avis du ministère de l'Agriculture et des Forêts de Türkiye sur la modification des mesures d'urgence afin d'empêcher l'introduction et la propagation en Turquie du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV)	27/06/2023	
336	N° G/SPS/N/AUS/566 du 22 juin 2023	Australie	Cette notification concerne le ministère australien de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts qui a entrepris un examen du risque de biosécurité associé à l'encéphalite japonaise chez les chevaux	27/06/2023	La date limite de présentation des observations est le 21 août 2023
337	N° G/SPS/N/RUS/266 du 27 juin 2023	Fédération de Russie	Cette notification concerne la décision n° 817 du 27 mai 2023 du gouvernement de la Fédération de Russie; Décret n° 527 du 24 mai 2023 du Ministère de l'agriculture de la Fédération de Russie qui établissent des règles relatives à la vérification des laboratoires de pays étrangers concernant les essais des semences de végétaux agricoles, afin de confirmer la compétence des laboratoires, les méthodes et les résultats de la recherche et la fréquence d'activité; la procédure régissant l'introduction de restrictions temporaires à l'importation de semences de végétaux agricoles dans la Fédération de Russie et (ou) l'établissement d'exigences additionnelles (spéciales) relatives aux indicateurs des caractéristiques variétales et d'ensemencement (plantation) des semences de végétaux agricoles importées dans la Fédération de Russie	10/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 août 2023
338	N° G/SPS/N/BRA/2180 du 27 juin 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet d'établissement des exigences phytosanitaires régissant l'importation de graines d'okra (<i>Abelmoschus esculentus</i>) de toute origine	10/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 août 2023
339	N° G/SPS/N/BRA/2181 du 27 juin 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet d'établissement des exigences phytosanitaires régissant l'importation de graines de Beta vulgaris de toute origine	10/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 août 2023
340	N° G/SPS/N/EU/646 du 28 juin 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et V du Règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales pour les résidus d'oxamyl dans ou sur certains produits	10/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 27 août 2023
341	N° G/SPS/N/EU/647 du 28 juin 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant le Règlement (UE) 37/2010 en ce qui concerne la classification de la substance "kétoprofène" et sa limite maximale de résidus dans les aliments d'origine animale	10/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 27 août 2023
342	N° G/SPS/N/EU/648 du 28 juin 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant le Règlement (UE) 37/2010 en ce qui concerne la classification de la substance "rafoxanide" et sa limite maximale de résidus dans les aliments d'origine animale	10/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 27 août 2023
343	N° G/SPS/N/EU/649 du 29 juin 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et V du Règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de diéthofencarbe, de fénoxycarbe, de flutriafol et de penicuron dans ou sur certains produits	10/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 28 août 2023
344	N° G/SPS/N/EU/606/add.1 du 29 juin 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/606 (14 décembre 2022) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2023/1029 de la Commission du 25 mai 2023 modifiant les annexes III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de phosmet dans ou sur certains produits	10/07/2023	
345	N° G/SPS/N/USA/3393 du 30 juin 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de trifloxystrobin dans ou sur plusieurs cultures	10/07/2023	
346	N° G/SPS/N/USA/3394 du 30 juin 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de glufosinate dans ou sur les fruits tropicaux et subtropicaux, moyens à gros, à pelure comestible, sous-groupe 23B ; fruit tropical et subtropical, moyen à gros, à peau lisse et non comestible, sous-groupe 24B ; et tropical et subtropical, petits fruits, peau non comestible, sous-groupe 24A. Le règlement établit également des tolérances avec les homologations régionales dans ou sur l'herbe, le fourrage et l'herbe, le foin	10/07/2023	
347	N° G/SPS/N/USA/3395 du 30 juin 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit une tolérance pour les résidus de sulfoxalof dans ou sur café, haricot vert	10/07/2023	
348	N° G/SPS/N/USA/3396 du 30 juin 2023	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui annonce le dépôt d'une pétition, soumise par PHM Brands, proposant que la réglementation sur les additifs alimentaires pour le dioxyde de chlore soit modifiée afin de fournir une méthode supplémentaire de production de l'additif	10/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 21 juillet 2023
349	N° G/SPS/N/USA/3397 du 30 juin 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus du fongicide tris d'aluminium (O-éthylphosphonate), y compris ses métabolites et produits de dégradation sur l'avocat; Banane; sous-groupe 13B des baies arbustives; sous-groupe 13A de la canneberge ; Canneberge; Fruits, agrumes, groupe 10-10 ; Fruits, pépins, groupe 11 ; Ginseng; Houblon, cônes séchés; Juneberry; arielle; Noix, macadamia; Oignon, bulbe; Oignon, vert; Pois, succulent; Poivron/aubergine, sous-groupe 8-10B 1 ; Ananas; salal ; Fraise; Tomate; Navet, verts; Navet, racines; Légume, brassica, feuillu, groupe 5; Légumes, cucurbitacées, groupe 9 ; Légume feuillu, sauf brassica, groupe 4	10/07/2023	

350	N° G/TBT/N/EGY/313/add.5 du 16 juin 2023	Egypte	Cette notification concerne le certificat Halal accompagnant les importations de viandes, volailles et leurs dérivés, lait et produits laitiers. Le présent addendum annonce la prolongation du délai pendant lequel sont autorisées à entrer en Égypte les importations de lait et de produits laitiers qui ne sont pas accompagnées d'un certificat halal. Le délai a été prorogé jusqu'au 30 septembre 2023 (date d'arrivée dans un port égyptien)	10/07/2023	
351	N° G/SPS/N/USA/3398 du 30 juin 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de plusieurs dépôts initiaux de demandes de pesticides demandant l'établissement ou la modification de réglementations pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	10/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 juillet 2023
352	N° G/SPS/N/CAN/1514 , N° G/SPS/N/CAN/1515 du 30 juin 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides le fenhexamide, la flumioxazine	10/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 août 2023
353	N° G/SPS/N/USA/3399 du 3 juillet 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui a reçu des demandes d'enregistrement de nouvelles utilisations pour pesticides contenant des ingrédients actifs actuellement homologués	10/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 juillet 2023
354	N° G/SPS/N/BRA/2182 et N° G/SPS/N/BRA/2183 du 29 juin 2023	Brésil	Ces notifications concernent les projets de : - la résolution numéro 1170, 22 juin 2023 qui concerne la proposition d'inclure l'ingrédient actif M54 -Mandestrobine sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides - la résolution numéro 1171, 22 juin 2023 qui concerne la proposition de modification de la monographie de l'ingrédient actif P66 - Pseudomonas chlororaphis sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides	11/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 août 2023
355	N° G/SPS/N/BRA/2170 du 2 juin 2023	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA n° 798 du 10/05/2023 qui établit les critères et procédures minimaux pour la fabrication et l'utilisation de produits destinés à l'alimentation animale avec des médicaments à usage vétérinaire	11/07/2023	
356	N° G/SPS/N/USA/3382/add.1 du 30 juin 2023	USA	Cette notification concerne la FDA qui prolonge la période de commentaires pour la pétition relative aux additifs colorants pour laquelle un avis de dépôt dans le registre fédéral a été déposé le 3 mai 2023. Dans l'avis, la FDA a annoncé le dépôt d'une pétition, soumise par Environmental Defense Fund, et al., pour la révocation de l'utilisation du dioxyde de titane dans les aliments de la liste des additifs colorants	11/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 1 septembre 2023
357	N° G/SPS/N/CAN/1516 , N° G/SPS/N/CAN/1517 du 3 juillet 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide l'Éthalfuraline	11/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 août 2023
358	N° G/SPS/N/CAN/1518 du 3 juillet 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le fludioxonil	11/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 septembre 2023
359	N° G/SPS/N/EU/650 du 3 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission rectifiant et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2022/1421 concernant l'autorisation de l'huile essentielle d'orange exprimée, de l'huile essentielle d'orange distillée et des huiles d'orange pliées de Citrus sinensis (L.) Osbeck en tant qu'additifs destinés à l'alimentation de toutes les espèces animales, règlement d'exécution (UE) 2022/652 concernant l'autorisation de l'extrait d'orange amère en tant qu'additif dans l'alimentation de certaines espèces animales, règlement d'exécution (UE) 2022/1490 concernant l'autorisation de l'huile essentielle de citron exprimée, de la fraction résiduelle d'huile de citron exprimée distillée, de l'essence de citron distillée (fraction volatile) et l'huile essentielle de citron vert distillé en tant qu'additifs pour l'alimentation de certaines espèces animales, et le règlement d'exécution (UE) 2022/320 concernant l'autorisation de l'huile essentielle de mandarine exprimée en tant qu'additif pour l'alimentation des volailles, des porcs, des ruminants, des chevaux, des lapins et salmonidés	11/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 1 septembre 2023
360	N° G/SPS/N/BRA/2184 et N° G/SPS/N/BRA/2185 du 6 juillet 2023	Brésil	Ces notifications concernent les projets de : - la résolution numéro 1172, 29 juin 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif P73 : Paenibacillus azotofixans dans la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides - la résolution numéro 1173, 30 juin 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif B66 : BICYCLOPIRON sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides	12/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 1 septembre 2023
361	N° G/SPS/N/EU/651 du 6 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant l'annexe II du Règlement (CE) n°396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de thiaclopride présents dans ou sur certains produits	12/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 4 septembre 2023
362	N° G/SPS/N/EU/652 du 6 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe II du Règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'haloxypof présents dans ou sur certains produits	12/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 4 septembre 2023
363	N° G/SPS/N/EU/653 du 7 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus d'indoxacarbe dans ou sur certains produits	12/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 septembre 2023
364	N° G/SPS/N/EU/654 du 7 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de desmédiphame, d'étridiazole, de flurtamone, de profoxydime, de difénacoum et de permanganate de potassium dans ou sur certains produits	12/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 septembre 2023
365	N° G/SPS/N/CAN/1519 du 3 juillet 2023	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la bêta-glucanase, de la cellulase et de la xylanase issues de Rasamsonia emersonii dans divers aliments	12/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 septembre 2023
366	N° G/SPS/N/ESP/10 du 3 juillet 2023	Espagne	Cette notification concerne le projet de décret royal qui établit les obligations applicables à la distribution en gros, à la vente au détail et à la vente par Internet de médicaments non soumis à ordonnance, les conditions de réalisation des ordonnances vétérinaires et les restrictions à l'utilisation d'antimicrobiens, ainsi que les obligations applicables à l'utilisation de médicaments dans les élevages	12/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 1 septembre 2023
367	N° G/SPS/N/AUS/568 du 7 juillet 2023	Australie	Cette notification concerne la FSANZ a rédigé un amendement au code Australie-Nouvelle-Zélande des normes alimentaires afin de modifier les niveaux maximaux (LM) pour les toxines diarrhéiques des mollusques et crustacés (DST), et les toxines paralysantes des mollusques et crustacés (PST) avec les LM équivalentes fixées par la Commission du Codex Alimentarius (Codex) et avec celles fixées en Nouvelle-Zélande pour s'aligner sur les normes internationales et pour protéger la santé et la sécurité publiques Les LM pour les biotoxines marines sont nécessaires pour protéger la santé et la sécurité publiques, car les biotoxines marines provoquent une toxicité grave et parfois à long terme chez l'homme. Les modifications proposées sont : - Abaisser la LM pour le DST, exprimée en équivalent acide okadaïque, de 0,20 à 0,16 mg/kg dans les mollusques bivalves ; - Définir le PST en mg d'équivalents de dichlorhydrate de saxitoxine/kg plutôt qu'en mg d'équivalents de saxitoxine/kg. L'effet net de ce changement vers une unité de déclaration plus spécifique est d'abaisser la LM pour la TVP de 0,8 à environ 0,6 mg/kg. Toutes les demandes de modification du code Australie-Nouvelle-Zélande des normes alimentaires doivent être évaluées dans le contexte des objectifs suivants : a. la protection de la santé et de la sécurité publiques; b. la fourniture d'informations adéquates relatives aux denrées alimentaires pour permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés; et c. la prévention des conduites trompeuses ou mensongères. La FSANZ doit également tenir compte de la promotion de la cohérence entre les normes alimentaires nationales et internationales.	13/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 septembre 2023
368	N° G/SPS/N/NZL/725 du 7 juillet 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le projet de décret royal qui établit les obligations applicables à la distribution en gros, à la vente au détail et à la vente par Internet de médicaments non soumis à ordonnance, les conditions de réalisation des ordonnances vétérinaires et les restrictions à l'utilisation d'antimicrobiens, ainsi que les obligations applicables à l'utilisation de médicaments dans les élevages	13/07/2023	
369	N° G/SPS/N/USA/3381/corr.1 du 10 juillet 2023	USA	Cette notification concerne le département américain de l'agriculture (USDA), le service de sécurité et d'inspection des aliments (FSIS) publie une correction à une décision proposée publiée le 28 avril 2023. La correction insère des informations manquantes sur la façon d'accéder à l'analyse coûts-avantages de la décision proposée sur l'USDA	13/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 27 juillet 2023
370	N° G/SPS/N/TPKM/599/add.2 du 10 juillet 2023	Taipei Chinois	Cette notification concerne l'adoption de la mesure notifiée sous la cote G/SPS/N/TPKM/599 le 13 octobre 2022 a été promulguée le 6 juillet 2023 et l'effet rétroactif est le 23 juin 2023. Les marchandises classées sous 138 codes CCC spécifiques doivent suivre le règlement d'inspection des aliments importés et des produits connexes s'ils sont utilisés pour les aliments, les additifs alimentaires, les ustensiles alimentaires, les contenants ou les emballages alimentaires. Les importateurs doivent demander une inspection à la Food and Drug Administration, ministère de la Santé et du Bien-être	13/07/2023	
371	N° G/TBT/N/EU/991 du 3 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) n° 251/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles spécifiques pour l'indication et la désignation des ingrédients pour les produits vinicoles aromatisés	13/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 1 septembre 2023

372	N° G/SPS/N/NZL/727 du 7 juillet 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la FSANZ a rédigé un amendement au code Australie-Nouvelle-Zélande des normes alimentaires afin de modifier les niveaux maximaux (LM) pour les toxines diarrhéiques des mollusques et crustacés (DST), et les toxines paralysantes des mollusques et crustacés (PST) avec les LM équivalentes fixées par la Commission du Codex Alimentarius (Codex) et avec celles fixées en Nouvelle-Zélande pour s'aligner sur les normes internationales et pour protéger la santé et la sécurité publiques Les LM pour les biotoxines marines sont nécessaires pour protéger la santé et la sécurité publiques, car les biotoxines marines provoquent une toxicité grave et parfois à long terme chez l'homme. Les modifications proposées sont : - Abaisser la LM pour le DST, exprimée en équivalent acide okadaïque, de 0,20 à 0,16 mg/kg dans les mollusques bivalves ; - Définir le PST en mg d'équivalents de dichlorhydrate de saxitoxine/kg plutôt qu'en mg d'équivalents de saxitoxine/kg. L'effet net de ce changement vers une unité de déclaration plus spécifique est d'abaisser la LM pour la TVP de 0,8 à environ 0,6 mg/kg. Toutes les demandes de modification du code Australie-Nouvelle-Zélande des normes alimentaires doivent être évaluées dans le contexte des objectifs suivants : a. la protection de la santé et de la sécurité publiques; b. la fourniture d'informations adéquates relatives aux denrées alimentaires pour permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés; et c. la prévention des conduites trompeuses ou mensongères. La FSANZ doit également tenir compte de la promotion de la cohérence entre les normes alimentaires nationales et internationales.	14/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 août 2023
373	N° G/SPS/N/EU/655 du 13 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant l'autorisation de l'acide guanidinoacétique et d'une préparation d'acide guanidinoacétique en tant qu'additifs dans l'alimentation des poulets élevés pour la reproduction et des poulets élevés pour la ponte dans l'alimentation et dans l'eau d'abreuvement, et des poulets d'engraissement dans l'eau d'abreuvement (titulaire de l'autorisation : Alzchem Trostberg GmbH) et rectifiant et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/1768	14/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 septembre 2023
374	N° G/SPS/N/CAN/1489/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1490/add.1 du 13 juillet 2023	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la bêta-glucanase, de la cellulase et de la xylanase issues de <i>Rasamsonia emersonii</i> dans divers aliments	14/07/2023	
375	N° G/TBT/N/EU/993 du 13 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active Triflusulfuron-méthyl, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	17/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 septembre 2023
376	N° G/SPS/N/BRA/2043/add.1 du 14 juillet 2023	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance qui établit les exigences phytosanitaires d'importation pour les graines de concombre (<i>Cucumis sativus</i>) de toute origine	17/07/2023	
377	N° G/SPS/N/USA/3400 du 14 juillet 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception d'un premier dépôt d'une demande de pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	17/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 4 août 2023
378	N° G/SPS/N/USA/3401 du 14 juillet 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de benzyrimoxane dans ou sur le riz décortiqué; riz, riz poli; et riz, son	17/07/2023	
379	N° G/SPS/N/EU/656 du 18 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution modifiant l'annexe III du règlement d'exécution (UE) 2020/2235 et l'annexe II du règlement d'exécution (UE) 2021/403 en ce qui concerne les modèles de certificats pour l'entrée dans l'Union de certaines catégories d'animaux et de lots de certains produits d'origine animale destinés à la consommation humaine afin d'y inclure les attestations pertinentes de conformité avec les dispositions fixées par le règlement (UE) 2019/6	20/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 septembre 2023
380	N° G/SPS/N/EU/657 du 19 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1341 de la Commission du 30 juin 2023 concernant le renouvellement de l'autorisation des préparations de <i>Lactiplantibacillus plantarum</i> DSM12836, <i>Lactiplantibacillus plantarum</i> DSM 12837, <i>Lentilactobacillus buchneri</i> DSM 16774, <i>Pediococcus acidilactici</i> DSM 16243, <i>Pediococcus pentosaceus</i> DSM 12834, <i>Lactocaseibacillus paracasei</i> DSM 16245, <i>Levilactobacillus brevis</i> DSM 12835, <i>Lactocaseibacillus rhamnosus</i> NCIMB 30121, <i>Lactococcus lactis</i> NCIMB 30160, <i>Lentilactobacillus buchneri</i> DSM 12856 et <i>Lactococcus lactis</i> DSM 11037 en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) n° 1263/2011	20/07/2023	
381	N° G/SPS/N/EU/658 du 19 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/605 de la Commission du 9 mars 2023 concernant l'autorisation de l'oléate d'éthyle, nona-2,6-dien-1-ol, pent-2-en-1-ol, trans-2,cis-6- nonadien-1-ol, 2-dodécénal, nona-2(trans),6 (cis) - diénal , nona-2,4-diénal, trans-2-nonénal, 2,4-décadiénal, hepta-2,4- diénal, déca-2(trans),4(trans)-diénal , dodéc-2(trans) - énal , hept-2(trans)-énal,non-2-énal, nona-2(trans),6(trans) - diénal , undéc-2(trans)- énal , trans-2-octénal, trans-2-décénal, tr-2, tr-4-nonadiénal, tr-2, tr-4-undécadiénal, hex-2(trans) - acétate d'ényle , butyrate d'hex-2-ényle, oct-1-ène-3-one, isopulegol , 4-terpinénol, butyrate de linalyle, formiate de linalyle , propionate de linalyle, linalylisobutyrate , 3 -méthyl-2-cyclopentène-1-one, 3-oxo-2-pentyl-1-cyclopentylacétate de méthyle, benzophénone, cinnamate de benzyle, salicylate de benzyle, 1,2-diméthoxy-4-(prop-1-ényle)-benzène, myrcène et β-ocimène comme additifs alimentaires pour tous les espèces animaux	20/07/2023	
382	N° G/SPS/N/EU/659 du 19 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/54 de la Commission du 4 janvier 2023 rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2022/652 concernant l'autorisation de l'extrait d'orange amère en tant qu'additif pour l'alimentation de certaines espèces animales	20/07/2023	
383	N° G/SPS/N/CAN/1499/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1500/add.1 et N° G/SPS/N/CAN/1501/add.1 du 19 juillet 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides le Clopyralid, la Mandestrobin, le Pydiflumetofen	20/07/2023	
384	N° G/SPS/N/CAN/1521 , N° G/SPS/N/CAN/1522 et N° G/SPS/N/CAN/1523 du 18 juillet 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticide le Bromoxynil, le Saflufenacil, le Rimsulfuron	20/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 septembre 2023
385	N° G/SPS/N/ZAF/81 du 17 juillet 2023	Afrique du Sud	Cette notification concerne l'interdiction d'utiliser des remèdes agricoles contenant du chlorpyrifos et du chlorhydrate de cartap en tant qu'ingrédients actifs	20/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 septembre 2023
386	N° G/SPS/N/NZL/717/add.1 du 18 juillet 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire à l'importation pour les Actinidia destinés à la plantation	20/07/2023	
387	N° G/SPS/N/NZL/718/add.1 du 18 juillet 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire d'importation modifiée pour les plants d'agrumes destinés à la plantation	20/07/2023	
388	N° G/SPS/N/NZL/719/add.1 du 18 juillet 2022	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire d'importation de matériel de pépinière	20/07/2023	
389	N° G/SPS/N/NZL/720/add.1 du 18 juillet 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire d'importation modifiée pour les plants de prunes destinés à la plantation	20/07/2023	
390	N° G/SPS/N/NZL/721/add.1 du 18 juillet 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire d'importation modifiée pour les semences destinées à l'ensemencement	20/07/2023	
391	N° G/TBT/N/EU/994 du 14 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active clofentézine, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	20/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 septembre 2023
392	N° G/SPS/N/ESP/11 du 19 juillet 2023	Espagne	Cette notification concerne le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 octobre 1994 portant approbation du règlement technique de contrôle de la production et de la commercialisation des plants potagers et du matériel végétal de multiplication autres que les semences	20/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 17 septembre 2023
393	N° G/TBT/N/EU/996 du 20 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active Metiram, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	21/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 septembre 2023
394	N° G/TBT/N/EU/997 du 20 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active Benthiavalicarb, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	21/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 septembre 2023
395	N° G/SPS/N/JPN/1165/add.1 , N° G/SPS/N/JPN/1166/add.1 , N° G/SPS/N/JPN/1167/add.1 , N° G/SPS/N/JPN/1168/add.1 du 20 juillet 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Acequinocyl, Isotefamid, Methoxyfenozide, Pyriproxyfen	21/07/2023	

396	N° G/SPS/N/EU/660 du 20 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/565 de la Commission du 10 mars 2023 concernant l'autorisation de l'heptanoate d'éthyle, du 2-méthylbutyrate d'éthyle, de l'acétate d'isopentyle, du 3-méthylbutyle 3-méthylbutyrate, de l'acide 2-méthylpropionique, du 3-méthylbutylbutyrate, de l'acétate de 2-méthylbutyle, de l'hex-2-ène-1-ol, de l'hex-2(trans)-énal, de l'hexanoate d'allyle, tous heptanoate d'yle, linalol, 2-méthyl-1-phénylpropan-2-ol, alpha-ionone, bêta-damascone, nootkatone, bêta-ionone, alpha-ionone, bêta-damasconone, (E)-bêta-damascone, pentadécano-1,15-lactone, 2-phényléthan-1-ol, isovalérate de phénéthyle, 4-(p-hydroxyphényl) butane-2-one, 2-méthoxynaphtalène, 2-isopropyl-4-méthylthiazole et valencène comme additifs alimentaires pour toutes les espèces animales	21/07/2023	
397	N° G/SPS/N/BDI/58 , N° G/SPS/N/KEN/214 , N° G/SPS/N/RWA/51 , N° G/SPS/N/TZA/280 , N° G/SPS/N/UGA/255 du 17 juillet 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme pour l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le miel aromatisé destiné à la consommation humaine	21/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 septembre 2023
398	N° G/SPS/N/BDI/59 , N° G/SPS/N/KEN/215 , N° G/SPS/N/RWA/52 , N° G/SPS/N/TZA/281 , N° G/SPS/N/UGA/256 du 17 juillet 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme pour l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le miel produit par les abeilles du genre Apis utilisé comme matière première à des fins industrielles mais pas pour la consommation humaine directe	24/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 septembre 2023
399	N° G/SPS/N/BDI/60 , N° G/SPS/N/KEN/216 , N° G/SPS/N/RWA/53 , N° G/SPS/N/TZA/282 , N° G/SPS/N/UGA/257 du 17 juillet 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme pour l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les tomates en conserve Solanum lycopersicum L. pour la consommation humaine	24/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 septembre 2023
400	N° G/SPS/N/BDI/61 , N° G/SPS/N/KEN/217 , N° G/SPS/N/RWA/54 , N° G/SPS/N/TZA/283 , N° G/SPS/N/UGA/258 du 17 juillet 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme pour l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour la sauce tomate et le ketchup destinés à la consommation humaine	24/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 septembre 2023
401	N° G/SPS/N/BDI/62 , N° G/SPS/N/KEN/218 , N° G/SPS/N/RWA/54 , N° G/SPS/N/TZA/284 , N° G/SPS/N/UGA/259 du 17 juillet 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme pour l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les jus non fermentés mais fermentescibles, destinés à la consommation directe, obtenus à partir de tomates fraîches (Solanum lycopersicum L.), purée, pâte ou concentrés	24/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 septembre 2023
402	N° G/SPS/N/EU/662 du 21 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active clofentézine, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	25/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 septembre 2023
	N° G/SPS/N/EU/661 du 21 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1417 de la Commission du 5 juillet 2023 concernant l'autorisation de l'acide butyrique, du butyrate d'éthyle, de l'isobutyrate d'éthyle, de l'isovalérate d'éthyle, de l'isovalérate de méthyle, de l'acide 2-méthyl-2-penténoïque, de la 6-méthyl-5-heptén-2-one, de l'undécane-2-one, de l'octan-2-one, de la nonan-2-one, de l'octan-3-one, de la tridécan-2-one, de la 5-méthyl-2-heptén-4-one, de la dodécane-1,5-lactone, de la tétradécane-1,5-lactone, du 5-méthylfurfural, de la 4-phényl-3-butén-2-one, de l'alcool p-anisyle, du 4-méthoxybenzaldéhyde, du pipéronal, de la vanilline, de l'acétate de p-anisyle, du benzoate de benzyle, du salicylate d'isobutyle, du salicylate d'isopentyle, du salicylate de benzyle et de l'éther diphényle en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	25/07/2023	
403	N° G/SPS/N/EU/663 du 21 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/651 de la Commission du 20 mars 2023 concernant l'autorisation de la riboflavine (vitamine B2) produite par Bacillus subtilis KCCM 10445 et d'une préparation de riboflavine produite par Bacillus subtilis KCCM 10445 en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	25/07/2023	
404	N° G/SPS/N/EU/664 du 21 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/585 de la Commission du 15 mars 2023 rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2022/1452 concernant l'autorisation des substances «3-éthylcyclopentan-1,2-dione», «4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-3(2H)-one», «4,5-dihydro-2-méthylfuran-3(2H)-one», «eugénol», «1-méthoxy-4-[prop-1(trans)-ényle]benzène», «α-pentylcinnamaldéhyde», «α-hexylcinnamaldéhyde» et «2-acétylpyridine» en tant qu'additifs pour l'alimentation de certaines espèces animales	25/07/2023	
405	N° G/SPS/N/EU/665 du 21 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/651 de la Commission du 20 mars 2023 concernant l'autorisation de la riboflavine (vitamine B2) produite par Bacillus subtilis KCCM 10445 et d'une préparation de riboflavine produite par Bacillus subtilis KCCM 10445 en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	25/07/2023	
406	N° G/SPS/N/EU/666 du 21 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil et l'annexe du règlement (UE) n° 231/2012 de la Commission en ce qui concerne les additifs alimentaires nitrites (E 249-250) et nitrates (E 251-252)	25/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 septembre 2023
407	N° G/SPS/N/EU/667 du 21 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active Trifluralon-méthyle, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	25/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 septembre 2023
408	N° G/SPS/N/UKR/205 du 21 juillet 2023	Ukraine	Cette notification concerne le projet de résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine "Sur l'approbation de la procédure d'importation sur le territoire de l'Ukraine de semences et de matériel de plantation d'une variété non inscrite au registre des variétés végétales de l'Ukraine, mais inscrite sur la liste des variétés de l'OCDE, de ces plantes agricoles, aux systèmes de certification des variétés auxquels l'Ukraine a adhéré, à des fins de sélection et d'exportation en dehors de l'Ukraine, et abrogeant la résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine du 26 octobre 2016 n° 762"	25/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 septembre 2023
409	N° G/SPS/N/BDI/63 , N° G/SPS/N/KEN/219 , N° G/SPS/N/RWA/55 , N° G/SPS/N/TZA/285 , N° G/SPS/N/UGA/260 du 17 juillet 2023	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme pour l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, échantillonnage et méthodes d'essai pour la sauce chili destinée à la consommation humaine	25/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 septembre 2023
410	N° G/SPS/N/AUS/569 du 11 juillet 2023	Australie	Cette notification concerne le ministère australien de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts a publié le projet de rapport pour l'analyse des risques d'importation de biosécurité d'esturgeons vivants pour l'aquaculture (l'esturgeon BIRA) pour commentaires. Le BIRA pour les esturgeons évalue les risques de biosécurité associés à l'importation d'esturgeons vivants (espèces Acipenser et Huso) de tous les pays pour l'aquaculture. Le projet de rapport de la BIRA propose que les espèces Acipenser et Huso soient autorisées à importer en Australie, à condition qu'elles respectent la biosécurité appropriée. Ces mesures comprennent l'approvisionnement à partir de stocks exempts de maladies, la quarantaine avant exportation et après l'arrivée, le traitement des parasites, la désinfection des œufs et le dépistage des agents pathogènes.	26/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 septembre 2023
411	N° G/SPS/N/KOR/783 du 17 juillet 2023	République de Corée	Cette notification concerne l'agence de la quarantaine zoosanitaire et phytosanitaire (APQA) du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales (MAFRA) de la République de Corée a récemment modifié des mesures concernant le virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) (Asie (10): Chine (Shandong, Yunnan), Iran, Israël, Jordanie, Liban, Palestine, Royaume d'Arabie saoudite, Syrie, Turquie, Ouzbékistan; Europe (22): Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni (Angleterre); Amérique (3): Canada, Mexique, États-Unis d'Amérique (État de Floride)), conformément au résultat de l'analyse du risque phytosanitaire correspondant, afin d'empêcher l'introduction et la propagation de ce virus en République de Corée. La mesure couvre les graines destinées à l'ensemencement et les plants (tels que les matériels de pépinière (y compris les racines), les boutures et les greffons) de Capsicum spp. et Solanum lycopersicum provenant des pays (régions) où le ToBRFV est présent. Ces végétaux hôtes provenant des pays (régions) soumis à restriction devront satisfaire à certaines conditions. La mesure notifiée sera appliquée aux expéditions envoyées à partir du 28 août 2023	26/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 septembre 2023
412	N° G/TBT/N/EU/998 du 21 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission approuvant l'acide formique en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 2, 3, 4 et 5 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.	26/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 septembre 2023
413	N° G/SPS/N/UKR/204 du 7 juillet 2023	Ukraine	Cette notification concerne le projet de décret du Ministère de la politique agricole et de l'alimentation de l'Ukraine portant approbation des exigences applicables aux jus de fruits et à certains produits similaires	27/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 septembre 2023

414	N°G/SPS/N/TUR/109/add.5/corr.1 du 26 juillet 2023	Turquie	Cette notification concerne l'avis du ministère de l'Agriculture et des Forêts de Türkiye sur la modification des mesures d'urgence afin d'empêcher l'introduction et la propagation en Turquie du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV). Ce corrigendum concerne certains changements d'écriture. La notification G/SPS/N/TUR/109/Add.5 doit être lue comme suit : L'Union européenne a publié le règlement d'exécution (UE) 2023/1032 de la Commission du 25 mai 2023 établissant des mesures visant à prévenir l'introduction et la propagation sur le territoire de l'Union du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) et la date de mise en œuvre a été prolongée jusqu'au 31 août 2023. La mise en œuvre des mesures phytosanitaires de la Turquie incluses dans la notification SPS G/SPS/N/TUR/109/Add.4, publiée conformément à ce règlement, a également été prolongée jusqu'au 31 août 2023. En outre, le règlement d'exécution (UE) 2023/1032 de la Commission du 25 mai 2023 précise la période de mise en œuvre et les nouvelles mesures phytosanitaires à mettre en œuvre à compter du 1er septembre 2023. Les exigences phytosanitaires pour les semences et plants de tomates et de poivrons destinés à la plantation en provenance des pays après le 31 août 2023 dans le cadre de l'harmonisation avec ce règlement sont énoncées ci-dessous, qui seront valables du 1er septembre 2023 au 31 août 2024. Pour les plants de tomates (<i>Solanum lycopersicum</i>) et de poivrons (<i>Capsicum</i> sp.) destinés à la plantation autres que ceux appartenant à des variétés connues pour être résistantes au ToBRFV : 1.a) une déclaration officielle attestant que les végétaux destinés à la plantation ont été obtenus à partir de semences conformes aux exigences spécifiées ; b) une déclaration officielle attestant que les végétaux destinés à la plantation ont été produits sur un site de production enregistré et inspecté par l'agence nationale de la protection des végétaux du pays d'origine et reconnu exempt de l'organisme nuisible spécifié sur la base d'inspections officielles, d'échantillonnages et tests effectués au moment opportun pour détecter l'organisme nuisible ; c) le nom du site de production enregistré ; doit être indiqué dans le certificat phytosanitaire sous la rubrique "Déclaration complémentaire". 2. Pour la plantation de variétés connues pour être résistantes au ToBRFV, la résistance de certains plants de tomates (<i>Solanum lycopersicum</i>) et de poivrons (<i>Capsicum</i> sp.) doit être indiquée dans le certificat phytosanitaire sous la rubrique "Déclaration complémentaire". À l'exception de certaines semences de tomates (<i>Solanum lycopersicum</i>) et de poivrons (<i>Capsicum</i> sp.) de variétés connues pour être résistantes au ToBRFV ; 1.a) les produits doivent avoir été fabriqués sur un site de production connu pour être exempt de l'organisme nuisible spécifié, sur la base d'inspections officielles menées au moment opportun pour détecter le ToBRFV ; ii) dans le cas d'un lot de semences spécifique provenant de plus de 30 plantes mères, il doit être indiqué que le lot de semences a été soumis à une analyse par la méthode RT-PCR avant transformation et que le produit est exempt de l'organisme nuisible dans question; iii) dans le cas d'un lot spécifique de semences provenant d'un nombre inférieur ou égal à 30 plantes mères, que les semences ou plantes mères spécifiées sont exemptes de l'organisme nuisible spécifié, en utilisant la méthode d'analyse RT-PCR ; b) les informations assurant la traçabilité du site de production des plantes mères doivent être indiquées dans le Certificat Phytosanitaire sous la rubrique "Déclaration Complémentaire". 2. Les semences de variétés connues pour être résistantes au ToBRFV doivent être indiquées comme "Déclaration supplémentaire" dans le certificat phytosanitaire. 3. Pour certaines semences récoltées avant le 31 août 2023, la législation phytosanitaire et de quarantaine du pays doit être déterminée pour se conformer aux exigences de la législation de l'UE (Directive d'application de la Commission n° 2020/1191). La déclaration supplémentaire du certificat phytosanitaire doit inclure la mention "Les graines ont été récoltées avant le 31 août 2023 et ont été trouvées exemptes de l'organisme nuisible spécifié à l'aide de la méthode d'analyse PT-PCR.	27/07/2023	
415	N° G/SPS/N/USA/3402 du 26 juillet 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui est en train de finaliser plusieurs mesures de tolérance en vertu de la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (FFDCA) que l'agence a jugées nécessaires ou appropriées lors de l'examen de l'enregistrement effectué en vertu de la loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (FIFRA). L'EPA finalise les actions suivantes : Révocation de certaines tolérances pour le tris d'aluminium (O-éthylphosphonate), le disulfure de carbone, la cyromazine, le dichlobénil, l'oxydéméton-méthyl, le propachlore et le thiodicarbe, et une exemption de tolérance pour le d-limonène; Modification de certaines tolérances pour le tris d'aluminium (O-éthylphosphonate), la cyromazine et le sulfentazone ; Établir de nouvelles tolérances pour le tris d'aluminium (O-éthylphosphonate), la cyromazine et le dichlobénil, et de nouvelles exemptions de tolérance pour le d-limonène et la tartrazine; Réviser les expressions de tolérance pour l'acide p-chlorophénoxyacétique et le dichlobénil ; Suppression des tolérances expirées pour le disulfure ; et Corriger la liste d'une tolérance pour le thioclopride.	27/07/2023	
416	N° G/SPS/N/CAN/1524 du 27 juillet 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides l'azoxystrobine	31/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 3 octobre 2023
417	N°G/SPS/N/TPKM/612/add.1 du 27 juillet 2023	Taipei Chinois	Cette notification concerne les marchandises relevant de 49 codes CCC spécifiques seront soumises au Règlement relatif à l'inspection des aliments et produits connexes importés en cas d'utilisation comme aliments, additifs alimentaires, ustensiles de cuisine ou contenants ou emballages pour aliments. Les importateurs devront demander l'inspection à l'Agence des médicaments et des produits alimentaires du Ministère de la santé et des affaires sociales	31/07/2023	
418	N° G/SPS/N/EU/668 du 27 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1405 du 3 juillet 2023 concernant l'autorisation d'une préparation de <i>Lactiplantibacillus plantarum</i> ATCC 55058 et d'une préparation de <i>Lactiplantibacillus plantarum</i> ATCC 55942 en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	31/07/2023	
419	N° G/SPS/N/EU/669 du 27 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/649 du 20 mars 2023 concernant l'autorisation de la L-arginine produite par <i>Corynebacterium glutamicum</i> CGMCC 20516 en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales	31/07/2023	
420	N° G/SPS/N/EU/670 du 27 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1163 du 14 juin 2023 concernant l'autorisation du monochlorhydrate de L-lysine et du sulfate de L-lysine produits par <i>Corynebacterium glutamicum</i> CGMCC 17927 en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	31/07/2023	
421	N° G/SPS/N/EU/671 du 27 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/257 du 6 février 2023 concernant l'autorisation du monochlorhydrate de L-lysine et du sulfate de L-lysine produits par <i>Corynebacterium glutamicum</i> CGMCC 17927 en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	31/07/2023	
422	N° G/SPS/N/EU/672 du 27 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1334 du 29 juin 2023 concernant le renouvellement de l'autorisation du chélate de cuivre de l'hydroxy-analogue de méthionine en tant qu'additif destiné à l'alimentation de toutes les espèces animales, et abrogeant le règlement (UE) no 349/2010	31/07/2023	
423	N° G/SPS/N/EU/673 du 27 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active Metiram, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	31/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 13 septembre 2023
424	N° G/SPS/N/EU/674 du 27 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active Benthialcalcarb, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	31/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 13 septembre 2023
425	N° G/SPS/N/GBR/39 du 27 juillet 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les modifications prévues de la législation conservée en Angleterre, en Écosse et au Pays de Galles (Grande-Bretagne) [Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission]. L'instrument modifiera la législation conservée par l'Angleterre, l'Écosse et le Pays de Galles (Grande-Bretagne) (règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission) et introduira des mesures phytosanitaires actualisées : · Déréglementation des organismes de quarantaine (QP) GB qui ont été évalués comme ne répondant pas aux critères pour être un QP ; · Ajout de nouveaux QP GB qui ont été évalués comme répondant aux critères pour être un QP ; · Ajout de nouveaux organismes de quarantaine provisoires (PQP) GB qui ont été évalués comme répondant aux critères pour être un QP sur la base d'une évaluation provisoire ; · Mise à jour des exigences d'importation pour les plants de pomme de terre afin de couvrir les végétaux destinés à la plantation, y compris les microplants ; · Modification de l'annexe 7, partie A, article 83A pour garantir que les marchandises visées par cette exigence seront soumises aux mêmes exigences d'importation en provenance de tous les pays ; · Incorporation dans la législation britannique des exigences des dérogations européennes retenues qui arrivent à expiration et que le Royaume-Uni a l'intention de maintenir ; · Inclusion dans la législation de la servitude actuelle sur les exigences de test du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) pour les semences.	31/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 13 septembre 2023
426	N° G/SPS/N/USA/3381/add.2 du 27 juillet 2023	USA	Cette notification concerne le Service de sécurité et d'inspection des aliments (FSIS) qui prolonge la date limite de commentaires sur la décision proposée et la demande de commentaires sur la proposition de déclarer <i>Salmonella</i> comme adulterant dans les produits de poulet farcis panés non prêts à manger (NRIE). La date limite pour les commentaires a d'abord été prolongée jusqu'au 27 juillet 2023. La décision proposée et la demande de commentaires seront ouvertes aux commentaires pendant 15 jours supplémentaires jusqu'au 11 août 2023	31/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 août 2023

427	N° G/TBT/N/EU/999 du 21 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de décision d'exécution de la Commission n'approuvant pas la zéolite argent-zinc en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides de produit de type 4 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement et du Conseil	31/07/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 septembre 2023
428	N° G/SPS/N/FR/18/add.1 du 31 juillet 2023	France	Cette notification concerne l'arrêté du 26 juin 2023 portant suspension d'introduction, d'importation et de mise sur le marché en France de viandes et produits à base de viande issus d'animaux provenant de pays tiers à l'Union européenne ayant reçu des médicaments antimicrobiens pour favoriser la croissance ou augmenter le rendement	01/08/2023	
429	N° G/SPS/N/BRA/2194 , N° G/SPS/N/BRA/2195 du 31 juillet 2023	Brésil	Cette notification concerne : - Le projet de résolution 1174, 6 juillet 2023 propose l'inclusion et la modification des ingrédients actifs C64–CLOTIANIDINE, C70–CHLORANTHRANILIPROLE, F69–FLUPIRADIFURONE, I33–IPFLUFENOQUIM, L03–LACTOFEM, P46–PIRACLOSTROBINE et P72–STYLOFLUFUM sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution 1175, 6 juillet 2023 propose l'inclusion de l'ingrédient actif B63 : Bacillus aryabhattai sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides.	01/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 8 septembre 2023
430	N° G/SPS/N/BRA/2196 , N° G/SPS/N/BRA/2197 , N° G/SPS/N/BRA/2198 du 31 juillet 2023	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution 1176, 6 juillet 2023 propose l'inclusion de l'ingrédient actif B64: Bacillus circulans sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution 1177, 6 juillet 2023 propose l'inclusion de l'ingrédient actif B65: Bacillus haynesii sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution 1178, 6 juillet 2023 propose la mise à jour des ingrédients actifs F69 -FLUPIRADIFURONE et T42 –TRANSLUTRINA sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides.	01/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 8 septembre 2023
431	N° G/SPS/N/BRA/2193 du 31 juillet 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet d'établissement des exigences phytosanitaires pour l'importation de graines (Catégorie 4) de papaye (Carica papaya) de toute origine	01/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 septembre 2023
432	N° G/TBT/N/EU/1000 du 28 juillet 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission renouvelle l'approbation du propiconazole en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides du type de produits 8. La substance répond aux critères d'exclusion énoncés à l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) no 528/2012, mais remplit la condition de dérogation de l'article 5, paragraphe 2, point c)	01/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 septembre 2023
433	N° G/SPS/N/BRA/2199 du 2 août 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution 1186, 26 juillet 2023 propose l'inclusion de l'ingrédient actif F77 : FLUAZAINDOLIZINE sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides	03/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 septembre 2023
434	N° G/SPS/N/EU/675 du 2 août 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1416 de la Commission du 5 juillet 2023 concernant le renouvellement de l'autorisation d'une préparation de Lactiplantibacillus plantarum DSM 8862 et DSM 8866 en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales et abrogeant le règlement d'exécution (UE) no 93/2012	03/08/2023	
435	N° G/SPS/N/EU/676 du 2 août 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1443 de la Commission du 11 juillet 2023 concernant le renouvellement de l'autorisation d'une préparation de Lactiplantibacillus plantarum DSM 19457 en tant qu'additif dans l'alimentation de toutes les espèces animales et modifiant le règlement d'exécution (UE) no 1065/2012	03/08/2023	
436	N° G/SPS/N/EU/677 du 2 août 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1173 de la Commission du 15 juin 2023 retirant du marché certains additifs pour l'alimentation animale, modifiant le règlement (CE) no 1810/2005 et abrogeant les règlements (CE) no 1453/2004, (CE) no 2148/2004 et (CE) no 943/2005	03/08/2023	
437	N° G/SPS/N/RUS/267 du 11 juillet 2023	Fédération de Russie	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1443 de la Commission du 11 juillet 2023 concernant le renouvellement de l'autorisation d'une préparation de Lactiplantibacillus plantarum DSM 19457 en tant qu'additif dans l'alimentation de toutes les espèces animales et modifiant le règlement d'exécution (UE) no 1065/2012	04/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 septembre 2023
438	N° G/SPS/N/GBR/40 du 2 août 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les propositions de LMR GB pour le chlorpropham modifiant le registre statuaire des LMR GB (La majorité des LMR pour le chlorprophame sont déjà à la LOQ LMR. Cette mesure abaisse les LMR LOQ pour les céleris-rave, oignons, échalotes, laitues, scaroles, roquette, witloofs, céleris, fenouils, racines de chicorée de 0,05* mg/kg à 0,01* mg/kg et pour les Rognois (toutes espèces) de 0,2 mg/kg à 0,05* mg/kg. La LMR pour les pommes de terre est abaissée de 10 mg/kg à 0,35 mg/kg. La LMR de 0,35 mg/kg est une LMR (LMR temporaire) fixée pour couvrir la contamination des pommes de terre non traitées dans les installations de stockage dans lesquelles le chlorprophame a déjà été utilisé. Des exigences supplémentaires (informations supplémentaires sur la LMR) doivent être fournies afin que la validité continue de la LMR puisse être examinée. En outre, l'industrie est censée fournir des informations sur les efforts déployés pour nettoyer les installations d'entreposage des pommes de terre et réduire ainsi la contamination des pommes de terre non traitées. La LMR de 0,35 mg/kg sera à terme abaissée à la LMR LOQ de 0,01* mg/kg)	04/08/2023	
439	N° G/SPS/N/CAN/1504/add.1 et N° G/SPS/N/CAN/1505/add.1 du 7 août 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides le Sédaxane et le Fludioxonil	08/08/2023	
440	N° G/SPS/N/CAN/1525 du 7 août 2023	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin d'étendre l'utilisation de la xylanase issue de Trichoderma reesei RF5427 dans divers aliments	08/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 octobre 2023
441	N° G/SPS/N/CAN/1526 du 7 août 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide diflufenican	08/08/2023	
442	N° G/SPS/N/USA/3403 du 7 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de dépôts initiaux de demandes de pesticides demandant l'établissement ou la modification de réglementations pour les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	08/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 août 2023
443	N° G/SPS/N/USA/3404 du 7 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de l'indaziflamme dans ou sur plusieurs produits	08/08/2023	
444	N° G/SPS/N/USA/3405 du 7 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la disponibilité des plans de travail préliminaires ou continus pour les produits chimiques suivants : acide polyhydroxy polymérique complexe (CPPA); Cellules de souche RL-110T de Streptomyces acidiscabies tuées et non viables et milieux de fermentation usés ; penflufène; l'acide propionique; les phéromones de lépidoptères à chaîne droite; et la souche K61 de Streptomyces	09/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 septembre 2023
445	N° G/SPS/N/USA/3406 du 7 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la disponibilité des propositions de décisions provisoires et finales proposées sur l'examen de l'inscription et ouvre une Période de consultation publique de 60 jours sur les décisions provisoires proposées pour le pesticides suivants : acétaminophène ; le phosphore d'aluminium, le phosphore de magnésium et la phosphine ; et les résines de polybutène	09/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 septembre 2023
446	N° G/SPS/N/USA/3407 du 7 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception d'un premier dépôt d'une demande de pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	09/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 août 2023
447	N° G/TBT/N/EGY/313/add.6 du 8 août 2023	Egypte	Cette notification concerne la prolongation du délai pendant lequel les importations de lait et de produits laitiers non accompagnés d'un certificat Halal sont autorisées à entrer en Égypte. Le délai a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 (date d'arrivée dans les ports égyptiens) en tant que mesure de facilitation des échanges	09/08/2023	
448	N° G/SPS/N/USA/3408 du 7 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui a émis un avis de réception des demandes par les déclarants d'annuler volontairement certaines homologations de pesticides	10/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 janvier 2024
449	N° G/SPS/N/USA/3409 du 7 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de sodium sel d'acifluorène dans ou sur baie, à croissance basse, sous-groupe 13-07G; soja, légume, comestible en gousse; et soja, légume, succulent; décoratif	10/08/2023	
450	N° G/SPS/N/USA/3410 du 7 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui a émis un avis de réception des demandes par le les titulaires d'homologation d'annuler volontairement leurs homologations de certains produits pesticides et de modifier leurs homologations de produits pesticides pour mettre fin à une ou plusieurs utilisations	10/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 août 2023
451	N° G/SPS/N/USA/3411 du 7 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la disponibilité des décisions d'examen d'enregistrement provisoires ou définitives pour les produits chimiques suivants :sulfosuccinate de dioctyle sodique, extrait de plante 620, bêtaïne polymère, fluoracétate de sodium et acide undécylénique. De plus, l'EPA annonce la clôture du dossier d'examen de l'homologation du chlorpyrifos-méthyl, car les dernières homologations américaines de ce pesticide ont été annulées	10/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 septembre 2023

452	N° G/SPS/N/BRA/2143/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2152/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2154/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2159/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2160/add.1 du 9 août 2023	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution 1149, 10 mars 2023 - précédemment notifié via G/SPS/N/BRA/2143 - a été adopté en tant qu'instruction normative 238, 1er août 2023. Le règlement modifie les monographies des ingrédients actifs C36 –CYPROCONAZOLE, C63 – LAMBDA-CYVOTHRINE , D21 -DIQUATE, D59 -DIMPROPYRIDAZ, F40 -FORMETANATE, F66 -FLUBENDIAMIDE, M26.1 -METHYL METSULFUOM, P34 -PYRIPROXIFEM, T24 -TRIFLURALIN et T34 -TRIFLUMUOM sur la liste des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution 1153, 6 avril 2023 - précédemment notifié via G/SPS/N/BRA/2152 - a été adopté en tant qu'instruction normative 239, 1er août 2023. Le règlement inclut l'article A58.2 - EXTRAIT HYDROALCOOLIQUE DE NEEM dans la monographie de la substance active ingrédient A58 – AZADIRACHTA INDICA sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution 1155, 6 avril 2023 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2154 - a été adopté en tant qu'instruction normative 234, 1er août 2023. Le règlement inclut l'ingrédient actif P71 : PYRIOPHENONE sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides.. - Le projet de résolution 1157, 6 avril 2023 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2157 - a été adopté en tant qu'instruction normative 233, 1er août 2023. Le règlement modifie les monographies des ingrédients actifs B41 - Boscalid, C07 - Kasugamycin, C10 -Cyperméthrine, C18 -Chlorothalonil, C25 -Cartap Hydrochloride, C32 -Clethodim, C55 -Composés à base de cuivre, C63 - Lambda-Cyhalothrin, D06 -Deltamethrin, D21 -Diquat, G05 -Ammonium Gluofosinate, H07 -Methyl Haloxyp-P, I12 -Imazapyr, I20 -Imazapik, I30 -Impirfluxam, M45 -Mandipropamide, O21 -Oxathiapiprolone, P23 -Propamocarb, S13 -S-Métolachlor, T14 -Methyl Thiophanate, T48 -Thiamethoxam sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution 1159, 27 avril 2023 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2159 - a été adopté en tant qu'instruction normative 237, 1er août 2023. Le règlement modifie les monographies des ingrédients actifs D17 – DIFLUBENZURON, F23.1 – FLUASIFOP-P-BUTYL, F71 –FLORPIRAUXIPHEN BENZYL, G01 –GLYPHOSATE, I30 -IMPIRFLUXAM, M33 – METAMMITRON, M35 –METHYLCYCLOPROPENE, P43 –PYRIMETANIL, T54 –TRIFLOXYSTROBIN, sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides. -Le projet de résolution 1060, 27 avril 2023 - précédemment notifié via G/SPS/N/BRA/2160 - a été adopté en tant qu'instruction normative 236, 1er août 2023. Le règlement inclut l'ingrédient actif T75 - Trichoderma reesei sur la liste monographique des ingrédients actifs pour Pesticides	10/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 8 octobre 2023
453	N° G/SPS/N/BRA/2200 du 9 août 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet d'instruction normative modifiant l'instruction normative IN n° 211 du 1er mars 2023, qui établit les fonctions technologiques, les limites maximales et les conditions d'utilisation des additifs alimentaires et des adjuvants technologiques autorisés pour une utilisation dans les aliments	10/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 13 octobre 2023
454	N° G/SPS/N/BRA/2144/add.1 du 10 août 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1150 du 10 mars 2023 qui prévoit la proposition d'inscription du soja avec une LMR de 0,05 mg/kg et une période de sécurité de 58 jours, dans le mode d'utilisation (application) dans le sol ; de la phrase "Définition du résidu pour le respect de la LMR et évaluation de le risque alimentaire : méthaldéhyde (Anvisa, 2023)", du tableau de classification toxicologique et des paramètres toxicologiques de référence, dans la monographie de la matière active M09 -METALDEHYDE dans la liste des ingrédients actifs des pesticides,	11/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 octobre 2023
455	N° G/SPS/N/BRA/2201 du 10 août 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet qui établit les exigences phytosanitaires pour l'importation de semences d'aubergines (Solanum melongena)de toute origine	11/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 octobre 2023
456	N° G/SPS/N/BRA/2202 du 10 août 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet qui établit les exigences phytosanitaires pour l'importation de matériel de multiplication (Catégorie 4) de Dianthusssp. de toute origine sont établis. Les plants de Dianthus spp doivent être accompagnés d'un Certificat Phytosanitaire, délivré par l'Organisation Nationale de la Protection des Végétaux - ONPV du pays d'origine, avec les Déclarations Complémentaires	11/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 octobre 2023
457	N° G/SPS/N/BRA/2203 du 10 août 2023	Brésil	Cette notification concerne les exigences zoosanitaires pour l'importation de girafes	11/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 octobre 2023
458	N° G/SPS/N/JPN/1215 , N° G/SPS/N/JPN/1217 , N° G/SPS/N/JPN/1218 , N° G/SPS/N/JPN/1219 du 7 août 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides : Diméthomorphe, Fluxapyroxad, Iprodione, Prothioconazole	11/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 6 octobre 2023
459	N° G/SPS/N/JPN/1216 du 7 août 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide : Fenamiphos	11/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 6 octobre 2023
460	N° G/SPS/N/RUS/271 du 15 août 2023	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décret du Ministère de l'agriculture de la Fédération de Russie n° 310 du 28 mars 2023 "Sur l'approbation des modèles du certificat phytosanitaire, du certificat de réexportation, du certificat de quarantaine" des modèles du certificat phytosanitaire et de ré-certificat d'exportation ont été modifiés par l'inclusion de codes QR afin de fournir une vérification des certificats, ainsi que des changements dans l'affichage graphique des informations sur les certificats. Ces changements ont fait l'objet d'une lettre du Service fédéral de surveillance vétérinaire et phytosanitaire n° FS-YUSH-3/17886 du 20 juillet 2023.	18/08/2023	La date limite de présentation des observations est le 14 octobre 2023
461	N° G/SPS/N/GRB/30/Add.2 du 31 août 2023	Royaume uni	Cette notification concerne l'adoption finale du « Modèle opérationnel du contrôle frontalier à l'importation » (BTOM) , notifiée à l'OMC le 31/08/2023 et mise à la disposition des membres de l'OMC, via la plateforme e-Ping, le31/08/2023. A noter qu'en avril 2023, le Royaume-Uni a notifié au Comité SPS de l'OMC la publication du projet de « Modèle opérationnel d'objectif de frontière » (BTOM) [G/SPS/N/GBR/30]. Cet addendum informe les Membres que la version finale du Border Target Operating Model (BTOM) a été publiée, définissant les nouveaux contrôles sanitaires et phytosanitaires aux frontières du Royaume-Uni. Les mesures contenues dans le TOM s'appliqueront aux importations d'animaux vivants, de produits germinaux, de produits d'origine animale, de végétaux et de produits végétaux	01/09/2023	
462	N° G/SPS/N/RUS/270 du 10 août 2023	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Collège de la Commission économique eurasiennne sur les modifications du règlement relatif aux exigences vétérinaires (sanitaires et vétérinaires) communes pour les marchandises soumises au contrôle vétérinaire (surveillance) et projet de décision du Collège de la Commission économique eurasiennne sur les modifications de la décision de Commission de l'Union douanière n° 607 du 7 avril 2011. Les projets mettent à jour les exigences vétérinaires de l'Union économique eurasiennne concernant la fréquence des tests en laboratoire des matières premières non alimentaires d'origine animale destinées à l'alimentation des animaux à fourrure sans traitement thermique préalable. Les projets approuvent également un nouveau chapitre sur les exigences vétérinaires et la forme correspondante d'un certificat vétérinaire pour la gélatine, le collagène et les colles d'origine animale	06/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 octobre 2023
463	N° G/SPS/N/GBR/41 du 15 août 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les nouvelles LMR GB pour le fludioxonil	06/09/2023	
464	N° G/SPS/N/GBR/42 du 15 août 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les nouvelles LMR GB pour l'oxathiapiprolone	06/09/2023	
465	N° G/SPS/N/GBR/43 du 15 août 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les nouvelles LMR GB pour le le cyprodinil	06/09/2023	
466	N° G/SPS/N/USA/3412 du 17 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus d'imazapic dans ou sur le riz, le son et le riz, les céréales	06/09/2023	
467	N° G/SPS/N/USA/3318/add.1 du 21 août 2023	USA	Cette notification concerne le Service de sécurité et d'inspection des aliments (FSIS) qui modifie les réglementations d'inspection des produits avicoles pour abroger plusieurs réglementations liées à l'inspection et à la condamnation des carcasses de volailles affectées par l'une des formes de complexe de leucose aviaire	06/09/2023	
468	N° G/SPS/N/CAN/1527 du 21 août 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le tolfenpyrade	06/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 octobre 2023
469	N° G/SPS/N/BRA/2206 du 24 août 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet d'ordonnance SDA/MAPA N° 877 du 24 août 2023 qui soumet à la consultation publique, pour une période de 60 (soixante) jours, le projet d'ordonnance qui abroge l'instruction normative n° 49/2018, qui établit les normes, critères et standards pour l'importation et la quarantaine des oiseaux d'ornement et des œufs d'oiseaux d'ornement à couvrir, et pour l'agrément d'un établissement de quarantaine pour oiseaux d'ornement et œufs d'oiseaux d'ornement en incubation	06/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 octobre 2023
470	N° G/SPS/N/NZL/729 du 25 août 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire à l'importation de plants de houblon destinés à la plantation	06/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 septembre 2023
471	N° G/SPS/N/AUS/574 du 28 août 2023	Australie	Cette notification concerne le ministère australien de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts a publié les conditions finales d'importation de crevettes et de produits à base de crevettes	06/09/2023	
472	N° G/SPS/N/BRA/2209 du 29 août 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution 1197, 22 août 2023 qui contient des dispositions sur les exigences sanitaires applicables aux huiles et graisses végétales. Ce projet de résolution vise à corriger l'incohérence identifiée entre la définition des huiles vierges; améliorer la définition des huiles et graisses composées ; clarifier le cadre et la dénomination des mélanges d'huiles et de graisses végétales ; corriger les incohérences dans la dénomination des huiles et graisses végétales hydrogénées et uniformiser la terminologie utilisée pour désigner la dénomination de vente	06/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 13 septembre 2023

473	N° G/SPS/N/BRA/2208 , N° G/SPS/N/BRA/2210 , N° G/SPS/N/BRA/2211 du 29 août 2023	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution 1191, 17 août 2023 propose la mise à jour de l'ingrédient actif C48-KINETIN sur la liste des monographies des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution 1194, 17 août 2023 propose l'inclusion de l'ingrédient actif F78 -FLORYLPICOXAMID sur la liste des monographies des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution 1195, 18 août 2023 propose la mise à jour des principes actifs A26 – Azoxystrobin, A29 – Acétamipride, B46 – Benzovindiflupyr, B55-Emamectin Benzoate, C10 – Iperméthrine, C36 – Cyproconazole, C55.2- Oxychlorure de cuivre, C58-Alpha-cyperméthrine, C61-Bêta-cyfluthrine, D18 -Diméthoate, D36-Difénoconazole, D39-Dimetomorf, F66-Flubentiamide, F68-Fluxapiroxade, F76-Fluindapir, I21-IyCyclem, L05-IUFENUROM, M19-Metribuzim, N08-Nicosulfurom, N09-Novalom, P13-Profenofos, P15-Prometrine , P34-Pyriproxyfen, P35-Pyridaben, P65 –Pidiflumetofem, P71 –Pyriophenone, S24 –Sedaxane, T13 -Tidiazuron, T24 –Trifluralin, T32 –Tebuconazole et T81 –Tolpiralate sur la liste des monographies des ingrédients actifs des pesticides.	07/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 20 octobre 2023
474	N° G/SPS/N/BRA/2132/add.2 du 29 août 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de l'instruction normative 277 du 1er juin 2023, précédemment notifiée via G/SPS/N/BRA/2132/Add.1, dérivée du projet de résolution 1143 du 9 février 2023, a été rectifiée (le projet de résolution 1143, 9 février 2023 - précédemment notifié par G/SPS/N/BRA/2132 - qui est considéré comme la proposition d'inclusion des ingrédients actifs B26 – BIFENTRINE, F74 – PHENPROPIDINE, I13 – IMIDACLOPRID, I26 – IPCONAZOLE, M17 – METOMYL, M31 – METALAXYL - M, P61 - PYROXASULPHONE, S13 – S- METOLACCHLOR, T12 – TIABENDAZOLE, T39 - TERBUTYLALAZINE, T70 – TOLFENPIRAD et Z04 – ZOAXAMIDE sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides)	07/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 28 octobre 2023
475	N° G/SPS/N/BRA/2029/add.3 du 29 août 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de l'instruction normative 167 du 12 août 2022, précédemment notifiée via G/SPS/N/BRA/2029/Add.2, dérivée du projet de résolution 1085 du 17 mars 2022, a été rectifiée	07/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 20 octobre 2023
476	N° G/SPS/N/BRA/2207 du 29 août 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution 1196 du 22 août 2023 contient des dispositions sur les principes généraux, les fonctions technologiques et les conditions d'utilisation des additifs alimentaires et des adjuvants technologiques alimentaires. Ce projet de résolution vise à établir une limite maximale de résidus d'oxyde d'éthylène (EO) de 0,01 mg/Kg pour certains additifs alimentaires	07/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 13 octobre 2023
477	N° G/SPS/N/BRA/2212 du 31 août 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution 1198 du 25 août 2023 établit les fonctions technologiques, les limites maximales et les conditions d'utilisation des additifs alimentaires et des aides technologiques autorisés pour une utilisation dans les denrées alimentaires	07/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 6 novembre 2023
478	N° G/SPS/N/USA/3413 du 31 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de fluxaproxad dans ou sur l'avocat ; stevia, feuilles séchées ; et stevia, feuilles fraîches et révisé la tolérance pour les résidus de fluxaproxad dans ou sur le café, le grain vert	07/09/2023	
479	N° G/SPS/N/USA/3414 du 31 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de pyraclostrobine dans ou sur la stévia, les feuilles séchées et la stévia, les feuilles fraîches et révisé la tolérance pour les résidus de pyraclostrobine dans ou sur le café, les grains verts	07/09/2023	
480	N° G/SPS/N/USA/3415 du 31 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui propose de révoquer l'exemption de tolérance pour les résidus du phénol, un ingrédient pesticide antimicrobien, lorsqu'il est utilisé comme ingrédient inerte (solvant/cosolvant) dans les formulations pesticides appliquées aux cultures en croissance	07/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 octobre 2023
481	N° G/SPS/N/USA/3416 du 31 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de pyraclostrobine dans ou sur la stévia, les feuilles séchées et la stévia, les feuilles fraîches et révisé la tolérance pour les résidus de pyraclostrobine dans ou sur le café, les grains verts	07/09/2023	
482	N° G/SPS/N/USA/3417 du 31 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui propose de révoquer l'exemption de tolérance pour les résidus du phénol, un ingrédient pesticide antimicrobien, lorsqu'il est utilisé comme ingrédient inerte (solvant/cosolvant) dans les formulations pesticides appliquées aux cultures en croissance	07/09/2023	
483	N° G/SPS/N/USA/3418 du 31 août 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus d'imazapyr dans ou sur le riz, le son et le riz, les céréales	07/09/2023	
484	N° G/SPS/N/CHE/94 du 31 août 2023	Suisse	Cette notification concerne la réglementation suisse sera adaptée pour refléter les modifications apportées à la réglementation européenne correspondante. Conformément au règlement (UE) 2023/905, de nouvelles conditions d'importation seront mises en œuvre pour les animaux d'élevage traités avec certains médicaments antimicrobiens et pour les produits dérivés de ces animaux	07/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 30 octobre 2023
485	N° G/SPS/N/NZL/731 du 25 août 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la proposition de modification des limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles (Carbendazim, Cyromazine, Cyfluthrine, fluoxapiprolin, fluralaner)	07/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 septembre 2023
486	N°G/SPS/N/TUR/76/add.5 du 21 août 2023	Turquie	Cette notification concerne le règlement du codex alimentaire turc sur les spécifications des additifs alimentaires, notifié dans le document G/SPS/N/TUR/76 (7 octobre 2016), a été modifié dans son contenu concernant les spécifications E 422, E 471, E 475 et E 476. Des modifications ont été apportées, été prises afin d'aligner notre législation nationale sur le « Règlement (UE) 2023/1329 de la Commission européenne du 29 juin 2023 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation des polyglycérols », polyricinoléate (E 476) et l'annexe du règlement (UE) n° 231/2012 de la Commission concernant les spécifications du glycérol (E 422), des esters de polyglycérol d'acides gras (E 475) et du polyricinoléate de polyglycérol (E 476)", et " Commission européenne Règlement (UE) 2023/1428 du 7 juillet 2023 modifiant l'annexe du règlement (UE) n° 231/2012 en ce qui concerne les mono- et diglycérides d'acides gras (E 471)"	07/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 14 septembre 2023
487	N° G/SPS/N/BRA/2205 du 23 août 2023	Brésil	Cette notification concerne la proposition de modification des limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles (Carbendazim, Cyromazine, Cyfluthrine, fluoxapiprolin, fluralaner)	08/09/2023	
488	N° G/SPS/N/USA/3419 du 4 septembre 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de méthoxyfénol dans ou sur les grains de café, la canne à sucre et la mélasse de canne à sucre. Il n'y a aucun enregistrement américain associé à ces tolérances	11/09/2023	
489	N° G/SPS/N/BRA/1960/add.1 du 4 septembre 2023	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance MAPA n° 608 du 17 août 2023 qui Intègre dans le système juridique national les exigences zoosanitaires des États membres pour l'importation d'oiseaux comme animaux de compagnie, approuvées par la résolution MERCOSUR/GMC n° 17/23	11/09/2023	
490	N° G/SPS/N/BRA/1964/add.1 du 4 septembre 2023	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance MAPA n° 607 du 17 août 2023 qui Intègre dans le système juridique national les Exigences zoosanitaires des États membres pour l'importation d'oiseaux captifs (sauvages ou ornementaux) », approuvées par la résolution MERCOSUR/GMC n° 16/23	11/09/2023	
491	N° G/SPS/N/BRA/2148/add.1 du 5 septembre 2023	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA/MAPA n° 846 du 6 juillet 2023 qui Établit les exigences phytosanitaires pour l'importation de graines de Lisianto (Eustoma spp.) de toute origine	11/09/2023	
492	N° G/SPS/N/TUR/137 du 6 septembre 2023	Turquie	Cette notification concerne les modèles de certificats sanitaires vétérinaires pour l'exportation vers la République de Turquie : a. Pour les entrailles aromatisantes destinées à la fabrication d'aliments pour animaux de compagnie ; b. Pour la gélatine et le collagène non destinés à la consommation humaine, destinés à être utilisés comme matières premières pour aliments des animaux ou à des fins en dehors de la chaîne alimentaire animale ; c. Pour les ovoproduits non destinés à la consommation humaine qui pourraient être utilisés comme matière première pour aliments des animaux ; d. Pour les poils de porc traités ; e. Pour les trophées de gibier traités et autres préparations d'oiseaux et d'ongulés, constitués uniquement d'os, de cornes, de sabots, de griffes, de bois, de dents, de cuirs ou de peaux	11/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 17 novembre 2023
493	N° G/SPS/N/USA/3420 du 6 septembre 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de spinosad dans ou sur le groupe d'épices 26 et le sous-groupe des légumes-tiges et des légumes-tiges22A	11/09/2023	
494	N° G/SPS/N/AUS/575 du 6 septembre 2023	Australie	Cette notification concerne l'avis de biosécurité animale 2023-A11 : Mise à jour des conditions de piroplasmose équine pour les chevaux provenant de pays approuvés	11/09/2023	
495	N° G/SPS/N/BRA/2204 du 24 août 2023	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA/MAPA N° 871 du 10 août 2023 qui approuve les procédures de transit et de certification sanitaire des sous-produits animaux non comestibles à usage industriel ou technique, le transit des résidus de l'exploitation animale et la certification sanitaire des produits obtenus à partir de sources animales à des fins d'utilisation spécifiques	11/09/2023	
496	N° G/SPS/N/USA/2766/add.2 du 23 août 2023	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) modifie les réglementations qui prévoient l'utilisation d'huiles partiellement hydrogénées (PHO) dans les aliments, à la lumière de la détermination selon laquelle les PHO ne sont plus généralement reconnues comme sûres (GRAS). La règle supprime les PHO comme ingrédient facultatif dans les normes d'identité du beurre de cacahuète et du thon en conserve. Il révisé les réglementations de la FDA affirmant les substances alimentaires comme GRAS concernant l'huile de menhaden et l'huile de colza pour ne plus inclure les formes partiellement hydrogénées de ces huiles, et supprime la réglementation affirmant l'huile de poisson hydrogénée comme GRAS en tant que substance alimentaire indirecte. Il révoque également les sanctions antérieures (c'est-à-dire l'autorisation de certaines utilisations avant 1958) pour l'utilisation de PHO dans la margarine, le shortening et le pain et les petits pains, sur la base de la conclusion selon laquelle ces utilisations de PHO peuvent être nocives pour la santé	12/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 octobre 2023
497	N° G/SPS/N/EU/630/add.1 du 13 septembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/630 (14 avril 2023) est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) 2023/1699 de la Commission du 6 septembre 2023 relatif au statut de l'attapulgite en tant qu'additif alimentaire entrant dans le champ d'application du règlement (CE) n° 1831/2003 du Parlement européen et du Conseil	14/09/2023	
498	N° G/SPS/N/EU/634/add.1 du 13 septembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/634 (4 mai 2023) est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) 2023/1706 de la Commission du 7 septembre 2023 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1201 en ce qui concerne les listes de plantes. connue pour être sensible à Xylella fastidiosa	14/09/2023	

499	N° G/SPS/N/EU/678 du 13 septembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus pour le 2,4-DB, l'iodosulfuron-méthyl, la mésothione et le pyraflufen-éthyle	14/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 novembre 2023
500	N° G/SPS/N/EU/679 du 13 septembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission concernant l'autorisation de la teinture de gentiane de <i>Gentiana lutea</i> L. en tant qu'additif alimentaire pour certaines espèces animales	14/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 novembre 2023
501	N° G/SPS/N/NZL/732 du 13 septembre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la proposition de modification des limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles (Fenpyrazamine, Fenpyroximate, Fluxapyroxad, Méfentrifluconazole et Sulfoxaflor)	14/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 novembre 2023
502	N° G/SPS/N/NZL/735 du 13 septembre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le projet de norme sanitaire d'importation de l'orange fraîche (<i>Citrus sinensis</i>) destinée à la consommation humaine (Maroc; Australie; Brésil; Chine; Égypte; Japon; Mexique; Pérou; Samoa; Espagne; USA; Vanuatu)	14/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 octobre 2023
503	N° G/SPS/N/NZL/737 du 14 septembre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le projet de norme sanitaire d'importation des mandarines fraîches, tangelo et tangor (<i>Citrus reticulata</i> , <i>Citrus paradisi</i> et <i>Citrus reticulata</i> × <i>Citrus sinensis</i>) destinés à la consommation humaine (Maroc; Australie; Brésil; Chine; Égypte; Japon; République de Corée; Pérou; Samoa; USA; Vanuatu)	14/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 octobre 2023
504	N° G/SPS/N/MYS/56 du 16 août 2023	Malaisie	Cette notification concerne la modification de la seizième liste du règlement de 1985 sur les produits alimentaires (ajout de nouvelles limites maximales de résidus (LMR) pour de nouveaux pesticides (famoxadone, MCPA, sulfentrazone; ajout de nouvelles LMR pour les pesticides existants présents dans les nouveaux produits (diafenthuiuron, fluopyram, imazapyr, thiaméthoxame)	15/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 octobre 2023
505	N° G/SPS/N/EU/611/add.1 du 15 septembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/634 (4 mai 2023) est désormais adoptée par le règlement d'exécution (UE) 2023/1706 de la Commission du 7 septembre 2023 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2020/1201 en ce qui concerne les listes de plantes. connue pour être sensible à <i>Xylella fastidiosa</i>	18/09/2023	
506	N° G/SPS/N/EU/614/add.1 du 15 septembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/614 (16 février 2023) est désormais adoptée par le règlement délégué (UE) 2023/1674 de la Commission du 19 juin 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/630 en ce qui concerne l'inclusion de certains pâtes à tartiner et préparations pour faire des boissons contenant du cacao, certains plats préparés obtenus à partir de céréales ou de produits céréaliers, certains plats préparés obtenus à partir de riz et d'autres céréales, certaines chips et chips, ainsi que certaines sauces et condiments de la liste des produits composés exemptés des contrôles officiels à postes de contrôle frontaliers et modifiant les annexes I et III du règlement délégué (UE) 2019/2122	18/09/2023	
507	N° G/SPS/N/EU/632/add.1 du 15 septembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/632 (24 avril 2023) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2023/1428 de la Commission du 7 juillet 2023 modifiant l'annexe du règlement (UE) n° 231/2012 en ce qui concerne le mono- et diglycériques d'acides gras (E471)	18/09/2023	
508	N° G/SPS/N/BRA/2155/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2166/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2167/add.1 du 11 septembre 2023	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de décision n° 1154 du 6 avril 2023 - précédemment notifié au moyen du document G/SPS/N/BRA/2155 - a été adopté en tant qu'Instruction normative 245 du 1er septembre 2023. Ce texte réglementaire inclut l'ingrédient actif I32 - ISOCYCLOSERAM sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides. - Le projet de décision n° 1164 du 18 mai 2023 - précédemment notifié au moyen du document G/SPS/N/BRA/2166 - a été adopté en tant qu'Instruction normative 248 du 1er septembre 2023. Ce texte réglementaire inclut l'ingrédient actif F76 - FLUINDAPYR sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides. - Le projet de décision n° 1165 du 18 mai 2023 - précédemment notifié au moyen du document G/SPS/N/BRA/2167 - a été adopté en tant qu'Instruction normative 249 du 1er septembre 2023. Ce texte réglementaire inclut l'ingrédient actif F75 - FLUCARBAZONE-SODIUM sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides.	18/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 novembre 2023
509	N° G/SPS/N/BRA/2214 du 11 septembre 2023	Brésil	Cette notification concerne l'Instruction normative 247 du 1er septembre 2023 propose l'inclusion de la matière active P72 - PENFLUFEM sur la liste monographique des matières actives des pesticides	18/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 10 novembre 2023
510	N° G/SPS/N/BRA/2168/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2169/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2171/add.1 du 12 septembre 2023	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution n° 1166 du 18 mai 2023 - précédemment notifié via G/SPS/N/BRA/2168 - a été adopté en tant qu'Instruction normative 250 du 1er septembre 2023. Le règlement met à jour les monographies de l'ingrédient actif I33 - IPFLUFENOQUIM sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides. - Le projet de résolution n° 1167 du 18 mai 2023 - précédemment notifié via G/SPS/N/BRA/2169 - a été adopté en tant qu'Instruction normative 251 du 1er septembre 2023. Le règlement met à jour les monographies de l'ingrédient actif T81 - TOLPIRALATE sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides. - Le projet de résolution n° 1168 du 25 mai 2023 - précédemment notifié via G/SPS/N/BRA/2171 - a été adopté en tant qu'Instruction normative 246 du 1er septembre 2023. Le règlement met à jour les monographies de l'ingrédient actif T82 -(Z)-9,13 -TETRADECADIENAL sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides.	18/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 novembre 2023
511	N° G/SPS/N/CAN/1512/add.1 du 18 septembre 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticides le cyflumétofène	19/09/2023	
512	N° G/SPS/N/CAN/1514/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1515/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1516/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1517/add.1 du 18 septembre 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides le cyflumétofène, le fenhexamide, la flumioxazine, l'Éthalfuraline	19/09/2023	
513	N° G/SPS/N/BRA/2215 du 12 septembre 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet d'ordonnance qui approuve les lignes directrices du Programme national d'encéphalopathie spongiforme bovine - PNEEB pour l'application des mesures officielles de prévention et de surveillance et pour le maintien du statut de risque négligeable d'encéphalopathie spongiforme bovine - ESB dans le pays	19/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 novembre 2023
514	N° G/SPS/N/BRA/2216 du 12 septembre 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution 1202 du 8 septembre 2023 propose des modifications aux monographies de 24 ingrédients actifs de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides : B26 - Bifenthrine, B54 - Bixafem, B55 - Benzoate d'émanectine, C18 - Chlorothalonil, C49 - Ethyl Carfentrazone, C63 - Lambda-Cyhalothrin, C70 - Chlorantraniliprole, C74 - Cyantraniliprole, D17 - Diflufenuron, D39 - Diméthomorphe, D41 - Diafenthiuron, D55 - Dinotefuran, E33 - Spiropidion, F42.1 - Fluroxypyr méthyl, qui porte désormais le code F42, G01 - Glyphosate, G05 - Glufosinate d'ammonium, M01 - Malathion, P17 - Propargite, P34 - Pyriproxyfen	19/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 novembre 2023
515	N° G/SPS/N/CAN/1529 du 19 septembre 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le pydiflumétofène	20/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 28 novembre 2023
516	N° G/SPS/N/CAN/1530 du 19 septembre 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le difenoconazole	20/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 28 novembre 2023
517	N° G/SPS/N/NZL/743 du 19 septembre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne une modification mineure de la norme sanitaire d'importation : céréales et graines destinées à la consommation, à l'alimentation animale ou à la transformation. La modification implique l'ajout d'exigences pour l'importation de Glycine maxseeds à germer dans la norme, qui est actuellement régie par une instruction du directeur technique (CTO). Cette modification intègre les conditions décrites dans le document de décision du CTO et n'inclut aucun autre changement aux exigences de la norme	20/09/2023	
518	N° G/SPS/N/NZL/740 du 19 septembre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le MPI examine actuellement les exigences en matière d'inspection phytosanitaire avant l'exportation pour tous les calendriers d'importation de fruits et légumes (de tous les pays) en vertu de la norme sanitaire à l'importation 152.02. Les modifications proposées aligneront notre norme sur les normes internationales pertinentes pour les mesures phytosanitaires. Le MPI propose également de retirer <i>Peronosclerospora sorghi</i> de la liste des organismes nuisibles au maïs doux en provenance d'Australie	20/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 28 octobre 2023
519	N° G/SPS/N/UKR/205/add.1 du 19 septembre 2023	Ukraine	Cette notification concerne l'Ukraine qui notifie l'adoption de la résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine n° 964 du 8 septembre 2023 sur l'approbation de la procédure d'importation sur le territoire de l'Ukraine de semences et de matériel végétal d'une variété non inscrite au registre des variétés végétales de l'Ukraine, mais incluses dans la liste des variétés de l'OCDE, de ces plantes agricoles, aux systèmes de certification variétale auxquels l'Ukraine a adhéré, à des fins de sélection et d'exportation ultérieure en dehors de l'Ukraine, et abrogation de la résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine du 26 octobre 2016 n°762.	20/09/2023	

520	N° G/SPS/N/UKR/207 du 5 septembre 2023	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'ordonnance du Ministère de la politique agricole et de l'alimentation de l'Ukraine portant approbation des prescriptions relatives aux bonnes pratiques de distribution des substances actives utilisées dans les médicaments vétérinaires. Ces prescriptions s'appliqueront aux importateurs et aux opérateurs du marché, ainsi qu'aux fabricants qui distribuent les substances actives qu'ils ont fabriquées dans le but des utiliser en tant que produits de départ de médicaments vétérinaires. L'adoption de cette ordonnance assurera le respect des principes et règles de base, qui garantissent que les substances actives distribuées sont enregistrées conformément à la loi établie; que leurs conditions de stockage font l'objet d'une surveillance continue, y compris pendant le transport; que tout risque de contamination d'une substance par une autre est exclu; et que la livraison des produits se fait dans les délais spécifiés. Ce projet d'ordonnance vise à améliorer la production de médicaments vétérinaires et à mettre en œuvre dans la législation ukrainienne les dispositions du Règlement d'exécution (UE) 2021/1280 de la Commission du 2 août 2021 concernant les mesures relatives aux bonnes pratiques de distribution des substances actives utilisées comme matières premières dans les médicaments vétérinaires conformément au règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil	20/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 4 novembre 2023
521	N° G/SPS/N/JPN/1227 , N° G/SPS/N/JPN/1228 du 18 septembre 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Buprofézine, Cyflufenamid	20/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 17 novembre 2023
522	N° G/SPS/N/JPN/1229 , N° G/SPS/N/JPN/1231 du 18 septembre 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Dicloromezotiaz, 1,4-Dimethylnaphthalène	20/09/2023	
523	N° G/SPS/N/JPN/1230 du 18 septembre 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Dimesulfazet	20/09/2023	
524	N° G/SPS/N/CAN/1531 du 20 septembre 2023	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la lipase issue de <i>Saccharomyces cerevisiae</i> LALL-L1 dans la farine, la farine de blé entier, le pain et les produits de boulangerie non normalisés	21/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 novembre 2023
525	N° G/SPS/N/JPN/1232 , N° G/SPS/N/JPN/1233 , N° G/SPS/N/JPN/1234 du 18 septembre 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Paraquat dichloride, Paraquat, Pydiflumetofen, Cyfluthrin	21/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 17 novembre 2023
526	N° G/SPS/N/JPN/1218/corr.1 du 18 septembre 2023	Japon	Cette notification concerne le corrigendum est publié pour corriger les projets de LMR de « Pomme de terre » et de « Myrtille » notifiés en pièce jointe de la notification G/SPS/N/JPN/1218 en date du 7 août 2023. Voir le Tableau 1 ci-joint : Errata et le Tableau 2 : Les corrigés tableau des limites maximales de résidus pour l'iprodione	21/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 6 octobre 2023
527	N° G/SPS/N/CAN/15010/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1511/add.1 du 22 septembre 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides l'acéquinocyl et le spiromésifène	26/09/2023	
528	N° G/SPS/N/USA/3132/corr.1 du 22 septembre 2023	USA	Cette notification concerne l'EPA a publié une règle finale dans le Federal Register du 19 juillet 2023, finalisant plusieurs mesures de tolérance en vertu de la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (FDCA) que l'agence a jugées nécessaires ou appropriées lors de l'examen de l'enregistrement mené en vertu de la loi fédérale sur les insecticides. Loi sur les fongicides et les rodenticides (FIFRA). Ce document demandait par inadvertance au Federal Register de désigner une tolérance pour le ginseng comme limitée dans le temps, avec une date d'expiration, mais utilisait un numéro de note de bas de page incorrect et oubliait d'inclure la date d'expiration. Ailleurs, l'instruction de redessiner un paragraphe n'était pas clairement indiquée. Cette correction technique à la règle finale corrigera ces erreurs	26/09/2023	
529	N° G/SPS/N/USA/3290/add.1 du 22 septembre 2023	USA	Cette notification concerne l'APHIS a modifié la réglementation d'importation des équidés, notifié à l'OMC le 22/09/2023 et mise à la disposition des membres de l'OMC, via la plateforme e-Ping, le 22/09/2023. Ces changements incluent l'augmentation du nombre de jours que les chevaux exportés de régions indemnes de métrite équine contagieuse (CEM) sont autorisés à passer dans une région touchée par la CEM et à entrer aux États-Unis sans test de 60 jours à 90 jours ; exiger un permis d'importation pour les chevaux transitant par les régions touchées par la CEM ; ajouter des exigences relatives aux certifications sanitaires afin de garantir que les certifications sanitaires attestent correctement de la santé du cheval importé ; exiger que les chevaux transitant par l'Amérique centrale ou les Antilles respectent les mêmes réglementations que celles qui s'appliquent aux chevaux directement importés de ces régions ; et l'ajout d'exigences concernant les conteneurs d'expédition utilisés pour le transport des chevaux. L'APHIS ajoute également un certain nombre de modifications diverses à la réglementation, telles que des clarifications de la politique ou de l'intention existante, et des corrections d'incohérences ou d'informations obsolètes. Bon nombre de ces changements permettront de mieux aligner les réglementations sur les normes internationales et donneront, ainsi qu'à l'industrie équine, plus de flexibilité. Les changements ajouteront également des garanties supplémentaires qui protègent contre l'introduction ou la dissémination de ravageurs ou de maladies du bétail aux États-Unis	26/09/2023	
530	N° G/SPS/N/USA/3421 du 22 septembre 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de spinetorame dans ou sur le groupe d'épices 26 et le sous-groupe de légumes-tiges et de légumes-tiges 22A	26/09/2023	
531	N° G/SPS/N/USA/3422 du 22 septembre 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de fluazaindoline dans ou sur plusieurs produits	26/09/2023	
532	N° G/SPS/N/USA/3423 du 25 septembre 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui propose plusieurs mesures de tolérance que l'Agence a précédemment jugées nécessaires ou appropriées lors de l'examen de l'homologation pour les ingrédients actifs des pesticides suivants : chlorosulfuron, primisulfuron-méthyl, triasulfuron, halosulfuron-méthyl, sulfosulfuron, iodosulfuron-méthyl-sodium, trifloxysulfuron-sodium et méso-sulfuron. -méthyle. Les mesures de tolérance proposées pour chaque ingrédient actif de pesticide peuvent inclure, sans s'y limiter, les types d'actions suivants : révision des expressions de tolérance ; modification des définitions de produits ; mise à jour des groupes de cultures ; suppression des tolérances expirées ; révocation des tolérances qui ne sont plus nécessaires ; et harmoniser les tolérances avec les limites maximales de résidus (LMR) du Codex	27/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 13 novembre 2023
533	N° G/SPS/N/USA/3424 du 25 septembre 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception par l'Agence de plusieurs dépôts initiaux de pétitions concernant les pesticides demandant l'établissement ou la modification de réglementations concernant les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	27/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 octobre 2023
534	N° G/SPS/N/USA/3425 du 25 septembre 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception par l'Agence de plusieurs dépôts initiaux de pétitions concernant les pesticides demandant l'établissement ou la modification de réglementations concernant les résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	27/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 octobre 2023
535	N° G/SPS/N/USA/3426 du 25 septembre 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de flonicamide dans ou sur plusieurs cultures	27/09/2023	
536	N° G/SPS/N/USA/3397/corr.2 du 25 septembre 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui a publié une règle finale dans le Federal Register du 19 juillet 2023, finalisant plusieurs mesures de tolérance en vertu de la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (FDCA) que l'agence a jugées nécessaires ou appropriées lors de l'examen de l'enregistrement mené en vertu de la loi fédérale sur les insecticides. Loi sur les fongicides et les rodenticides (FIFRA). Ce document demandait par inadvertance au Federal Register de désigner une tolérance pour le ginseng comme limitée dans le temps, avec une date d'expiration, mais utilisait un numéro de note de bas de page incorrect et oubliait d'inclure la date d'expiration. Ailleurs, l'instruction de redessiner un paragraphe n'était pas clairement indiquée. Cette correction technique à la règle finale corrigera ces erreurs	27/09/2023	
537	N° G/SPS/N/EU/552/add.1 du 25 septembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition qui vise à corriger le règlement d'exécution 2022/415 de la Commission notifié dans le document G/SPS/N/EU/552 le 5 avril 2022. Il corrige notamment le titre du règlement d'exécution 2022/415 de la Commission (qui fait référence à tort à « toutes les espèces animales »), exclut les ruminants ayant un rumen non fonctionnel des catégories d'animaux couvertes par l'autorisation de l'acide lactique et du lactate de calcium et supprime le rubrique relative au fer ajouté à tort pour l'acétate de calcium sous « Caractérisation de la substance active	27/09/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 novembre 2023
538	N° G/SPS/N/JPN/1178/add.1 du 28 septembre 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Pyridachlometyl	02/10/2023	
539	N° G/SPS/N/JPN/1180/add.1 du 28 septembre 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Isoprothiolane	02/10/2023	
540	N° G/SPS/N/JPN/1184/add.1 du 28 septembre 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Metobromuron	02/10/2023	
541	N° G/SPS/N/BRA/2217 du 27 septembre 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution n° 1205 du 21 septembre 2023 qui propose l'inclusion de l'ingrédient actif P74 - PRESTIA MEGATERIUM sur la liste des monographies des ingrédients actifs des pesticides	02/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 novembre 2023
542	N° G/SPS/N/EU/629/add.1 du 27 septembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/629 (24 mars 2023) est désormais adoptée par le règlement de la Commission (UE 2023/1329 du 29 juin 2023 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen, et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation du polyricinoléate de polyglycérol (E 476) et l'annexe du règlement (UE) n° 231/2012 de la Commission concernant les spécifications du glycérol (E 422)	02/10/2023	

543	N° G/SPS/N/EU/680 du 27 septembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 1334/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la suppression de certaines substances aromatisantes de la liste de l'Union pour lesquelles, lorsque l'Autorité européenne de sécurité des aliments avait demandé des données scientifiques supplémentaires afin de compléter son évaluation, la les opérateurs chargés de mettre sur le marché les huit substances suivantes en tant que substances aromatisantes n'ont pas soumis les données requises et ont retiré leurs demandes respectives. Les substances concernées sont : le 2-Phénylpent-2-énal (FL n° 05.175) ; 2-phényl-4-méthyl-2-hexénal (FL n° 05.222); 2-(sec-Butyl)-4,5-diméthyl-3-thiazoline (FL n° 15.029); 4,5-Diméthyl-2-éthyl-3-thiazoline (FL n° 15.030) ; 2,4-Diméthyl-3-thiazoline (FL n° 15.060) ; 2-isobutyl-3-thiazoline (FL n° 15.119); 5-éthyl-4-méthyl-2-(2-méthylpropyl)-thiazoline (FL n° 15.130); 5-éthyl-4-méthyl-2-(2-butyl)-thiazoline (FL n° 15.131)	02/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 novembre 2023
544	N° G/SPS/N/EU/681 du 27 septembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 1334/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'introduction de restrictions sur l'utilisation de certaines substances aromatisantes. Le texte limite les conditions d'utilisation du 2-Phényl-2-buténal (FLNo. 05.062), du 5-Méthyl-2-phényl-2-hexénal (FL No. 05.099) et du 4-Méthyl-2-phényl-2-penténal. (FL n° 05.100) à leur utilisation actuelle, à la suite d'une évaluation de l'Autorité européenne de sécurité des aliments qui n'a pas pu exclure une aénéugénicité potentielle in vivo pour ces substances et dans l'attente de la réévaluation par l'Autorité des données complémentaires des opérateurs économiques intéressés	02/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 novembre 2023
545	N° G/SPS/N/BRA/2174/add.1 du 2 octobre 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution n° 1169 du 1er juin 2023 - précédemment notifié via G/SPS/N/BRA/2174 - a été adopté en tant qu'instruction normative n° 255 du 27 septembre 2023. Le règlement est considéré comme la proposition d'inclusion des principes actifs B29 – BUPROFEZINE, B46 – BENZOVIDINFLUPIR, B55 –EMAMECTIN BENZOATE, C36–CYPROCONAZOLE, C60 –ZETA –CYPERMETHRIN, D36 –DIPHÉNOCONAZOLE, E33–SPYROPIDIONE, G05 –GLUFOSINATE D'AMMONIUM, I21 –INDOXACARB, I32 –ISOCYCLOSERAM, M47 –MELALEUCA ALTERNIFOLIA, N09 –NOVALUROM, P13 – PROFÉNOPHOS, P34 –PYRIPROXIFEM, P36 –PENCICUROM et T56 –TRINEXAPAQUE ETHY sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides	03/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 1 décembre 2023
546	N° G/SPS/N/USA/3132/corr.2 du 2 octobre 2023	USA	Cette notification concerne L'EPA a publié une règle finale dans le Federal Register du 19 juillet 2023, finalisant plusieurs mesures de tolérance en vertu de la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (FFDCA) que l'agence a jugées nécessaires ou appropriées lors de l'examen de l'enregistrement mené en vertu de la loi fédérale sur les insecticides. Loi sur les fongicides et les rodenticides (FIFRA). Dans ce document, l'instruction de redessiner un paragraphe n'était pas clairement indiquée. Cette correction technique à la règle finale corrigera ces erreurs	03/10/2023	
547	N° G/SPS/N/BRA/2165/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2183/add.1 , N° G/SPS/N/BRA/2194/add.1 du 4 octobre 2023	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution numéro 1162, 18 mai 2023 -précédemment notifié via G/SPS/N/BRA/2165 - a été adopté en tant qu'instruction normative n° 252 du 27 septembre 2023. Le règlement est considéré comme la proposition de modification de la monographie de l'ingrédient actif I23 - IPBC de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides. - Le projet de résolution numéro 1171, 22 juin 2023 -précédemment notifié via G/SPS/N/BRA/2183 - a été adopté en tant qu'instruction normative n° 257 du 28 septembre 2023 qui concerne la proposition de modification de la monographie de l'ingrédient actif P66 - Pseudomonas chlororaphis sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides. - Le projet de résolution numéro 1174, 6 juillet 2023 -précédemment notifié via G/SPS/N/BRA/2194 - a été adopté en tant qu'instruction normative n° 256 du 28 septembre 2023. Le règlement est considéré comme la proposition d'inclusion et la modification des ingrédients actifs C64–CLOTIANIDINE, C70–CHLORANTHRANILIPROLE, F69–FLUPIRADIFURONE, I33–APFLUFENOQUIM, L03–LACTOFEM, P46–PIRACLOSTROBINEet P72–STYLOFLUFEM sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides	05/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 3 décembre 2023
548	N° G/SPS/N/EU/683 du 5 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement (UE) 2023/1069 de la Commission du 1er juin 2023 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de bixafén, de cyprodinil, de fenhexamide, de fenpicoxamide, de fenpyroximate, de flutianil, d'isoxaflutole, de mandipropamide, de méthoxyfénazole et de spinetoram présents dans ou sur certains produits	06/10/2023	
549	N° G/SPS/N/EU/645/add.1 du 5 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/645 (22 juin 2023) est désormais adoptée par le règlement (UE) 2023/2379 de la Commission du 29 septembre 2023 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen. Parlement européen et du Conseil et l'annexe du règlement (UE) n° 231/2012 de la Commission concernant l'additif alimentaire tartrate de stéaryle (E 483)	06/10/2023	
550	N° G/SPS/N/CAN/1533 du 5 octobre 2023	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la pectinestérase issue d'Aspergillus oryzae AR-962 et de la polygalacturonase issue d'Aspergillus oryzae AR-183 dans certains produits de fruits et de légumes	06/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 11 décembre 2023
551	N° G/SPS/N/EU/684 du 6 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) 2019/4 du Parlement européen et du Conseil en établissant des niveaux maximaux spécifiques de contamination croisée de substances actives antimicrobiennes dans les aliments pour animaux non cibles et des méthodes d'analyse de ces substances dans les aliments pour animaux	10/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 décembre 2023
552	N° G/SPS/N/UKR/213 du 6 octobre 2023	Ukraine	Cette notification concerne le projet de résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine n° 1013 "sur prévoit des modifications à la résolution du Cabinet des ministres de l'Ukraine n° 398 « Certaines questions relatives aux mesures et procédures phytosanitaires en vertu de la loi martiale » du 1er avril 2022 par : Clarification du titre de la Résolution n° 398 compte tenu de l'élargissement de son champ d'application aux mesures vétérinaires et sanitaires pour les produits d'origine végétale ; Exclusion des dispositions sur la mise en œuvre de l'Initiative pour la sécurité du transport des céréales et des produits alimentaires depuis les ports ukrainiens, signée conformément à l'arrêté du Conseil des ministres de l'Ukraine n° 626 du 22 juillet 2022, en tant que telle, qui a sont déjà devenus inutiles en raison de l'expiration de l' Initiative céréalière; Compléter l'alinéa 1 de la Résolution n° 398 par de nouveaux alinéas 4 et 5, qui définissent la procédure de traitement des documents pour les cargaisons contenant des produits d'origine végétale, y compris les certificats internationaux, et l'exécution des procédures nécessaires par les agents du Service d'État de l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs en dehors du territoire douanier de l'Ukraine, ainsi que sur la question des voyages d'affaires à l'étranger de ces fonctionnaires à cette fin ; Augmenter le montant du paiement pour l'exécution des procédures nécessaires à la délivrance des documents internationaux pertinents par les fonctionnaires du Service d'État de l'Ukraine pour la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs affectés aux voyages d'affaires à l'étranger	10/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 5 décembre 2023
553	N° G/SPS/N/USA/3427 du 9 octobre 2023	USA	Cette notification concerne L'EPA établit des tolérances pour les résidus de cyperméthrinine ou sur plusieurs produits	10/10/2023	
554	N° G/SPS/N/NZL/744 du 10 octobre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le projet de norme sanitaire d'importation pour les aliments pour animaux de compagnie de longue conservation contenant des produits d'origine animale	11/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 octobre 2023
555	N° G/SPS/N/AUS/576 du 10 octobre 2023	Australie	Cette notification concerne le ministère australien de l'Agriculture, des Pêches et des Forêts qui a publié l'examen du risque associé à l'encéphalite japonaise chez les chevaux provenant de pays approuvés – Rapport final le 9 octobre 2023	11/10/2023	
556	N° G/SPS/N/CAN/1534 du 12 octobre 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticides le pyriofénome	13/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 décembre 2023
557	N° G/SPS/N/EU/666/add.1 du 6 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué de la Commission complétant le règlement (UE) 2019/4 du Parlement européen et du Conseil en établissant des niveaux maximaux spécifiques de contamination croisée de substances actives antimicrobiennes dans les aliments pour animaux non cibles et des méthodes d'analyse de ces substances dans les aliments pour animaux	13/10/2023	

558	N° G/SPS/N/TUR/119/add.3 du 13 octobre 2023	Turquie	Cette notification concerne la mise à jour des mesures phytosanitaires d'urgence pour l'importation de semences de tomates et de poivrons. La Turquie a introduit l'exigence d'une déclaration supplémentaire pour l'importation de graines de tomate (<i>Solanum lycopersicum</i>), de poivron (<i>Capsicum annuum</i>) et de citrouille (<i>Cucurbita pepo</i>) à partir du 15 septembre 2021 afin d'empêcher l'introduction et la propagation du viroïde du rabougrissement apical de la tomate (<i>TASVd</i>). Viroïde latent de <i>Columna</i> (<i>CLVd</i>), Viroïde du fruit du pepper chat (<i>PCFVd</i>), Viroïde nain chlorotique de la tomate (<i>TCDVd</i>), Virus de New Delhi de la courbure des feuilles de tomate (<i>ToLCNDV</i>) et Virus de la mosaïque de la marbrure de la tomate (<i>ToMMV</i>) et notifications SPS G/SPS/N/TUR/119, G/SPS/N/TUR/119/Add.1 et G/SPS/N/TUR/119/Add.2 ont été élaborés pour informer nos partenaires commerciaux des changements apportés aux conditions nécessaires. Il est désormais nécessaire de mettre à jour les exigences phytosanitaires demandées à tous les pays exportateurs lors de l'importation de graines de tomates, de poivrons et de citrouilles en Turquie. Une déclaration supplémentaire sera également requise pour le Tomato planta macho viroid (<i>TPMVd</i>) pour les graines de tomates avec cette nouvelle modification. Si les informations nécessaires sur le lieu de production ne peuvent être obtenues du fait que les graines de tomates, de poivrons et de citrouilles soumises à la notification SPS portant le symbole G/SPS/N/TUR/119/Add.2 ont été récoltées avant le 15 septembre 2021, les conditions d'importation des graines de tomates, de poivrons et de citrouilles en provenance de tous les pays prennent fin le 31 mai 2023. Dans les certificats phytosanitaires, les conditions suivantes seront requises après le 1er décembre 2023 : Pour les semences de tomates, une déclaration complémentaire sera demandée sur le Certificat Phytosanitaire précisant que : a) Ils sont originaires de pays où l'existence des ToMMV , TASVd , CLVd , PCFVd , TCDVd et TPMVd n'est pas connue, ou b) Dans les zones où l'existence de ToMMV , TASVd , CLVd , PCFVd , TCDVd et TPMVd est connue ; i) Les graines sont originaires d'une zone de production reconnue indemne, et nom du lieu de production, ii) Il a été analysé à l'aide de la méthode de réaction en chaîne par polymérase en temps réel (RT-qPCR) et s'est révélé exempt de ToMMV , TASVd , CLVd , PCFVd , TCDVd et TPMVd . Pour les graines de poivre, une déclaration complémentaire sera demandée sur le Certificat Phytosanitaire précisant que : a) Ils proviennent de pays où l'existence du ToMMV , du TASVd et du PCFVd n'est pas connue, ou b) Dans les zones où l'existence de ToMMV , TASVd et PCFVd est connue ; i) Les graines sont originaires d'une zone de production reconnue indemne, et nom du lieu de production, ii) Il a été analysé à l'aide de la méthode de réaction en chaîne par polymérase en temps réel (RT-qPCR) et s'est révélé exempt de ToMMV , TASVd et PCFVd . Pour les graines de courge, une déclaration complémentaire sera demandée sur le Certificat Phytosanitaire précisant que : a) Ils proviennent de pays où l'existence du ToLCNDV n'est pas connue, ou b) Dans les zones où la présence du ToLCNDV est connue ; i) Les graines sont originaires d'une zone de production reconnue indemne, et nom du lieu de production, ii) Il a été analysé par la méthode de réaction en chaîne par polymérase (RT-qPCR), en termes de ToLCNDV et le produit s'est révélé exempt des vecteurs en question, c) Dans les zones où les plantes sont produites, lors des contrôles officiels effectués par l'Organisation nationale de la protection des végétaux conformément à la NIMP pertinente au cours de la saison, le vecteur ToLCNDV Bemisia tabaci n'a pas été détecté et il est exempt de parasites ou, d) Les plantes sont soumises à un traitement approprié pour l'éradication du vecteur ToLCNDV Bemisia. tabaci dans les zones de production où les plantes sont produites	16/10/2023	
559	N° G/SPS/N/UKR/204/add.1 du 16 octobre 2023	Ukraine	Cette notification concerne l'adoption de l'Arrêté du Ministère de la politique agricole et de l'alimentation de l'Ukraine n° 1450 "sur l'approbation des exigences pour les jus de fruits et certains produits similaires" du 31 juillet 2023. L'ordonnance a été enregistrée auprès du ministère de la Justice de l'Ukraine le 14 août 2023 et publiée le 5 octobre 2023. L'ordonnance entrera en vigueur le 5 avril 2024. L'ordonnance prévoit également que les fruits les jus et certains produits alimentaires similaires qui répondent aux exigences en vigueur avant l'entrée en vigueur du présent arrêté, mais ne répondent pas aux dispositions des exigences relatives aux jus de fruits et à certains produits alimentaires similaires approuvées par le présent arrêté, peuvent être en circulation pour trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté. Ces produits alimentaires peuvent être en circulation jusqu'à la date finale de consommation ou jusqu'à l'expiration de la durée de conservation minimale	17/10/2023	
560	N° G/SPS/N/CAN/1535 du 17 octobre 2023	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin d'étendre l'utilisation de la xylanase issue de <i>Trichoderma reesei</i> RF5427 dans divers aliments	18/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 décembre 2023
561	N° G/SPS/N/JOR/43 du 17 octobre 2023	Jordanie	Cette notification concerne les exigences phytosanitaires pour l'importation de semences potagères de différents pays et de différentes origines	18/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 décembre 2023
562	N° G/SPS/N/CHE/82/add.8 du 17 octobre 2023	Suisse	Cette notification concerne l'ordonnance sur les produits phytosanitaires (RS 916.161, OPPh) a été notifiée dans le document G/SPS/N/CHE/82 du 19 décembre 2019. L'OPPh fixe les conditions de mise sur le marché des produits phytosanitaires. L'annexe 1 de l'OPPh contient une liste des substances actives pouvant être utilisées comme produits phytosanitaires en Suisse. Une nouvelle substance est inscrite à la présente annexe si, après examen de la demande accompagnant la demande, elle répond aux conditions fixées à l'article 5. La modification suivante de l'OPPh inclut trois nouvelles substances chimiques : Kieselgur (terre de diatomées), Mefentrifluconazole et Oxathiapiprolin. La substance Kieselgur (terre de diatomées) remplace la substance oxyde de silicium précédemment répertoriée dans la présente annexe, qui est donc supprimée de l'annexe. Kieselgur (terre de diatomées) décrit mieux la substance actuellement contenue dans le produit phytopharmaceutique autorisé avec de l'oxyde de silicium et correspond donc également à la désignation équivalente dans l'UE. Un micro-organisme (<i>Bacillus firmus</i>) est supprimé de l'annexe pour des raisons de forme. Pour la substance <i>Cydia pomonella</i> Granulovirus, il y a un changement formel de nom ainsi que l'ajout de la classification comme «substance à faible risque». Ces modifications sont conformes aux décisions et réglementations de l'UE	18/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 décembre 2023
563	N° G/SPS/N/CAN/1521/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1522/add.1 , N° G/SPS/N/CAN/1523/add.1 du 19 octobre 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour les pesticide le Bromoxynil, le Saflufenil, le Rimsulfuron	23/10/2023	
564	N° G/SPS/N/EU/616/add.1 du 19 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/616 (23 février 2023) est désormais adoptée par le Règlement (UE) 2023/2382 de la Commission du 29 septembre 2023 modifiant les annexes II et V du Règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et le Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de carbénamide, de carboxine et de triflururon dans ou sur certains produits	23/10/2023	
565	N° G/SPS/N/EU/617/add.1 du 19 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/617 (24 février 2023) est désormais adoptée par le Règlement (UE) 2023/1783 de la Commission du 15 septembre 2023 modifiant les annexes II et V du Règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et le Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de benzoate de dénatonium, de diuron, d'étoxazole, de méthomyl et de téflubenzuron dans ou sur certains produits	23/10/2023	
566	N° G/SPS/N/EU/618/add.1 du 19 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/618 (24 février 2023) est désormais adoptée par le Règlement (UE) 2023/1753 de la Commission du 11 septembre 2023 modifiant les annexes II et III du Règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et le Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de pyriproxyfène dans ou sur certains produits	23/10/2023	
567	N° G/SPS/N/AUS/578 du 19 octobre 2023	Australie	Cette notification concerne la proposition de modification de l'annexe 20 du Code des normes alimentaires australo-néo-zélandais révisé (17 octobre 2023) vise à modifier le Code des normes alimentaires australo-néo-zélandais afin d'aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient conformes aux autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits chimiques agricoles et vétérinaires : Abamectine, Acibenzolar-S-méthyl, Benzovindiflupyr, Chlorantraniliprole, Cyanamide, Cyantraniliprole, Difénoconazole, Diméthoate, Fenprophidate, Florypicoxamid, Fludioxonil, Flumioxazin, Fluxapyroxad, Isocycloseram, Isoprazam, Ométhoate, pyraclostrobine, spirotetramat, tébuconazole, tétraniliprole, trifloxystrobine et trifludimoxazine dans certains produits végétaux. Fenprophidate, halauxifène-méthyl et trifluraline dans certains produits animaux	23/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 8 janvier 2024
568	N° G/SPS/N/JOR/44 du 20 octobre 2023	Jordanie	Cette notification concerne la viande de volaille doit être produite à base d'aliments exempts de poudres animales provenant de ruminants	23/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 décembre 2023
569	N° G/SPS/N/BRA/2182/add.1 du 23 octobre 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution n° 1170 du 22 juin 2023 - précédemment notifié via G/SPS/N/BRA/2182 - a été adopté en tant qu'instruction normative IN 260 le 17 octobre 2023. Le règlement met à jour les monographies de l'ingrédient actif M54 - Mandestrobine sur la liste de monographies d'ingrédients actifs de pesticides	24/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 décembre 2023
570	N° G/SPS/N/BRA/2195/add.1 du 23 octobre 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution n° 1175 du 6 juillet 2023 - précédemment notifié via le document G/SPS/N/BRA/2195 - a été adopté en tant qu'instruction normative n° 259 du 16 octobre 2023. Le règlement met à jour les monographies de l'ingrédient actif B63 : <i>Bacillus aryabhattai</i> sur la liste des monographies d'Ingrédients actifs pour les pesticides	24/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 décembre 2023
571	N° G/SPS/N/CAN/1536 du 23 octobre 2023	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le Carfentrazone-éthyle	24/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 31 décembre 2023
572	N° G/SPS/N/UGA/281 du 23 octobre 2023	Ouganda	Cette notification concerne la norme africaine qui s'applique au poisson entier et éviscéré emballé, frais et congelé, à l'exclusion des espèces couvertes par la partie 2 de cette norme ou par toute autre norme spécifique relative aux produits frais ou congelés, conformément à l'exigence générale	24/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 décembre 2023

573	N° G/SPS/N/UGA/282 du 23 octobre 2023	Ouganda	Cette notification concerne la norme ougandaise spécifie les exigences de qualité et de sécurité, les méthodes d'essai et l'échantillonnage pour les produits à base de poisson fumés, aromatisés à la fumée et séchés. Il comprend du poisson entier, des filets et du poisson en tranches. La norme s'applique au poisson, soit destiné à la consommation humaine directe, à une transformation ultérieure, ou à être ajouté à des produits spéciaux ou hachés où le poisson ne constitue qu'une partie du contenu comestible	24/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 décembre 2023
574	N° G/SPS/N/USA/3428 du 24 octobre 2023	USA	Cette notification concerne l'Agence de protection de l'environnement (EPA) qui sollicite les commentaires du public sur une pétition demandant à l'Agence de révoquer toutes les tolérances restantes du pesticide	25/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 16 novembre 2023
575	N° G/SPS/N/EU/685 du 24 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1712 du 7 septembre 2023 concernant l'autorisation du Sunset Yellow FCF en tant qu'additif alimentaire pour chats, chiens, poissons d'ornement, oiseaux d'ornement granivores et petits rongeurs	25/10/2023	
576	N° G/SPS/N/TUR/119/add.3/corr.1 du 24 octobre 2023	Turquie	Cette notification concerne les mesures phytosanitaires d'urgence pour l'importation de graines de tomates, poivrons et courges. Cela sert à corriger une formulation erronée pour "cucurbita pepo" dans la notification SPS G/SPS/N/TUR/119/Add.3 datée du 13 octobre 2023. Il était incorrectement indiqué comme "citrouille" en anglais; Il est corrigé par «courge	25/10/2023	
577	N° G/SPS/N/UGA/283 du 24 octobre 2023	Ouganda	Cette notification concerne la norme ougandaise précise les exigences de qualité et de sécurité, l'échantillonnage et la méthode d'essai pour les crevettes rapides et surgelées ou destinées à la consommation humaine	25/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 décembre 2023
578	N° G/SPS/N/UGA/284 du 24 octobre 2023	Ouganda	Cette notification concerne la norme ougandaise spécifie les lignes directrices pour la manipulation et la transformation des crevettes ou des crevettes destinées à la consommation humaine	25/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 décembre 2023
579	N° G/SPS/N/UGA/285 du 24 octobre 2023	Ouganda	Cette notification concerne la norme ougandaise s'applique à toutes les espèces commerciales d'anchois appartenant à la famille des Engraulidae, bouillies en saumure et séchées. Ce produit est destiné à la consommation après cuisson et à une transformation ultérieure. Cette norme ne couvre pas les produits ayant subi un traitement thermique avant séchage ; Elle ne couvre pas non plus les produits ayant subi une maturation enzymatique en saumure. Le produit doit être préparé à partir de poisson frais ou congelé, divisé ou entier, de la famille des Engraulidae, avec certaines des espèces énumérées, sans toutefois s'y limiter, à l'annexe A	25/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 décembre 2023
580	N° G/SPS/N/UGA/286 du 24 octobre 2023	Ouganda	Cette notification concerne la norme ougandaise s'applique à toutes les espèces commerciales d'anchois appartenant à la famille des Engraulidae qui ont été bouillies en saumure et séchées. Ce produit est destiné à être consommé après cuisson et à une transformation ultérieure. Cette norme ne couvre pas les produits qui ont subi un traitement thermique avant le séchage. Le produit doit être préparé à partir de poisson frais ou congelé divisé ou entier de la famille des Engraulidae avec certaines des espèces énumérées, sans toutefois s'y limiter, à l'annexe A	25/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 décembre 2023
581	N° G/SPS/N/GBR/39/add.1 du 25 octobre 2023	Royaume uni	Cette notification concerne le document G/SPS/N/GBR/39 du 27 juillet 2023 fournissait des renseignements sur les mises à jour proposées des mesures antiparasitaires. La décision a été prise de ne plus déréglementer Pseudomonas syringae pv. Persicae comme indiqué au paragraphe 1 de la case 6 de cette notification	26/10/2023	
582	N° G/SPS/N/GBR/45 du 25 octobre 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les nouvelles LMR GB pour le pencycuron	26/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 décembre 2023
583	N° G/SPS/N/UKR/181/Rev.1/add.1 du 25 octobre 2023	Ukraine	Cette notification concerne l'adoption de l'Arrêté du Ministère de la santé de l'Ukraine n° 1280 sur l'approbation des exigences relatives aux aliments et ingrédients alimentaires traités par des rayonnements ionisants	26/10/2023	
584	N° G/SPS/N/GBR/46 du 26 octobre 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les nouvelles LMR GB pour l'azoxystrobine	27/10/2023	
585	N° G/SPS/N/NZL/745 du 26 octobre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le projet de norme sanitaire d'importation de plantes Prunus à planter. Les spécifications relatives au traitement chimique pour lutter contre les insectes et les acariens réglementés sur les boutures dormantes de Prunus importées ont été modifiées dans l'annexe 3 : Traitements insecticides approuvés et dans l'annexe 4 : Traitements acaricides approuvés dans la norme sanitaire d'importation du MPI pour la plantation de plantes Prunus.	27/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 novembre 2023
586	N° G/SPS/N/NZL/746 du 26 octobre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le projet de norme sanitaire d'importation de plantes Persea americana à planter. Les spécifications de traitement chimique pour lutter contre les insectes et les acariens réglementés sur les boutures sans feuilles de Persea americana importées ont été modifiées dans l'annexe 3 : Traitements insecticides approuvés et dans l'annexe 4 : Traitements acaricides approuvés dans la norme sanitaire d'importation du MPI pour les plantes Persea americana destinées à la plantation	27/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 novembre 2023
587	N° G/SPS/N/NZL/747 du 26 octobre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le projet de norme sanitaire d'importation de matériel de pépinière	27/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 novembre 2023
588	N° G/SPS/N/NZL/748 du 26 octobre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le projet de norme sanitaire d'importation de plantes d'agrumes à planter. Les spécifications de traitement chimique pour lutter contre les insectes et les acariens réglementés sur les boutures sans feuilles d'agrumes importées ont été modifiées dans l'annexe 3 : Traitements insecticides approuvés et l'annexe 4 : Traitements acaricides approuvés dans la norme sanitaire d'importation du MPI pour les plants d'agrumes destinés à la plantation	27/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 novembre 2023
589	N° G/SPS/N/NZL/749 du 26 octobre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le projet de norme sanitaire d'importation de plantes d'Actinidia à planter. Les spécifications de traitement chimique pour lutter contre les insectes et les acariens réglementés sur les boutures dormantes d'Actinidia importées ont été modifiées à l'Annexe 1 : Traitements insecticides approuvés et à l'Annexe 2 : Traitements acaricides approuvés dans la norme sanitaire d'importation du MPI pour les plantes Actinidia destinées à la plantation	27/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 9 novembre 2023
590	N° G/SPS/N/BRA/2184/add.1 et N° G/SPS/N/BRA/2185/add.1 du 2 octobre 2023	Brésil	Ces notifications concernent les projets de : - la résolution numéro 1172, 29 juin 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif P73 : Paenibacillus azotofixans dans la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides - la résolution numéro 1173, 30 juin 2023 qui est considéré comme la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif B66 : BICYCLOPIRON sur la liste monographique des ingrédients actifs des pesticides	30/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 1 décembre 2023
591	N° G/SPS/N/EU/686 du 30 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de dithionan dans ou sur certains produits	31/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 décembre 2023
592	N° G/SPS/N/BRA/2108/add.2 du 30 octobre 2023	Brésil	Ces notifications concernent l'instruction normative n° 159 du 1er juillet 2022 - précédemment notifiée par le biais du document G/SPS/N/BRA/2108, qui établit les listes des parties d'espèces végétales autorisées pour la préparation de thés et pour une utilisation comme épices, a été modifiée par l'instruction normative n° 262, 26 octobre 2023	31/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 décembre 2023
593	N° G/SPS/N/BRA/2218 , N° G/SPS/N/BRA/2219 , N° G/SPS/N/BRA/2220 , N° G/SPS/N/BRA/2221 et N° G/SPS/N/BRA/2222 du 30 octobre 2023	Brésil	Ces notifications concernent : - Le projet de résolution n° 1211 du 26 octobre 2023 qui propose l'inclusion de l'ingrédient actif F79 -FOLCISTEINE dans la liste des monographies des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution n° 1212 du 26 octobre 2023 qui propose l'inclusion de l'ingrédient actif P75-FLG22-BT PEPTID dans la liste des monographies des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution n° 1213 du 26 octobre 2023 qui propose l'inclusion de l'ingrédient actif B67-Brevibacillus laterosporus dans la liste des monographies des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution n° 1214 du 26 octobre 2023 qui propose l'inclusion de l'ingrédient actif B61 - Baculovirus Spodoptera littoralis dans la liste des monographies des ingrédients actifs des pesticides. - Le projet de résolution n° 1209 du 25 octobre 2023 qui propose l'inclusion de l'ingrédient actif B68 - BIXLOZONA dans la liste des monographies des ingrédients actifs des pesticides.	31/10/2023	La date limite de présentation des observations est le 25 décembre 2023
594	N° G/SPS/N/EU/688 du 31 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1705 de la Commission du 7 septembre 2023 concernant l'autorisation d'une préparation de riboflavine (vitamine B2) produite par Bacillus subtilis CGMCC 13326 en tant qu'additif alimentaire pour toutes les espèces animales	01/11/2023	
595	N° G/SPS/N/EU/689 du 31 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1704 de la Commission du 7 septembre 2023 concernant le renouvellement de l'autorisation d'une préparation de Pediococcus pentosaceus DSM 23376 en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales et modifiant le règlement d'exécution (UE) no 1119/2012	01/11/2023	
596	N° G/SPS/N/EU/690 du 31 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1708 de la Commission du 7 septembre 2023 concernant le renouvellement de l'autorisation de l'urée en tant qu'additif alimentaire pour les ruminants à panse fonctionnel et abrogeant le règlement d'exécution (UE) n° 839/2012	01/11/2023	
597	N° G/SPS/N/EU/691 du 31 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1707 de la Commission du 7 septembre 2023 concernant l'autorisation du 2-acétylfurane et du 2-pentylfurane en tant qu'additifs dans l'alimentation de toutes les espèces animale	01/11/2023	
598	N° G/SPS/N/UGA/287 du 1 novembre 2023	Ouganda	Cette notification concerne la norme ougandaise spécifie les exigences et les méthodes d'essai pour les petites sardines d'eau douce séchées et les poissons pélagiques de type sardine des espèces : Rastrineobola argentea, Rastrineobola sardella, Stolothrissa tanganicae, Limnothrissa miodon, Poecilothrissa moeruensis et Engraulicypris bangweuluensis	02/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 31 décembre 2023
599	N° G/SPS/N/BRA/2223 du 1 novembre 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet établissant les exigences phytosanitaires pour l'importation de limonium spp. matériel de propagation de toute origine	02/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 31 décembre 2023

600	N° G/SPS/N/BRA/2021/add.1 du 2 novembre 2023	Brésil	Cette notification concerne la publication de l'arrêté SDA/MAPA n° 884 du 6 septembre 2023 porte approbation du Programme national d'innocuité des mollusques bivalves (MoluBiS) qui établit le contrôle hygiéno-sanitaire des mollusques bivalves destinés à la consommation humaine ou animale, ainsi que les activités de suivi et de supervision qui y sont associées	07/11/2023	
601	N° G/SPS/N/USA/3429 du 2 novembre 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception par l'Agence d'un premier dépôt d'une pétition relative aux pesticides demandant à l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	07/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 27 novembre 2023
602	N° G/SPS/N/NZL/750 du 3 novembre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le MPI qui sollicite des commentaires sur les modifications proposées aux exigences d'importation pour les baies congelées prêtes à consommer spécifiées dans la nouvelle partie 7 de l'avis sur les aliments	07/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 31 décembre 2023
603	N° G/SPS/N/NZL/751 du 3 novembre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne le MPI qui propose les modifications suivantes à la norme sanitaire d'importation des plantes Actinidia destinées à la plantation. Les spécifications relatives au traitement chimique pour lutter contre les insectes et les acariens réglementés sur les boutures dormantes d'Actinidia importées ont été modifiées à l'Annexe 1 : Traitements insecticides approuvés et à l'Annexe 2 : Traitements acaricides approuvés dans la norme sanitaire d'importation du MPI pour les plantes Actinidia destinées à la plantation. Le résumé des changements est le suivant : 1. Ajouter le virus Actinidia Yellowing Ringspot, le virus Actinidia Yellowing 1, le virus Actinidia C et l'Emaravirus. le kiwii en tant qu'organisme nuisible réglementé aux exigences d'importation. Il est proposé de gérer ces virus par inspection visuelle et tests PCR pendant la quarantaine post-entrée. 2. Supprimer l'obligation de traiter les marchandises dans les 48 heures suivant leur expédition. Au lieu de cela, un emballage sera requis après le traitement pour garantir que les marchandises ne soient pas réinfectées. 3. Modifiez les limites de température pendant la croissance en quarantaine après l'entrée. 4. Proposer un tissu alternatif pour les tests de phytoplasmes. 5. Supprimer la clause «Système du pays exportateur» qui oblige le MPI à évaluer le système du pays exportateur pour la délivrance des certificats phytosanitaires.	07/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 26 janvier 2024
604	N° G/SPS/N/EU/693 du 6 novembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1455 de la Commission du 13 juillet 2023 concernant l'autorisation provisoire d'urgence de l'acétate de cobalt(II) tétrahydraté, du carbonate de cobalt(II), de l'hydroxyde de carbonate de cobalt(II) (2:3) monohydraté et du sulfate de cobalt(II) , heptahydrates comme additifs alimentaires pour ruminants à panse fonctionnel, équidés et lagomorphes	07/11/2023	
605	N° G/SPS/N/UKR/211 du 2 octobre 2023	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'ordonnance du Ministère de la politique agricole et de l'alimentation de l'Ukraine portant approbation des procédures d'enregistrement par l'État d'établissements du secteur alimentaire, de tenue du registre national des exploitants du secteur alimentaire et de leurs établissements. Le projet d'ordonnance notifié a été élaboré afin de répondre aux exigences figurant dans les articles 23 et 25 de la Loi de l'Ukraine établissant les principes et les exigences de base concernant la qualité et l'innocuité des denrées alimentaires. La partie huit de l'article 20 de la loi susmentionnée interdit aux exploitants le commerce de produits alimentaires obtenus auprès d'établissements du secteur alimentaire qui n'ont pas été enregistrés par l'État ou qui n'ont pas reçu d'autorisation d'exploitation conformément à la loi, et/ou l'utilisation de ces produits alimentaires dans la production d'autres produits alimentaires. Au titre de la loi, une autorisation d'exploitation est délivrée par un organisme territorial du Service national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la protection des consommateurs aux exploitants exerçant des activités liées à la production et/ou au stockage de produits alimentaires d'origine animale. Les renseignements figurant dans l'autorisation d'exploitation sont enregistrés dans le Registre des exploitants et des établissements du secteur alimentaire auxquels une autorisation d'exploitation a été délivrée et tenue à jour par le Service national de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et de la protection des consommateurs. Par conséquent, le projet d'ordonnance notifié a été élaboré aux fins de l'application des dispositions de la Loi de l'Ukraine établissant les principes et les exigences de base concernant la qualité et l'innocuité des denrées alimentaires et prévoit ce qui suit: 1) l'approbation de la procédure actualisée pour l'enregistrement par l'État des établissements du secteur alimentaire; 2) l'établissement d'un mécanisme harmonisé pour le maintien de l'enregistrement par l'État des exploitants du secteur alimentaire et de leurs établissements, tels que: - les exploitants exerçant des activités liées à la production et/ou au stockage de produits alimentaires d'origine animale, pour les établissements du secteur alimentaire ayant obtenu une autorisation d'exploitation; - les exploitants qui utilisent leur établissement du secteur alimentaire à n'importe quelle étape de la production et/ou de la commercialisation de produits alimentaires et ne sont pas soumis à une autorisation d'exploitation. En outre, les ordonnances suivantes du Ministère de la politique agricole et de l'alimentation de l'Ukraine deviendront caduques dès l'adoption du projet d'ordonnance notifié: - Ordonnance n° 38 du 10 février 2016 portant approbation de la procédure d'approbation d'établissements exportateurs de produits alimentaires, inclusion et exclusion du Registre d'établissements exportateurs de produits alimentaires approuvés; - Ordonnance n° 39 du 10 février 2016 (notifiée au moyen du document G/SPS/N/UKR/169) portant approbation des procédures d'enregistrement par les services de l'État d'établissements du secteur alimentaire, de tenue du registre national des établissements des opérateurs du secteur des produits alimentaires et de fourniture aux parties prenantes de renseignements inscrits audit registre; - Ordonnance n° 40 du 10 février 2016 portant approbation de la procédure pour le maintien du Registre des exploitants et établissements du secteur alimentaire auxquels une autorisation d'exploitation a été délivrée.	07/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 1 décembre 2023
606	N° G/SPS/N/BRA/2032/add.2 du 7 novembre 2023	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA/MAPA N° 907 du 24 octobre 2023 qui établit des exigences phytosanitaires pour l'importation de matériel de multiplication de pétunia (Petunia Spp.), quelle que soit son origine	08/11/2023	
607	N° G/SPS/N/BRA/2226 du 7 novembre 2023	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA/MAPA N° 909 du 18 octobre 2023 qui soumet à la consultation publique, pour une durée de 75 (soixante-quinze) jours, le projet d'ordonnance qui approuve les lignes directrices du Programme national d'encéphalopathie spongiforme bovine pour l'application des mesures officielles de prévention et de surveillance et maintenir la classification de risque insignifiant d'encéphalopathie spongiforme bovine dans le pays	08/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 6 janvier 2024
608	N° G/SPS/N/BRA/2224 du 7 novembre 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution n° 1215 du 26 octobre 2023 qui propose des modifications aux monographies sur la liste des monographies des ingrédients actifs des pesticides (A11 - AMETRINE, A26 - AZOXYSTROBINE, B26 - BIFENTHRINE, B46 - BENZOVINDIFLUPYR, B66 - BICICLOPIRONA, C29.1 - CLORIMUROM ETILICO, C63 - LAMBDA-CIALOTRINA, C74 - CYANTRANILIPROLE, D36 - DIFENOCONAZOL, I13 - IMIDACLOPRIDO, I32 - ISOCYCLOSERAM, M17 - METOMIL, O06 - OXADIAZONA, S09 - SULFENTRAZONE, S11 - SULFOMETURON METILICO, T32 - TEBUCONAZOL, T54 - TRIFLOXYSTROBINE	08/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 29 décembre 2023
609	N° G/SPS/N/CAN/1090/add.1 du 7 novembre 2023	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la liste des colorants autorisés afin de mettre à jour les utilisations autorisées de l'amarante dans les aliments	08/11/2023	
610	N° G/SPS/N/CAN/1464/add.1 du 7 novembre 2023	Canada	Cette notification concerne la Direction des aliments a conclu que les renseignements relatifs à l'innocuité de l'iode soutiennent son utilisation dans les aliments supplémentés dans la mesure où la teneur déclarée sur l'étiquette ne dépasse pas 76 µg par portion indiquée dans le cas des boissons énergisantes contenant de la caféine et 189 µg par portion indiquée dans le cas des aliments supplémentés autres que les boissons énergisantes contenant de la caféine, et pourvu que les exigences d'étiquetage soient satisfaites. Par conséquent, Santé Canada a autorisé l'utilisation de l'iode décrite dans le document d'information en modifiant la Liste des ingrédients supplémentaires autorisés.	08/11/2023	
611	N° G/SPS/N/CAN/1502/add.1 du 7 novembre 2023	Canada	Cette notification concerne la La Direction des aliments a conclu que les renseignements relatifs à l'innocuité de la L-alpha-glycérilphosphorylcholine soutiennent son utilisation dans les aliments supplémentés, comme source de choline supplémentaire, à condition que les niveaux d'utilisation ne dépassent pas les niveaux maximaux de choline précédemment établis et que certaines autres exigences en matière d'étiquetage soient respectées. Par conséquent, Santé Canada a autorisé l'utilisation de la L-alpha-glycérilphosphorylcholine décrite dans le document d'information en modifiant la Liste des ingrédients supplémentaires autorisés.	08/11/2023	
612	N° G/SPS/N/EU/692 du 7 novembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2023/1709 du 7 septembre 2023 relatif à l'autorisation d'une préparation de Lactobacillus diolivorans DSM 33625 comme additif alimentaire pour toutes les espèces animales	08/11/2023	
613	N° G/SPS/N/CAN/1513/add.1 du 8 novembre 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide la chloropicrine	09/11/2023	
614	N° G/SPS/N/GBR/45/corr.1 du 8 novembre 2023	Royaume uni	Cette notification concerne les nouvelles LMR GB pour le pencycuron	08/11/2023	
615	N° G/SPS/N/CHN/1290 du 25 octobre 2023	Chine	Cette notification concerne le projet de norme nationale relative à l'innocuité des produits alimentaires: Polydexstroses (additif alimentaire)	09/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 décembre 2023
616	N° G/SPS/N/CHN/1289 du 25 octobre 2023	Chine	Cette notification concerne le projet de norme nationale relative à l'innocuité des produits alimentaires: Acide L-malique (additif alimentaire)	09/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 décembre 2023
617	N° G/SPS/N/CHN/1291 du 25 octobre 2023	Chine	Cette notification concerne le projet de norme nationale relative à l'innocuité des produits alimentaires: sels de sodium du complexe cuivre-chlorophylline (additif alimentaire)	09/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 décembre 2023
618	N° G/SPS/N/CHN/1286 du 25 octobre 2023	Chine	Cette notification concerne le projet de norme nationale relative à l'innocuité des produits alimentaires: Sel	09/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 décembre 2023

619	N° G/SPS/N/CHN/1293 du 25 octobre 2023	Chine	Cette notification concerne le projet de norme nationale relative à l'innocuité des aliments.: exigences générales en matière de sécurité applicables aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires	10/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 24 décembre 2023
620	N° G/SPS/N/USA/3430 du 9 novembre 2023	USA	Cette notification concerne la FDA qui propose de modifier notre réglementation pour révoquer l'autorisation d'utilisation de l'huile végétale bromée (BVO) dans les aliments. Cette mesure est prise parce qu'il n'existe plus de certitude raisonnable que l'utilisation continue du BVO dans les aliments ne présente aucun danger. Plus précisément, la règle proposée révoquerait l'autorisation d'utilisation du BVO comme ingrédient alimentaire destiné à stabiliser les huiles aromatisantes dans les boissons aromatisées aux fruits. Il n'existe aucune autorisation pour d'autres utilisations du BVO dans les aliments	10/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 17 janvier 2024
621	N°G/SPS/N/TPKM/617/add.1 du 10 novembre 2023	Taipei Chinois	Cette notification concerne l'adoption des modifications aux normes pour les limites de résidus de pesticides dans les aliments objet de la notification N°G/SPS/N/TPKM/617 du 24 juillet 2023	13/11/2023	
622	N°G/SPS/N/TPKM/620 du 9 novembre 2023	Taipei Chinois	Cette notification concerne le projet d'amendement des exigences de quarantaine pour l'importation de chiens et de chats en relation avec l'article 8 (Annexe 6) du règlement pour l'importation d'objets soumis à la quarantaine animale. La quarantaine post-entrée de 7 jours pour les chiens/chats en provenance d'un pays (zone) non reconnu comme indemne de rage est toujours maintenue. Toutefois, dans le projet d'amendement, cette mesure peut être levée lorsque le délai d'attente entre la date de prélèvement sanguin du test d'anticorps antirabiques et la date d'exportation est prolongé de 90 jours à 180 jours et que l'une des exigences suivantes est remplie : 1. Le demandeur présente la demande de permis de quarantaine d'importation au moins 120 jours avant son entrée ; ou 2. Le rapport d'essai est reconnu par les vétérinaires de l'autorité de quarantaine animale du pays exportateur (visé, déclaration délivrée du résultat de l'essai, etc.) ; ou 3. Le rapport d'essai est envoyé directement par un laboratoire de référence ou désigné à l'autorité de quarantaine animale import/export en poste au port d'entrée (courrier, email, fax, affiché sur son site Internet, etc.).	13/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 8 janvier 2024
623	N°G/SPS/N/TPKM/621 du 13 novembre 2023	Taipei Chinois	Cette notification concerne le projet d'amendement des niveaux maximaux (ML) de métaux dans les aliments	14/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 12 janvier 2024
624	N° G/SPS/N/EU/687 du 31 octobre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement du parlement européen et du conseil concernant les végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés, et modifiant le règlement (UE) 2017/625. La proposition énonce des règles spécifiques applicables à la dissémination volontaire dans l'environnement, à toute autre fin que la mise sur le marché, de végétaux obtenus par mutagenèse ciblée et par cisgénèse (y compris l'intragenèse) et à la mise sur le marché de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux consistant en de tels végétaux, en contenant ou produits à partir de ceux-ci ainsi que de produits, autres que des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux, consistant en de tels végétaux ou en contenant (végétaux et produits NTG). La proposition est étayée par une analyse d'impact et tient compte des travaux scientifiques de l'Autorité européenne de sécurité des aliments, du Centre commun de recherche de la Commission et d'autres organismes scientifiques (pour plus de renseignements, voir l'analyse d'impact, section 1.1. et annexe 6). Les objectifs de la proposition sont les suivants: 1. Maintenir un niveau élevé de protection de la santé humaine et animale et de l'environnement; 2. Permettre la mise au point et la mise sur le marché de végétaux et de produits végétaux contribuant aux objectifs d'innovation et de durabilité du pacte vert pour l'Europe et des stratégies "De la ferme à la table" et en faveur de la biodiversité; 3. Assurer le bon fonctionnement du marché intérieur et renforcer la compétitivité du secteur agroalimentaire de l'UE à l'échelle européenne et mondiale. Les principales mesures de la proposition consistent en ce qui suit: 1. La proposition (dans le chapitre I) soumet la dissémination volontaire et la mise sur le marché des végétaux et produits NTG à l'une des deux procédures suivantes: une procédure de vérification visant à établir l'équivalence avec les végétaux ou produits conventionnels ou une procédure d'autorisation conformément à la législation de l'UE sur les OGM; 2. Le chapitre II de la proposition prévoit une procédure de vérification et des critères permettant de vérifier si les végétaux et produits NTG obtenus par mutagenèse ciblée ou par cisgénèse auraient également pu être obtenus naturellement ou par des techniques d'obtention conventionnelles, sur la base des critères de l'annexe I (végétaux NTG de catégorie 1 ^{re}). Les végétaux et produits NTG de catégorie 1 sont exemptés des exigences de la législation sur les OGM et sont soumis aux dispositions applicables aux végétaux obtenus par obtention conventionnelle. La transparence est assurée dans une base de données publique, par l'étiquetage des semences et au moyen de registres pertinents sur les variétés végétales; 3. Le chapitre III de la proposition s'applique aux végétaux et produits NTG qui ne remplissent pas les critères permettant de considérer qu'ils pourraient également être obtenus naturellement ou par obtention conventionnelle (végétaux NTG de catégorie 2). Ils demeurent soumis aux règles relatives aux OGM, avec quelques adaptations en ce qui concerne les prescriptions en matière d'évaluation des risques, de méthode de détection, de suivi et de renouvellement. Ils sont soumis aux exigences de traçabilité et d'étiquetage prévues par la législation sur les OGM, avec la possibilité d'apposer à titre volontaire une étiquette indiquant la finalité de la modification génétique. La proposition comprend des mesures d'incitation réglementaires pour les végétaux et produits NTG de catégorie 2 qui présentent des traits susceptibles de contribuer à la performance globale des variétés végétales en ce qui concerne la durabilité (annexe III de la proposition). 4. La proposition établit que les végétaux et produits NTG sont interdits dans le cadre de la production biologique; 5. La proposition comprend des dispositions relatives au suivi des incidences économiques, environnementales et sociales des végétaux et produits NTG, facilitant l'établissement de rapports sur la mise en œuvre et l'évaluation future de la législation.	15/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 30 décembre 2023
625	N° G/SPS/N/NZL/752 du 3 novembre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la MPI qui propose les modifications suivantes à la norme sanitaire d'importation pour les céréales et les grains destinées à la consommation, à l'alimentation animale ou à la transformation. Les modifications proposées sont les suivantes: 1. Exigence prévoyant que le maïs en grains importé en Nouvelle Zélande soit séché pour atteindre une teneur en humidité n'excédant pas 14% avant l'exportation. 2. Retrait de 11 pathogènes de la liste des organismes nuisibles réglementés pour le maïs	15/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 14 décembre 2023
626	N° G/SPS/N/NZL/753 du 3 novembre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la MPI qui propose les modifications à la norme sanitaire d'importation applicable au matériel végétal séché et préservé	15/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 14 décembre 2023
627	N° G/SPS/N/USA/690/Add.13 du 6 novembre 2023	USA	Cette notification concerne la FDA qui propose la modification de son règlement relatif aux notifications préalables afin d'ajouter une exigence prévoyant que la notification préalable pour les produits alimentaires arrivant par courrier international inclut le nom du service de courrier et un numéro de suivi de courrier, et d'ajouter une exigence pour que soient soumis selon un calendrier établi les renseignements concernant la notification préalable et l'enregistrement des établissements du secteur alimentaire, après l'émission de certaines notifications de refus ou de saisie (soumissions postérieures au refus et à la saisie, "post-refusal" and "post-hold" submission). La FDA propose également certaines modifications techniques, y compris des modifications rendant compte des compétences élargies de l'Interface automatisée avec les commissionnaires/Environnement commercial automatisé/Système de données sur le commerce international (ABI/ACE/ITDS) et du Système de notification préalable (PNSI). Ces modifications, si elles aboutissent, amélioreront l'efficacité du programme et permettront à la FDA de mieux protéger l'approvisionnement en nourriture des États-Unis et la santé publique	16/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 30 janvier 2024
628	N° G/SPS/N/CAN/1527/add.1 du 16 novembre 2023	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide le tolfenpyrade	17/11/2023	
629	N° G/SPS/N/EU/694 du 16 novembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement du parlement européen et du conseil modifiant le règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de prospection pluriannuels, les notifications concernant la présence d'organismes réglementés non de quarantaine, les dérogations temporaires aux interdictions d'importation et aux exigences particulières à l'importation et l'établissement de procédures pour leur octroi, les exigences temporaires à l'importation pour les végétaux, produits végétaux et autres objets à haut risque, l'établissement de procédures d'inscription sur la liste des végétaux à haut risque, le contenu des certificats phytosanitaires et l'utilisation des passeports phytosanitaires, et en ce qui concerne certaines obligations d'information relatives aux zones délimitées et aux prospections sur la présence d'organismes nuisibles	17/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 janvier 2024
630	N° G/SPS/N/EU/695 du 16 novembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 37/2010 en ce qui concerne la classification de la substance salicylate de sodium en ce qui concerne sa limite maximale de résidus dans les denrées alimentaires d'origine animale	17/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 15 janvier 2024
631	N° G/SPS/N/USA/3431 du 16 novembre 2023	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui étend les tolérances limitées dans le temps pour les résidus de clothianidine, de kasugamycine, de bromure de méthyle et de triclopyr dans ou sur divers produits. De plus, l'EPA supprime les tolérances limitées dans le temps pour les résidus de flupyradifurone dans ou sur les produits de canne à sucre et de sorgho sucré	17/11/2023	
632	N° G/SPS/N/USA/3203/Add.2/Corr.1 du 16 novembre 2023	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui corrige la règle finale sur les exigences en matière de dossiers de traçabilité supplémentaires pour certains aliments publiée dans le Federal Register du 21 novembre 2022. La règle finale publiée avec quelques erreurs éditoriales et involontaires. Ce document corrige ces erreurs à compter du 26 septembre 2023.	17/11/2023	
633	N° G/SPS/N/UKR/215 du 21 novembre 2023	Ukraine	Cette notification concerne le projet d'arrêté du ministère de la Santé de l'Ukraine "sur les modifications des règlements et normes d'hygiène de l'État" Règlement sur les niveaux maximaux de certains contaminants dans les produits alimentaires ", approuvé par l'arrêté du ministère de la Santé de l'Ukraine n° 368 du 13 mai 2013 et annulation des arrêtés du Ministère de la santé de l'Ukraine n° 197 du 6 mai 2003 et n° 811 du 11 décembre 2007	22/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 20 janvier 2024

634	N° G/SPS/N/JPN/1239 , N° G/SPS/N/JPN/1241 , N° G/SPS/N/JPN/1243 du 22 novembre 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Chlorflazuron, Isofetamid, Tebufenpyrad	23/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 21 janvier 2024
635	N° G/SPS/N/JPN/1240 , N° G/SPS/N/JPN/1241 , N° G/SPS/N/JPN/1242 du 22 novembre 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Fluxametamide, Quizalofop-éthyl et Quizalofop-P-téfuryl	23/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 21 janvier 2024
636	N° G/SPS/N/JPN/1239 , N° G/SPS/N/JPN/1241 , N° G/SPS/N/JPN/1243 du 22 novembre 2023	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Chlorflazuron, Isofetamid, Tebufenpyrad	23/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 21 janvier 2024
637	N° G/SPS/N/EU/605/add.1 du 23 novembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/605 (8 décembre 2022) est désormais adoptée par le règlement délégué (UE) 2023/905 de la Commission du 27 février 2023 complétant le règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'application de l'interdiction d'utilisation de certains médicaments antimicrobiens chez les animaux ou les produits d'origine animale exportés de pays tiers vers l'Union. Les conditions d'entrée dans l'Union de lots d'animaux ou de produits énoncées dans le présent acte délégué s'appliquent à partir de 24 mois après la date d'application de l'acte d'exécution visé à l'article 6, paragraphe 1	24/11/2023	
638	N° G/SPS/N/EU/696 du 23 novembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de bénomyl, carbendazime et thiophanate-méthyle dans ou sur certains produits	24/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 janvier 2024
639	N° G/SPS/N/EU/697 du 23 novembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de deltaméthrine, de métalaxyl, de thiabendazole et de trifloxystrobin dans ou sur certains produits	24/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 janvier 2024
640	N° G/SPS/N/BRA/2227 du 24 novembre 2023	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution n° 1216 du 17 novembre 2023 qui propose l'inclusion de l'ingrédient actif I34 : isoprazam dans la liste des monographies des ingrédients actifs des pesticides	29/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 janvier 2024
641	N° G/SPS/N/EU/698 du 24 novembre 2023	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales de résidus de fosétyl-Al, de phosphonates de potassium et de phosphonates disodiques dans ou sur certains produits	24/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 23 janvier 2024
642	N° G/SPS/N/TUR/127/add.1 du 24 novembre 2023	Turquie	Cette notification concerne le règlement sur les compléments alimentaires, qui a été notifié dans le document G/SPS/N/TUR/127 (28 juillet 2022), n'a jamais été promulgué. Cette fois, le projet de règlement sur les compléments alimentaires a été modifié et ces modifications couvrent les spécifications du produit, l'annexe 1 (annexe 1-partie A : ingrédients actifs autorisés pour l'utilisation et conditions d'utilisation) et l'annexe 2 (annexe 2 - informations et documents demandés dans Demande d'approbation de compléments alimentaires). Compléments alimentaires qui ont été approuvés avant la date de publication du présent règlement et qui sont conformes aux dispositions du règlement sur l'importation, la production, la transformation et la mise sur le marché des compléments alimentaires et du communiqué du Codex alimentaire turc sur les aliments. Les suppléments peuvent être sur le marché jusqu'au 31 décembre 2025	29/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 22 décembre 2023
643	N° G/SPS/N/NZL/744/add.1 du 14 novembre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne l'adoption de la norme sanitaire d'importation pour les aliments pour animaux de compagnie de longue conservation contenant des produits d'origine animale	29/11/2023	
644	N° G/SPS/N/NZL/755 du 16 novembre 2023	Nouvelle Zélande	Cette notification concerne la MPI qui propose de modifier la norme sanitaire d'importation pour les céréales et les graines destinées à la consommation, à l'alimentation animale ou à la transformation. Les modifications prévoient le retrait des mesures phytosanitaires relatives aux pathogènes fongiques suivants pour les graines de chanvres décortiquées: a) <i>Curvularia cymbopogonis</i> ; b) <i>Leptosphaeria woroninii</i> ; c) <i>Septoria cannabis</i>	29/11/2023	La date limite de présentation des observations est le 19 janvier 2024